



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 9

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, October 25, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mardi 25 octobre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gosalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Content / Table des matières

	PAGE
<u>INSP. RUSSELL LUCAS, Assermenté</u>	
Interrogatoire en chef par Me Misha Boutilier	1
Contre-interrogatoire par Me Rebecca Jones	37
Contre-interrogatoire par Me Anne Tardif	48
Contre-interrogatoire par Me Christine Johnson	56
Contre-interrogatoire par Me Stephen Aylward	62
Contre-interrogatoire par Me Bath-Sheba Van den Berg	66
Contre-interrogatoire par Me Lauren Pearce	70
Contre-interrogatoire par Me Jessica Barrow	73
Ré-interrogatoire par Me Misha Boutilier	81
<u>SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN, Sous affirmation solennelle</u>	
Interrogatoire en chef par Me Eric Brousseau	87
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	135
Contre-interrogatoire par Me Andrea Gonsalves	148
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	158
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	161
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	165
Contre-interrogatoire par Me Emilie Taman	169
Contre-interrogatoire par Me Hatim Kheir	176
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	180
<u>SUPT. ROBERT BERNIER, Assermenté</u>	
Interrogatoire en chef par Me Frank Au	186

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi, 25 octobre, 2022 à 9:30

LA GREFFIÈRE : Order - à l'ordre.

La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU : Bonjour. Je crois que nous sommes prêts pour un autre témoin, si je comprends bien. Qui va interroger ce témoin?

Me MISHA BOUTILLIER : Bonjour, Monsieur le commissaire. Monsieur Boutillier, avocat de la Commission. Nous allons aujourd'hui interroger l'inspecteur Russell Lucas, du Service de police d'Ottawa.

Bonjour!

INSP. RUSSELL LUCAS : Bonjour.

LA GREFFIÈRE : Inspecteur Lucas, est-ce que vous voulez prêter serment sur un document religieux ou affirmer?

INSP. RUSSELL LUCAS : Je veux prêter serment.

LA GREFFIÈRE : La Bible, le Coran ou la Torah?

INSP. RUSSELL LUCAS : La Bible, s'il vous plaît.

LA GREFFIÈRE : Pour fins des actes, veuillez donner votre nom complet et épeler votre nom de famille.

INSP. RUSSELL LUCAS : Russell Lucas, R-U-S-S-E-L-L, nom de famille L-U-C-A-S.

--- RUSSELL LUCAS, Assermenté:

--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me MISHA BOUTILLIER :

Me MISHA BOUTILLIER : Bonjour, inspecteur Lucas.

INSP. RUSSELL LUCAS : Bonjour!

Me MISHA BOUTILLIER : On a fait connaissance à

1 l'été, quand l'avocat de la Commission vous a interviewé le 19
2 août 2022. Vous rappelez-vous de cette entrevue?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

4 **Me MISHA BOUTILLIER** : J'aimerais maintenant qu'on
5 affiche le document WT00000024. Inspecteur Lucas, est-ce que
6 vous reconnaissez ce document, à titre de résumé de cette
7 entrevue-là?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : Si je comprends bien, vous
10 avez examiné et adopté le contenu de ce sommaire, exact?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

12 **Me MISHA BOUTILLIER** : Y a-t-il des corrections
13 que vous voudriez apporter à ce résumé?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il n'y a qu'une partie qui
15 n'était pas claire à 100 %, c'est quand on fait allusion au
16 premier jour de commandement de l'incident, c'était le 21
17 janvier, c'est exact, mais c'est le 18 janvier que j'ai pris
18 conscience du processus de planification.

19 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que c'est votre
20 seule correction?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Effectivement, oui.

22 **Me MISHA BOUTILLIER** : Merci, inspecteur Lucas. Au
23 moment où le Convoi de la liberté est arrivé, au moment du
24 Convoi de la liberté au mois de janvier 2022, quel était votre
25 rôle avec la structure du SPO?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je suis devenu... j'ai
27 accepté le poste d'inspecteur qui exerce la surveillance et
28 également, les services canins tactiques.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et qui était chargé de la
2 surveillance?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le sergent d'état-major
4 Monsieur Kennedy.

5 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et à qui rendiez-vous des
6 comptes?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : À mon surintendant, le
8 surintendant Chris Rheaume.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et à qui le surintendant
10 Rheaume rendait-il des comptes?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : À la cheffe adjointe
12 Ferguson.

13 **Me MISHA BOUTILLIER** : Pourriez-vous nous donner
14 une déclaration en 30 secondes des évènements, des
15 responsabilités en matière d'évènements spéciaux dans le
16 contexte d'évènements importants?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Nous gérons les opérations
18 au quotidien, y compris la planification pour la plupart des
19 gros évènements. Et c'est également un point de filtre pour les
20 différends en matière de travail, les foires, les festivals.
21 Tout cela passe par notre bureau.

22 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et plus tôt, vous
23 nous avez dit que le 21 janvier, vous êtes devenu commandant
24 d'incident. Comment est-ce que vous en êtes venu à accepter ce
25 poste?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'était dans le cadre de
27 mes rôles et responsabilités dans le cadre de l'unité de
28 soutien.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : Donc, est-ce qu'on peut
2 dire que vous avez accepté ce rôle, mais n'avez pas été dirigé
3 par qui que ce soit au sein du SPO d'accepter ce rôle? Personne
4 ne vous a dit d'accepter ce rôle?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

6 **Me MISHA BOUTILLIER** : Selon vous, quel était
7 votre rôle en tant que commandant d'incident?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : En tant que commandant
9 d'incident, mon rôle était de travailler entre le niveau
10 stratégique et tactique, c'est-à-dire que l'équipe de
11 planification faisait la préparation, le travail sur le terrain
12 et moi, j'offrais les directives, une surveillance, une
13 rétroaction et j'étais également... je servais de communication au
14 niveau stratégique.

15 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Alors, vous avez
16 mentionné que vous surveillez le processus de planification et
17 l'élaboration du plan opérationnel. En outre, une fois que le
18 convoi est arrivé à Ottawa, auriez-vous également été chargé des
19 décisions opérationnelles, c'est-à-dire la façon dont le SPO
20 devait répondre à la situation?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, j'étais inspecteur
22 de service, donc j'étais responsable des opérations à partir du
23 moment où ils sont arrivés jusqu'à ce qu'ils quittent les lieux,
24 pendant le processus de réhabilitation, pendant le quart de
25 jour. Nous avons fait une rotation de quatre inspecteurs tout au
26 long de la journée.

27 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, est-ce qu'on peut
28 dire que pendant vos quarts, vous étiez l'inspecteur responsable

1 de prendre des décisions opérationnelles?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est exact.

3 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et dans votre résumé, vous
4 nous avez dit que le surintendant Rheaume était le commandant
5 d'évènements initial. Quel était son rôle et comment ce rôle
6 différait-il du vôtre?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Alors, il avait deux rôles
8 principaux : premièrement, d'offrir des directives stratégiques
9 à la gestion de l'évènement qui avait lieu, à cause de l'ampleur
10 et de la taille de l'évènement. Et il était également un point
11 de contact entre le côté opérationnel et (inaudible par
12 l'interprète).

13 **Me MISHA BOUTILLIER** : Vous avez mentionné dans
14 votre résumé que la cheffe adjointe a aussi offert une
15 surveillance stratégique. Quel était son rôle et en quoi ce rôle
16 différait-il du rôle du surintendant Rheaume?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le surintendant Rheaume
18 était davantage impliqué dans la surveillance des opérations
19 quotidiennes. La cheffe adjointe Ferguson était davantage
20 impliquée dans la stratégie globale, c'est-à-dire les interfaces
21 avec le public, les rôles et responsabilités dans le cadre des
22 opérations globales pour toute la ville, car il y avait
23 également d'autres opérations en cours.

24 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Est-ce qu'on peut
25 dire que le surintendant Rheaume et la cheffe adjointe Ferguson
26 étaient au niveau stratégique du commandement?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

28 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous avez mentionné

1 que vous avez appris, vous avez entendu parler du Convoi de la
2 liberté la première fois le 18 janvier et que le 21 janvier,
3 vous avez à vous acquitter des fonctions de commandant
4 d'incident. J'aimerais explorer avec vous quelle était votre
5 compréhension du Convoi de la liberté en date du 21 janvier.

6 Donc, ma première question est : selon vous, quel
7 était l'objectif du Convoi de la liberté en date du 21 janvier?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, c'était une
9 protestation qui traversait le pays pour sensibiliser et pour
10 faire part du fait qu'ils étaient mécontents de la position du
11 gouvernement actuel.

12 **Me MISHA BOUTILLIER** : J'aimerais avoir le
13 document OPS00002876. J'aimerais que vous affichiez ce document-
14 là, s'il vous plaît.

15 Si vous voulez bien faire défiler vers le bas,
16 vers la page... oui, c'est bon. Alors, inspecteur Lucas, vous
17 pouvez voir qu'il s'agit là d'un courriel de Kevin Kennedy,
18 qu'il vous a envoyé en date du 21 janvier. Est-ce que vous vous
19 rappelez avoir reçu ce courriel?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

21 **Me MISHA BOUTILLIER** : Si vous faites défiler vers
22 le bas, maintenant, vous verrez que le chef d'état-major Kennedy
23 - plus bas, s'il vous plaît - a fait suivre un courriel du
24 sergent Sean Key. Quel était le rôle du sergent Key pour le
25 convoi de la liberté?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, il était la
27 personne qui rédigeait le plan et qui a fait le gros du travail
28 et Kennedy fournissait les lignes directrices et sa

1 surveillance, car il avait de l'expérience.

2 **Me MISHA BOUTILLIER** : Maintenant, faites défiler
3 un peu plus bas, s'il vous plaît. Alors, vous voyez que le
4 sergent Key dit - dans le premier paragraphe :
5 « Ce convoi viendra de toutes les régions du Canada avec
6 l'intention de perturber Ottawa, notamment la Colline du
7 Parlement, pour essayer de forcer le gouvernement à abroger les
8 mesures en matière de la COVID. »

9 Est-ce que cela correspond à ce que vous pensiez
10 comprendre des objectifs du convoi, Monsieur l'inspecteur?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Il y avait... on parlait
12 de perturbations - l'objectif des protestations qu'on voit à
13 tous les jours. Mais dans le contexte, à l'heure actuelle, c'est
14 qu'il n'y avait pas encore de convoi qui avait quitté leurs
15 lieux de départ. On ne savait pas encore ce qui en était de la
16 taille et de la portée de l'évènement.

17 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Vous avez parlé
18 de perturbations; selon vous, est-ce que les perturbations du
19 centre-ville d'Ottawa et de la Colline du Parlement, c'était le
20 moyen par lequel ils espéraient atteindre leurs objectifs?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je crois qu'à ce moment-là,
22 ce n'était pas clair à 100 %. On parlait de protestations et la
23 plupart des protestations ou des manifestations visent à
24 perturber la ville et le centre-ville.

25 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Permettez-moi de
26 poser une question de suivi. À ce moment-là, pendant combien de
27 temps pensiez-vous que le Convoi de la liberté resterait à
28 Ottawa?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, ils faisaient
2 encore du travail de fond, donc quand j'ai commencé à me rendre
3 compte de cela dans le cadre d'une réunion le 18 janvier, la
4 rétroaction qu'il m'a offerte par des membres de la
5 planification, qui avaient déjà été impliqués dans deux autres
6 protestations de convois ici à Ottawa avec le même mandat, la
7 même intention, mais c'était des groupes locaux, ce n'était pas
8 des groupes qui venaient de l'Ouest. Ils ont bien été gérés,
9 atténués et cela comprenait des camions stationnés au centre-
10 ville.

11 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, si on regarde au
12 paragraphe qui commence avec « L'automne 2021 », on y dit :
13 « Le mandat du vaccin est une cible
14 très claire de leur colère. L'objectif
15 du convoi est de rester à Ottawa
16 jusqu'à ce que les restrictions soient
17 abrogées. »

18 Est-ce que cela correspond à ce que vous avez cru
19 comprendre par rapport aux objectifs du Convoi de la liberté en
20 date du 21 janvier?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ça faisait partie des
22 messages qu'ils véhiculaient, mais c'est quelque chose qu'on a
23 entendu dans le passé et avec les manifestations antérieures de
24 camions, c'est le message qui était livré. Mais dans ces cas-là,
25 les convois avaient quitté les lieux rapidement.

26 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, est-ce qu'on peut
27 dire qu'à cette époque-là, vous ne vous attendiez pas à ce que
28 les messages des convois par rapport à leur intention de rester

1 correspondraient à ce qu'ils se concrétiseraient une fois que
2 les convois arriveraient?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ce qui s'est concrétisé, en
4 fait, a dépassé toutes nos attentes.

5 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et si nous faisons défiler
6 plus bas, on voit qu'en parlant avec la PPO, ils ont demandé à
7 deux analyses de se consacrer uniquement à cet évènement. Est-ce
8 que vous vous rappelez avoir appris autour du 21 janvier le fait
9 que la PPO allait recueillir des renseignements sur le Convoi de
10 la liberté?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Par rapport à ce qui a été
12 partagé avec moi, je savais qu'il y avait du travail qui était
13 fait par la PPO.

14 **Me MISHA BOUTILLIER** : Plus tard, ils disent que
15 la PPO a déclaré qu'il s'agissait d'un évènement à haut risque,
16 car ils s'attendent à ce qu'il y ait perturbation de la
17 circulation et activité illicite. Est-ce que vous vous rappelez
18 qu'en date du 21 janvier, ils avaient désigné ce convoi comme
19 étant un évènement à haut risque?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : À cause de ce courriel,
21 oui, mais ce qu'était un haut risque n'était pas clairement
22 défini.

23 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. J'aimerais
24 maintenant qu'on affiche le document OPS00002878, s'il vous
25 plaît. Si vous voulez bien faire défiler vers le bas... continuez
26 à faire défiler.

27 Nous voyons ici... un peu plus bas, s'il vous
28 plaît... que le 21 janvier, vous avez fait suivre cette chaîne de

1 courriels à la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Est-ce que
2 vous vous rappelez avoir fait suivre la chaîne de courriels à la
3 cheffe adjointe par intérim Ferguson?

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

5 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et pourquoi est-ce que vous
6 lui avez fait suivre cette chaîne de courriels?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, je crois que c'est
8 important qu'il y ait communication au sein de l'organisation et
9 un partage d'information afin qu'ils puissent être au courant et
10 prendre des décisions stratégiques et être conscients des choses
11 qui s'en viennent.

12 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, on peut dire que
13 vous estimiez que c'était un évènement suffisamment important
14 pour que les cadres du SPO dussent être mis au courant?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

16 **Me MISHA BOUTILLIER** : Faire défiler vers le haut,
17 s'il vous plaît? Alors, on voit que la cheffe par intérim
18 adjointe Ferguson a partagé ce courriel avec le chef Sloly et
19 ensuite, le chef adjoint Bell. Est-ce que vous avez des
20 interactions directes avec soit le chef Sloly ou le chef adjoint
21 Bell au sujet du convoi, à l'extérieur des réunions ou des
22 séances d'informations?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non - c'était surtout par
24 le biais de réunions et d'interactions à cause de mon rôle en ce
25 qui concerne le Convoi de la liberté.

26 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que vous savez que
27 la cheffe adjointe Ferguson devait transmettre des informations
28 que vous lui transmettiez, de les transmettre ensuite au chef

1 Sloly, en autant que cela avait trait à des renseignements du
2 chef adjoint Bell?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je pensais que c'était elle
4 qui gérait l'information, qui décidait ce qui était pertinent.

5 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord, merci. Vous
6 pouvez maintenant ôter ce courriel. J'aimerais maintenant parler
7 du rôle des renseignements en matière de planification. Selon
8 vous, est-ce que la planification pour le Convoi de la liberté
9 devait être mené par des renseignements?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est les directives..
11 pardon, c'est l'orientation qu'on avait adoptée au cours des
12 dernières années. L'Équipe de la planification travaillait avec
13 l'équipe des renseignements.

14 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et vous êtes
15 d'accord que cela est l'orientation qu'on avait adoptée. Qui
16 avait donné cette directive?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je n'en suis pas certain -
18 comme je vous l'ai dit, je ne suis revenu à ce rôle qu'au début
19 de l'année. J'avais travaillé dans cette direction
20 antérieurement, dans les années antérieures, en fait. Mais
21 pendant les trois ans avant cette prise de position, j'avais
22 travaillé de façon ambulatoire.

23 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous savez que la
24 planification fondée sur les renseignements était quelque chose
25 d'important pour le chef Sloly. Est-ce que vous saviez que
26 l'ancien chef voulait que cela soit mené, que la planification
27 soit dirigée par les renseignements?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, comment est-ce que
2 la direction des renseignements a partagé de l'information avec
3 vous et les planificateurs des événements spéciaux?

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, c'était plutôt au
5 niveau concret. Donc, les membres de l'Équipe de planification
6 travaillaient avec les sergents, les agents dans la Direction
7 des renseignements pour s'assurer qu'ils obtenaient des
8 informations qui pourraient les soutenir dans leurs fonctions
9 respectives.

10 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Est-ce que vous
11 vous rappelez que la Direction des renseignements partageait des
12 documents qu'elle a intitulés « Évaluation de la menace » avec
13 vous avec votre équipe de planification avant l'arrivée du
14 convoi?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Pas avec moi
16 personnellement, mais je sais qu'il y a eu des discussions. Ils
17 n'ont peut-être pas partagé l'ensemble des rapports. Ils
18 décidaient peut-être quoi partager avant de partager ces
19 rapports avec l'Équipe de planification.

20 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Est-ce qu'on
21 pourrait maintenant afficher OPS00003085, s'il vous plaît? Nous
22 allons défiler un peu un courriel du sergent Kennedy le 26
23 janvier, qui dit « Je joins un rapport de renseignements du
24 SPO » et vers le haut... et nous voyons que vous avez transmis ce
25 rapport à Rheaume et la cheffe adjointe Ferguson. Alors, vous
26 voyez le bien le titre, « Convoy Jan 22 Threat Assessment V1 »?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

28 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, en voyant ce

1 courriel, est-ce que vous rafraîchit la mémoire que la Direction
2 des renseignements avait partagé des évaluations de menaces avec
3 vous?

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

5 **Me MISHA BOUTILLIER** : Maintenant, j'aimerais
6 mettre un autre document à l'écran; il s'agit de l'évaluation de
7 menaces que vous avez transmis au surintendant Rheume et la
8 cheffe adjointe Ferguson, le 26 janvier. Alors, nous voyons que
9 la date, c'est le 25 janvier. D'après vous, est-ce que vous avez
10 reçu le 25 ou le 26?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je l'ai reçu la journée où
12 on me l'a envoyé.

13 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que vous vous
14 rappelez d'avoir lu ce document?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : J'ai lu plusieurs versions
16 de ce document.

17 **Me MISHA BOUTILLIER** : En haut de la page 3, au
18 deuxième paragraphe, nous voyons :

19 « On s'attend à avoir un gros volume de
20 véhicules et de gros camions qui vont
21 bloquer les rues de la ville et les
22 routes. »

23 Avec cette évaluation de la menace, aviez-vous
24 compris qu'il y aurait un grand nombre de véhicules qui
25 viendraient à Ottawa?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, c'est ce que les
27 renseignements nous disaient. Nous savions que le convoi
28 arrivait; à ce moment-ci, c'était seulement le convoi de l'Ouest

1 qui était sur la route. Les autres convois n'avaient pas encore
2 débuté. Et donc, les comportements, les agissements, tout ça, ça
3 faisait partie de l'élaboration de nos plans.

4 **Me MISHA BOUTILLIER** : Dans votre résumé, vous
5 avez mentionné une autre manifestation avec des camions, avec 20
6 ou 30 camions. Vous rappelez-vous de cela?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je n'étais pas impliqué,
8 mais l'information m'avait été donnée par l'Équipe de
9 planification. Nous avons déjà vécu une expérience semblable et
10 toujours au centre-ville d'Ottawa.

11 **Me MISHA BOUTILLIER** : Lorsque vous avez vu que la
12 Direction des renseignements a dit « On s'attend à avoir un gros
13 volume de véhicules et de camions » et puisque vous n'aviez pas
14 un chiffre exact, pensiez-vous que ce sera plus que 20 ou 30
15 camions?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, parce que le convoi
17 principal qui a quitté la Colombie Britannique, il y en avait à
18 peu près 50 et d'autres véhicules qui s'y joindraient et
19 partiraient.

20 **Me MISHA BOUTILLIER** : À la page 5 du document,
21 alors, qu'est-ce que ça signifie pour ceux qui vont planifier
22 les évènements? Je vais vous donner un instant pour lire avant
23 que je pose mes questions.

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : OK.

25 **Me MISHA BOUTILLIER** : Votre compréhension de
26 cette section, est-ce que ça veut dire, pour les planificateurs...
27 pensiez-vous que la Direction des renseignements pensait que le
28 convoi serait semblable aux autres évènements ou différent?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Plus gros et encore une
2 fois, les renseignements, c'est une partie du casse-tête dans la
3 planification.

4 **Me MISHA BOUTILLIER** : Dans ce cas-ci, le premier
5 point se lit comme suit :

6 « Cet évènement sera plus large en
7 termes de taille, plus gros que ce que
8 nous avons vu dans le passé -
9 possiblement de la taille à peu près des
10 évènements du 1^{er} juillet, mais plus
11 perturbateurs. »

12 Aviez-vous compris que le convoi allait causer
13 plus de perturbations que d'autres gros évènements à Ottawa?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Vers le 25-26, on avait
15 prévu... la planification, c'était comment gérer, parce que le
16 nombre des véhicules qui allaient arriver, ils n'allaient pas
17 arrêter, alors travailler avec eux pour atténuer le risque et
18 l'impact sur la communauté?

19 Avec cet énoncé, les défis et les perturbations
20 seraient causés par la circulation, mais on savait aussi que les
21 organisateurs du convoi étaient coopératifs et n'avaient pas des
22 agissements perturbateurs. Ça, c'est le convoi qui était déjà
23 sur la route.

24 **Me MISHA BOUTILLIER** : Vous avez déjà mentionné
25 que le nombre de véhicules était tel que vous n'alliez pas les
26 arrêter. Alors, j'y reviendrai un peu plus tard, mais avant de
27 ce faire, je voulais conclure sur cette partie-ci :

28 « Depuis six ans que je travaille avec

1 les grandes manifestations, l'auteur
2 n'a jamais vu autant d'actions
3 populaires et répandues. »

4 Aviez-vous compris que la Direction des
5 renseignements disait que le niveau de mobilisation et d'appui
6 pour cette protestation était sans précédent?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Une partie du contexte -
8 parce que je connais l'auteur et les gens impliqués - c'était le
9 mandat, les restrictions, les vaccins. Ça, c'était un sujet qui
10 causait beaucoup de divisions; je l'ai vu dans ma propre
11 famille. Et c'est quelque chose qui divise les gens. Alors oui,
12 il y a un potentiel, une possibilité pour créer, alimenter un
13 débat et parmi les gens.

14 **Me MISHA BOUTILLIER** : On va passer à la page 3.
15 Le dernier paragraphe, l'auteur dit :

16 « Ces conditions ont créé une situation
17 propice pour les passions et les
18 émotions. »

19 C'est bien ce que vous craigniez?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - par rapport au port
21 du masque et les autres restrictions.

22 **Me MISHA BOUTILLIER** : Maintenant, on va revenir
23 aux chiffres. À compter du 26 janvier, combien de convois
24 pensez-vous ou saviez-vous viendraient à Ottawa?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le 21, j'étais au courant
26 de cinq convois possibles et une fois rendus au 28, nous avons
27 13 convois de confirmés.

28 **Me MISHA BOUTILLIER** : Avez-vous un souvenir

1 précis de combien de convois il y avait le 26, quand vous avez
2 reçu cette évaluation de menaces?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, je ne me rappelle pas
4 comme ça.

5 **Me MISHA BOUTILLIER** : Pouvons-nous voir le
6 document OPS00014540? Inspecteur Lucas, est-ce que vous
7 reconnaissez ce document comme étant vos notes?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, c'est bien mon carnet.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. On va passer à la
10 page 7. Alors, ce sont vos notes pour le 26 janvier et vers le
11 bas de la page, nous voyons un énoncé à 9 h 30 « Appel
12 conférence avec la PPO, GRC et SPP ». Vous rappelez-vous d'avoir
13 participé à cet appel?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

15 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et quel était l'objectif?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Pour s'assurer qu'on
17 partageait l'information par rapport au convoi qui sillonnait le
18 pays.

19 **Me MISHA BOUTILLIER** : Le deuxième point, « PPO -
20 maintenant 11 convois ». Est-ce que ça vous rafraîchit la
21 mémoire qu'à partir du 26 janvier, vous saviez qu'il y avait 11
22 convois qui étaient en route vers Ottawa?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y a 11 groupes qui
24 étaient identifiés, pas tous étaient sur la route. Et c'était
25 pour savoir d'où ils venaient et qui étaient leurs dirigeants.

26 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et d'après vous, combien de
27 véhicules il y avait dans le convoi de l'Ouest?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, ça changeait tout

1 le temps. Il y avait le groupe principal et là, il y avait des
2 gens qui s'ajoutaient quand ils passaient par une ville et après
3 ça, les gens quittaient. Donc, le nombre changeait.

4 **Me MISHA BOUTILLIER** : Vers le bas, pouvez-vous
5 lire « Le groupe Ouest... »?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, « Le groupe Ouest va
7 rester jusqu'à la levée des restrictions »

8 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et qui vous a dit ça?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ça aurait été avec
10 quelqu'un qui a participé à l'appel conférence.

11 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, c'est les
12 renseignements que vous aviez à partir du 26, que le convoi de
13 l'Ouest aller rester jusqu'à la levée des restrictions?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

15 **Me MISHA BOUTILLIER** : Pouvons-nous voir OPP3058,
16 s'il vous plaît? Pardon, OPS0003058.

17 C'est un courriel qui vous a été envoyé par Peter
18 McKenna avec le titre « ERPLT : Convoy for Freedoms ». Vous
19 rappelez-vous d'avoir reçu des mises à jour de l'Équipe de
20 liaison de la PPO qui surveillait le convoi?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - la plupart m'étaient
22 envoyées.

23 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et si on défile un peu,
24 alors :

25 « Une petite mise à jour pour le convoi
26 de l'Ouest... l'officier avait compté 480
27 véhicules sur une longueur de 50
28 kilomètres. »

1 Est-ce que ça rafraîchit votre mémoire par
2 rapport au nombre de camions qui était dans le convoi de
3 l'Ouest, dans l'après-midi du 26 janvier?

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Donc comme je le dis, il y
5 avait le groupe principal et après ça, il y avait des gens qui
6 s'ajoutaient et après ça, ils se dispersaient et quittaient, ils
7 ne restaient pas avec eux. Ça, c'est le nombre de personne qui
8 faisait partie de cette section-là du convoi, à ce moment-là.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : Aviez-vous une évaluation..
10 saviez-vous combien de personnes plus ou moins arriveraient à
11 Ottawa le 26?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : À partir de ce jour-là?
13 L'information d'origine disait qu'on pourrait voir jusqu'à 100
14 véhicules par province et si on fait la moyenne, ça serait peut-
15 être... les plus petites provinces auraient moins de véhicules et
16 les plus grandes provinces, ça serait en proportion, comme
17 l'Ouest et l'Ontario.

18 **Me MISHA BOUTILLIER** : À la page 3, il y a un
19 point ici qui dit :
20 « SPO et SPP s'attendent à 10 000 personnes pour le 29 à midi. »

21 Est-ce que ça vous donnait le nombre qui
22 viendrait?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Si c'est le nombre de
24 nombre de personnes qui était prévu pour la journée du samedi.

25 **Me MISHA BOUTILLIER** : Donc 10 000 personnes, vous
26 vous attendiez à ce qu'ils soient là le samedi, mais vous ne
27 savez pas combien de personnes allaient rester le dimanche.

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact, mais ce sont des

1 gens locaux et des supporters locaux aussi. Parce que le 1^{er}
2 juillet, c'est 100 000 personnes... et (inaudible), les
3 agissements étaient coopératifs, on n'était pas inquiets.

4 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vers les 25-26, vos
5 préoccupations grandissaient, vous vous rappelez de ça?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Les préoccupations, ce
7 n'était pas particulièrement le convoi, c'est les gens qui
8 s'attachaient au convoi et ce qu'on voyait en ligne aussi, les
9 opinions.

10 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vos préoccupations
11 s'intensifiaient à cause qu'il y avait un risque de violence ou
12 des gens qui voudraient attaquer la Colline?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y avait beaucoup de
14 choses qui se disaient sur les médias sociaux, que ça serait
15 leur version du 6 janvier et je crois que c'est cette journée-là
16 qu'on a commencé à communiquer avec les autres forces policières
17 pour nous appuyer.

18 **Me MISHA BOUTILLIER** : À partir du 26, craigniez-
19 vous que les participants du convoi resteraient à Ottawa au-delà
20 du weekend?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je savais que c'était une
22 possibilité, qu'un groupe resterait, mais la taille et la portée
23 a grandement excédé ce qu'on avait prévu.

24 **Me MISHA BOUTILLIER** : OPS00003215. Alors, c'est
25 un courriel qui vous a été envoyé le 26 janvier d'un compte
26 INTERSECT par Kim. Est-ce que vous vous rappelez avoir reçu ce
27 courriel d'un agent de INTERSECT le 26?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et vous avez répondu, il y
2 a un paragraphe :

3 « Est-ce qu'on veut s'engager par
4 rapport aux dates, parce que ça va
5 peut-être durer plus longtemps »

6 Vous avez... ça, c'était votre texte?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

8 **Me MISHA BOUTILLIER** : Je ne sais pas qui reçoit
9 les INTERSECT; il y a des niveaux différents. Alors, est-ce que
10 c'est d'ordre général ou c'est seulement pour nos partenaires
11 policiers?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Alors, votre commentaire
13 sur l'un des points :

14 « Ça sera un évènement très fluide et
15 significatif qui pourrait continuer au-
16 delà du 28 jusqu'au 30. Est-ce qu'on
17 veut s'engager par rapport aux dates,
18 parce que ça pourrait durer plus
19 longtemps? »

20 **Me MISHA BOUTILLIER** : Vous pensiez que ça allait
21 durer combien de temps, à partir du 26?

22 Xx J'anticipais que la majorité quitterait avant
23 le premier weekend et 60 à 70 % ont effectivement quitté, mais
24 l'empreinte est demeurée égale. On croyait peut-être une semaine
25 à peu près pour le groupe restant.

26 **Me MISHA BOUTILLIER** : Donc ça, ça serait jusqu'au
27 4 ou au 6 février?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Et pour préciser, on

1 ne s'attendait pas au nombre de personnes qui se sont pointées,
2 finalement.

3 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors maintenant,
4 j'aimerais mettre à l'écran OPS00003403 - et pour le procès-
5 verbal, ce document n'était pas dans la liste des documents, on
6 vient de l'afficher ou de le mettre aujourd'hui. Mon collègue,
7 Monsieur Brousseau, l'a distribué aux parties.

8 Ce document est intitulé « Notes de réunion
9 Direction générale des renseignements/Direction des services en
10 matière des renseignements en date du 27 janvier 2022 ». Est-ce
11 que vous voyez votre nom dans la ligne qui commence avec R.
12 Lucas?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

14 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous vous rappelez
15 avoir assisté à une réunion avec la Direction générale des
16 renseignements à 12 h 30 le 27 janvier?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je le crois.

18 **Me MISHA BOUTILLIER** : Merci. Alors, si on fait
19 défiler plus bas pour la première page, on voit un commentaire
20 de M. Patterson. Est-ce que c'est le surintendant Mark
21 Patterson?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

23 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et il dit :

24 « On a mentionné dans le cas d'un appel
25 qu'il serait prudent d'amener à JIG le
26 fait que la manifestation du convoi est
27 devenue le projet Bear Hug »

28 Qu'est-ce que cela voulait dire?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne m'en rappelle pas.

2 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce qu'on peut dire qu'à
3 l'époque, on estimait ou qu'on se préoccupait que le Convoi de
4 la liberté se transforme d'une manifestation paisible et licite
5 en un évènement qui pourrait mener à une occupation illégale
6 d'Ottawa?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : En rétrospective, oui -
8 mais à cette époque-là, je dirais que non, car encore une fois,
9 on a travaillé avec les équipes de liaison et on a parlé,
10 dialogué avec les organisateurs du convoi et ils étaient
11 paisibles, conformes et collaboraient avec la police.

12 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Si on se rend
13 maintenant à la page 2, dans la section où on parle de
14 circulation. On voit « R.Lucas »... le deuxième paragraphe, vous
15 voyez les mots « Higher Level ». Vous le voyez, inspecteur
16 Lucas?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

18 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous dites :

19 « Notre message à tous est qu'il va y
20 avoir du chaos de circulation le samedi
21 et le dimanche, ça c'est certain et
22 ensuite, ça va dépendre du nombre de
23 personnes qui quitteront les lieux et
24 qui resteront sur les lieux. »

25 Et vous dites :

26 « Je prie pour qu'il fasse vraiment
27 froid. »

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, effectivement.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous n'étiez pas
2 certain combien de personnes allaient rester?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, c'est exact. À
4 l'époque, on pensait que le risque le plus élevé, c'était le
5 groupe principal qui venait des distances les plus longues, de
6 l'Ouest.

7 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et c'était 480 véhicules?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Avec un groupe principal de
9 50 véhicules.

10 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Est-ce qu'on
11 pourrait passer à la page 3, s'il vous plait la section
12 « Divers », un peu plus loin, s'il vous plaît... encore plus loin.
13 Voilà, c'est bon, merci!

14 Pourriez-vous s'il vous plait prendre quelques
15 instants pour lire ce paragraphe, pour que vous soyez au courant
16 de quoi il parle?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

18 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous avez dit :

19 « Le groupe principal quittera sans
20 doute les lieux, mais nous verrons des
21 centaines de camions, si ce ne sont pas
22 des milliers, qui resteront ici. Ils
23 n'ont pas des postes auxquels ils
24 doivent retourner, ils ont un fonds de
25 5 millions de dollars duquel ils
26 peuvent se prévaloir. »

27 Donc, inspecteur, en date du 27 janvier, vous
28 vous attendiez à ce que des centaines de camions restent et vous

1 pensiez qu'il pourrait même s'agir de milliers de camions qui
2 resteraient plus longtemps que la fin de semaine?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, on voulait voir ce
4 avec quoi on était pris, mais il faut également envisager le
5 pire des cas; en envisageant le pire des cas, on sait comment
6 avancer et élaborer un plan opérationnel.

7 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, par pire scénario,
8 est-ce que vous voulez dire la violence ou le potentiel de
9 violence?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, c'est plutôt la
11 possibilité qu'ils restent sur les lieux.

12 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Maintenant, si on
13 fait défiler vers le haut de la page 4, on y voit :

14 « Notre première priorité, c'est la
15 sécurité du public. Nous ne mettrons
16 pas nos membres en danger étant donné
17 que nous avons des ressources
18 limitées. »

19 Que vouliez-vous dire par ça?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, à ce moment-là, on
21 avait encore des discussions avec les autres services pour voir
22 quelles ressources pouvaient être consenties et c'est cela qu'on
23 examinait. Alors, jusqu'au moment où je savais quelles
24 ressources étaient disponibles, je voulais m'assurer que les
25 ressources dont on disposait étaient viables pour assurer la
26 sécurité du public et c'était notre première priorité.

27 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et vous avez
28 dit : « On ne va pas procéder à des arrestations si des gens

1 brisent des vitrines ». Est-ce qu'on peut dire qu'en date du 27
2 janvier, vous n'estimiez pas que le SPO avait suffisamment de
3 ressources pour procéder à des activités d'application de la loi
4 une fois que le convoi arrivait?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, il y a deux
6 aspects. Premièrement, en ce qui concerne les vitrines, l'une
7 des pratiques normales qu'on met en œuvre, c'est quand il y a
8 une foule qui est très volatile et qui brise des vitrines, on ne
9 fait pas venir des agents pour procéder à des arrestations qui
10 vont intensifier le conflit. On va enquêter et déposer des
11 accusations par la suite, parce qu'on veut assurer la sécurité
12 le mieux possible. Voilà la mention des vitrines.

13 Maintenant, en ce qui concerne les ressources, on
14 avait déjà une pénurie de personnel; c'est déjà difficile pour
15 nous de se conformer à nos mandats avec le personnel qu'on a et
16 c'était difficile de procéder à une dotation de personnel pour
17 cet évènement - ça a été mentionné par le chef adjoint et le
18 chef. Ça a été deux années difficiles.

19 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Est-ce qu'on peut
20 dire qu'en date des 26 et 27 janvier, vous étiez préoccupés que
21 le PSO pourrait être dépassé par le convoi, qu'il n'y avait pas
22 assez de personnel?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : À ce moment-là, ce n'était
24 pas une question d'être dépassé, mais c'était plutôt ce qu'il en
25 serait s'il y avait de la violence, si on aurait suffisamment de
26 ressources pour assurer la sécurité et pour faire revenir
27 l'ordre dans la ville.

28 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Si je pouvais me

1 permettre de vous demander d'afficher OPS000030888, s'il vous
2 plaît?

3 C'est un courriel que vous avez envoyé à la
4 cheffe par intérim adjointe Ferguson, le 26 janvier. Cela
5 comprend des points de discussion; si vous voulez bien faire
6 défiler par le bas, vous voyez qu'il y a un point qui dit :

7 « Le nombre de véhicules qui doit
8 encore être fixé risque de dépasser nos
9 capacités. »

10 Est-ce que vous vous rappelez de cela, que vous
11 avez pensé que vous risquiez d'être dépassé?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, encore une fois, mais
13 il faut procéder à une mise en contexte. Dépendant du convoi,
14 s'ils arrivent en fonction de leur horaire, s'ils restaient
15 coopératifs, s'ils se rendaient au lieu qu'on avait prévu pour
16 eux, eh bien à ce moment-là, on n'aurait pas été dépassés. On
17 aurait pu gérer cela avec le cadre qu'on avait établi. Mais
18 s'ils ne respectaient pas leur horaire ou s'ils essayaient
19 d'arriver tous en même temps, à ce moment-là, il y avait un
20 potentiel qu'on manque de ressources.

21 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Juste pour que je
22 comprenne bien ce que vous dites, est-ce que vous dites que si
23 les organisateurs du convoi et les participants du convoi
24 honoraient l'entente avec la police du SPO, qu'à ce moment-là,
25 les choses iraient bien, mais que s'ils n'honoraient pas ces
26 ententes, il y avait un potentiel qu'il y ait... que les forces de
27 l'ordre soient dépassées?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'était potentiel, oui.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, je crois que
2 maintenant, on pourrait parler du plan opérationnel du 28
3 janvier, c'est-à-dire OPP00004262.

4 Alors, si on fait défiler vers le bas pour en
5 arriver au pied de la première page, s'il vous plaît, on y voit
6 que l'auteur, le nom de l'auteur, c'est le sergent Sean Key,
7 c'est lui l'auteur du plan, n'est-ce-pas?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que vous avez reçu
10 ce plan le 27 ou le 28? Je vois que c'est en date du 28.

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y a eu un courriel
12 annexé en pièce jointe sur un autre document où j'ai offert une
13 rétroaction et cela vous indiquera le jour où je l'ai reçu.

14 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et maintenant, si
15 on pouvait faire défiler vers la page 2 du plan, on voit que
16 vous êtes une autorité qui a autorisé... est-ce que vous avez
17 approuvé ce plan?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, avec quelques
19 modifications, oui, je l'ai approuvé.

20 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et dans votre
21 résumé d'entrevue, vous avez déclaré que cela vous a été précisé
22 que l'approbation du chef Sloly était requise pour ce plan. Est-
23 ce que vous vous rappelez de cette déclaration?

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

25 **Me MISHA BOUTILLIER** : Comment est-ce que cela
26 vous a été précisé, que l'approbation du chef Sloly était
27 nécessaire?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est l'Équipe de

1 planification qui m'a dit que c'était une pratique normale, que
2 cela devait être présenté au chef à des fins de ratifications.

3 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et je vois que
4 vous avez dit dans un autre résumé que c'était une nouvelle
5 exigence, au mieux de votre connaissance. Est-ce exact?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

7 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, je vous suggère, si
8 vous voulez bien faire défiler vers le bas, qu'il n'y a pas de
9 ligne pour la signature du chef Sloly ici, n'est-ce-pas?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, il n'y en a pas.

11 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que vous savez
12 pourquoi, si le chef Sloly devait approuver le plan, pourquoi il
13 n'y a pas de ligne pour sa signature?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

15 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, j'aimerais
16 maintenant tourner aux pages 7 et 8 du plan. Faites défiler vers
17 l'évaluation, vers la section sur l'évaluation de la menace,
18 s'il vous plaît. On y voit le SPO. Est-ce que c'est la Section
19 des renseignements en matière de sécurité du SPO?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

21 **Me MISHA BOUTILLIER** : Et qui a élaboré cette
22 évaluation de la menace, des menaces? Est-ce que c'est l'Équipe
23 de planification qui a fait du copier/coller avec de
24 l'information qu'ils ont reçue du Service de renseignements ou
25 est-ce qu'ils ont examiné ce qu'ils avaient reçu, est-ce qu'ils
26 ont inclus les points qui, selon eux, étaient pertinents?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : En général, la pratique,
28 c'est qu'il s'agit d'un effort concerté entre les deux.

1 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Alors, j'aimerais
2 vous offrir l'occasion de rapidement lire les points qui
3 apparaissent ici. Si vous voulez faire défiler afin que
4 l'inspecteur puisse voir tous les points.

5 Un peu plus loin, à la prochaine page. Excusez-
6 moi inspecteur, je vais vous accorder quelques instants pour
7 examiner ces points.

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : Inspecteur, vous avez dit
10 plus tôt que dans votre esprit, une occupation prolongée du
11 Convoi de la liberté était le pire des scénarios. Est-ce que mon
12 souvenir est exact?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

14 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que la Section de
15 l'évaluation des risques mentionne ce risque?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

17 **Me MISHA BOUTILLIER** : Quand vous avez reçu cette
18 évaluation de risques, est-ce que vous étiez préoccupé par le
19 fait que ce risque ne soit pas consigné aux actes?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, parce que cela était
21 inclus dans d'autres volets du plan.

22 **Me MISHA BOUTILLIER** : Oui, mais vous considérez
23 que... mais est-ce que vous considérez que le pire des scénarios
24 était un risque important?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, parce que c'est
26 arrivé.

27 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que normalement,
28 est-ce que vous vous attendiez à ce qu'un risque important soit

1 reflété dans un plan d'évaluation des risques?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, ça aurait dû y être.

3 **Me MISHA BOUTILLIER** : Eh bien, j'aimerais
4 demander, combien de jours d'opérations est-ce que le plan
5 opérationnel a abordé?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le plan initial était pour
7 trois jours et cela comportait notamment l'horaire des
8 évènements qu'ils ont reçu de la part des organisateurs de la
9 manifestation.

10 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. J'aimerais qu'on
11 regarde maintenant la page 12, en haut de la page, s'il vous
12 plaît.

13 Alors, vous voyez le paragraphe qui dit :

14 « L'évènement commencera le 28 janvier,
15 le vendredi et les renseignements ne
16 sont pas clairs par rapport à la durée
17 de l'évènement. Ce plan parlera des
18 deux jours en matière d'opération et
19 pourra être adapté s'il se poursuit
20 plus longuement. »

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Dans le cadre du modèle, il
22 y a un plan et une dotation de personnel. Le 28 janvier, on a
23 établi notre Centre de commandement; on a parlé de la
24 planification, de la dotation et de la relève pour qu'ils
25 puissent être mis en place suite à ce vendredi.

26 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que les plans en cas
27 d'urgence, par rapport aux évènements du convoi, est-ce qu'ils
28 prévoyaient la situation où le convoi resterait à Ottawa plus

1 longtemps et la possibilité d'une occupation?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ça dépendant de l'envergure
3 et de la portée de l'empreinte. Alors, le premier week-end, le
4 lundi, les deux tiers des manifestants ont quitté les lieux et
5 on a donc pu voir quelle en était l'empreinte et on aurait pu
6 réarranger notre plan de circulation pour faire ce qu'on avait
7 fait dans le cadre de manifestations antérieures. S'il n'y avait
8 pas de volatilité avec foule, vous créez un plan de circulation
9 et vous offrez une présence policière robuste pour assurer la
10 sécurité du public.

11 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, vous avez dit que ça
12 dépendait du nombre de personnes restées sur les lieux et
13 combien de personnes quittaient les lieux. Est-ce que le SPO...
14 enfin, excusez-moi. Est-ce qu'on peut dire que le SPO attendait
15 de voir combien de personnes resteraient sur les lieux ou
16 quitteraient les lieux et élaborer ensuite un plan
17 d'intervention le 31 janvier?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non - cette discussion
19 avait déjà eu lieu par rapport au détournement de la
20 circulation. S'ils restaient sur les lieux, ce n'est pas inclus
21 dans ce plan. Ce plan, eh bien, il faut envisager un échéancier
22 court; c'était le 27, l'évènement commençait le 28 janvier, on
23 ne peut pas attendre d'avoir une solution à 100 % pour avoir un
24 cadre en place et qu'on sache quoi faire sur le terrain et qu'on
25 réponde aux besoins du public. C'est pour ça qu'on a établi le
26 Centre de commandement - pour s'assurer qu'il y avait un plan de
27 relève afin qu'on puisse aller de l'avant.

28 Vous pouvez envisager différentes possibilités

1 sur ce qui pourrait se produire ou ne pas se produire, mais à ce
2 moment, il fallait voir ce qu'il en était - si les deux tiers des
3 personnes quittaient les lieux et que cela se limitait à la rue
4 Wellington, ça aurait été bien plus facile de gérer avec les
5 ressources qu'on avait à notre disposition ou s'ils restaient là
6 où on leur avait demandé de se garer.

7 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, je veux m'assurer de
8 bien comprendre. Est-ce qu'on peut dire que le plan en cas
9 d'urgence n'était pas inclus dans ce document, mais était en
10 voie d'élaboration, de par le Centre de commandement?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : En se fondant sur ce qui se
12 passait à l'époque, la situation dynamique.

13 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, quand la cheffe
14 adjointe par intérim Ferguson a témoigné la semaine passée, elle
15 a dit que le plan opérationnel ne comportait pas de plan
16 d'intervention en cas d'urgence au-delà du 31 janvier, si les
17 manifestants restaient en place plus longtemps que le 31
18 janvier. Est-ce que ça correspond à votre compréhension?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - ce plan ne comportait
20 pas cela, pas ce plan d'intervention en cas d'urgence.

21 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Le surintendant
22 Bernier, Robert Bernier, qui va témoigner plus tard aujourd'hui,
23 il nous a dit dans le cadre de son entrevue qu'il se préoccupait
24 d'une rupture de communication entre la planification et le
25 Service des renseignements avant l'arrivée du Convoi de la
26 Liberté. Selon vous, est-ce que l'absence d'un plan
27 d'intervention en cas d'urgence, dans ce plan opérationnel,
28 reflète cette rupture?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Comme pour tout évènement,
2 il pourrait y avoir des améliorations. Je crois qu'il y avait
3 une bonne communication entre les deux services; est-ce que
4 c'était suffisamment robuste? Évidemment, il est évident qu'on
5 n'avait pas ce dont on avait besoin à l'avance. Mais j'aimerais
6 également signaler que le contexte de ceci est un peu différent;
7 c'est quelque chose... c'était une situation qui était très fluide
8 et ils ont dû planifier en l'espace d'une semaine. Si
9 j'utilisais mon expérience antérieure de planification quand
10 j'ai travaillé au Sommet des leaders nord-américains, le 26^e
11 sommet, où je travaillais pour la Police d'Ottawa, c'était de la
12 même envergure, peut-être même un peu plus petit - c'était des
13 visites de chefs d'État. On a eu des mois pour se préparer à
14 cela et des mois pour nantir... pour se doter de ressources
15 nécessaires. Ça, ça s'est fait ici en une semaine.

16 **Me MISHA BOUTILLIER** : D'accord. Et inspecteur,
17 dans votre résumé, vous nous avez dit qu'en commençant avec le
18 29 janvier, c'est-à-dire quand le convoi commençait à arriver,
19 le SPO a été dépassé et que vous, au Centre de commandement,
20 avez dû vraiment prendre des mesures d'urgence extrêmes alors
21 que le convoi est arrivé. Est-ce que vous vous rappelez de cela?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

23 **Me MISHA BOUTILLIER** : Est-ce que vous pouvez nous
24 aider à expliquer de quoi il s'agit?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : À compter du vendredi, les
26 arrivées se déroulaient de façon ordonnée. Ils allaient dans les
27 endroits qui étaient pré-désignés à aller dans les endroits. On
28 s'attendait à quelques milliers et même là, ça dépassait nos

1 attentes et ça a même dépassé les attentes des organisateurs.
2 Mais le vendredi, les gens se dirigeaient là où on leur disait
3 d'aller. Donc, c'était sur Wellington, on faisait notre possible
4 pour qu'ils n'aillent pas au centre-ville. Et donc, on était en
5 train de monter... c'est comme faire un mur de sacs de sable, mais
6 l'eau arrive rapidement, alors on utilise ces sacs de sable
7 pour atténuer les dommages, alors, pour nous protéger de
8 l'inondation.

9 Mais ce qui s'est passé, c'est que le samedi,
10 quand le convoi de l'Ouest est arrivé, malheureusement, ce sont
11 eux qui ont créé cet évènement et ils n'ont pas eu les
12 emplacements au centre-ville - ce sont les autres qui se sont
13 jetés sur le centre-ville. Alors, les gens qui étaient frustrés,
14 des opérateurs individuels qui voulaient participer et on les
15 dirigeait pour libérer et dégager les intersections et les voies
16 d'urgence. Et là, ils ont commencé à aller dans les rues
17 avoisinantes.

18 Alors, ces véhicules individuels, sans que ce
19 soit les leaders du convoi... donc, il y avait une ressource à
20 affecter ici, une autre à affecter là-bas et là, on a dit : il
21 va falloir arrêter de réagir à ces plus petits individus et voir
22 qu'est-ce qui va nous donner un plus grand résultat, parce que
23 l'objectif primaire, c'est toujours la sécurité du public.

24 **Me MISHA BOUTILLIER** : Monsieur le commissaire,
25 j'aimerais prendre une minute ou deux pour conclure.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui.

27 **Me MISHA BOUTILLIER** : Inspecteur Lucas,
28 maintenant, on va sauter quelques jours et on va aller aux 13,14

1 et 15 février.

2 Vous rappelez-vous le 13 février, il y a eu une
3 entente entre la Ville et les dirigeants des organisateurs de
4 quitter les rues du centre-ville?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je savais qu'il y avait
6 l'entente, mais je n'ai pas participé. Je sais qu'à ce moment-
7 là, j'étais au centre de commandement de la RCN et c'était un
8 commandement pour les opérations en temps réel, alors on faisait
9 tout ce qu'on pouvait avec les services de liaison. Un moment
10 donné, ça s'est arrêté parce qu'on n'avait pas les résultats
11 escomptés.

12 **Me MISHA BOUTILLIER** : À compter du 15 février,
13 vous rappelez-vous s'il y avait encore de la place sur la rue
14 Wellington pour placer des véhicules?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ça se peut, mais je ne m'en
16 souviens pas.

17 **Me MISHA BOUTILLIER** : À l'écran, OPS00014410... oh,
18 11410, désolé, c'est une erreur de ma part.

19 (COURTE PAUSE)

20 **Me MISHA BOUTILLIER** : Voilà. Maintenant, on va
21 passer à la page 14. Est-ce que vous reconnaissez comme étant
22 des notes prises lors d'une rencontre à la table de commandement
23 de Monsieur Bernier, le 15 février?

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, j'étais là.
25 J'assistais via Teams.

26 **Me MISHA BOUTILLIER** : Alors, en haut de la page
27 19, on voit un commentaire de Drummond : « Est-ce qu'il reste de
28 la place sur Wellington? » et vous dites « Je crois que oui,

1 mais je vais vérifier. Je vais vérifier les caméras et je vais
2 évaluer ». Vous rappelez-vous d'avoir fait cette déclaration,
3 qu'il y avait encore de la place sur la rue Wellington?

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Si je me rappelle bien, il
5 y avait des temps où parfois, on nous demandait c'était quoi la
6 situation puis je leur disais quelle était la situation, si je
7 le voyais dans les caméras. Mais ici, il ne s'agit pas de mes
8 notes.

9 **Me MISHA BOUTILLIER** : À la page 22, en bas de la
10 page, alors c'est vous qui dites « Il y a des trous sur
11 Wellington ». Est-ce que c'est une mise à jour comme quoi vous
12 aviez vérifié et il restait encore des places sur Wellington
13 pour rediriger les véhicules?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

15 **Me MISHA BOUTILLIER** : Merci, Monsieur le
16 commissaire et merci, inspecteur Lucas. Je n'ai plus de
17 questions.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors, contre-
19 interrogatoire, le procureur pour l'ancien chef Sloly.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me REBECCA JONES :**

21 **Me REBECCA JONES** : Bonjour, inspecteur Lucas. Je
22 suis Rebecca Jones et je suis procureure pour l'ancien chef
23 Sloly.

24 Inspecteur Lucas, vous êtes très, très bien formé
25 comme commandant d'incident?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, pour les incidents
27 critiques aussi.

28 **Me REBECCA JONES** : Alors, vous avez déjà fait

1 beaucoup d'évènements, beaucoup de manifestations?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

3 **Me REBECCA JONES** : Vous étiez le planificateur
4 principal pour la rencontre de 2016, la rencontre du Sommet?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

6 **Me REBECCA JONES** : Alors, l'équipe de l'exécutif
7 avait toutes les raisons du monde d'avoir confiance en votre
8 capacité?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : J'espère!

10 **Me REBECCA JONES** : Vous avez pris la mesure que
11 vous croyiez être nécessaire en tant que commandant?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : La plupart du temps, oui.

13 **Me REBECCA JONES** : Alors, on va débiter avec la
14 planification pour le convoi. Vous étiez confiant que votre
15 équipe de planificateurs travaillait avec la Direction des
16 renseignements pour avoir la bonne information pour être
17 incorporée dans le plan?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

19 **Me REBECCA JONES** : Et c'est ce à quoi votre
20 équipe exécutive s'attendait. Alors, on a vu le document
21 OPS3403, qui était la rencontre de la Direction des
22 renseignements - ça, c'était le 27 janvier - donc une rencontre
23 avec la Direction des renseignements et la cheffe adjointe
24 Ferguson.

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Je n'ai pas regardé la
26 liste, mais il était sur l'appel, oui.

27 **Me REBECCA JONES** : Alors, dans le contexte du
28 système de commandement, c'est la responsabilité de Madame

1 Ferguson pour transmettre toute information nécessaire au chef
2 Sloly?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, chacun a son rôle à
4 jouer.

5 **Me REBECCA JONES** : Et jusqu'au 28 janvier, la
6 surveillance stratégique pour cette période de planification
7 provenait de la cheffe adjointe Ferguson?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

9 **Me REBECCA JONES** : Et elle était aussi la
10 commandante des incidents majeurs?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

12 **Me REBECCA JONES** : Et le surintendant Rheaume
13 était le commandant des évènements entre les deux?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

15 **Me REBECCA JONES** : Alors, durant cette période-là
16 jusqu'à l'arrivée du convoi, Monsieur Sloly n'a pas pris des
17 mesures pour prendre des responsabilités pour la planification?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Pas à ce que je sache, non.

19 **Me REBECCA JONES** : Et le chef Sloly, à votre
20 connaissance, n'était pas en train d'évaluer les renseignements
21 tout seul?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Pas à ce que je sache.

23 **Me REBECCA JONES** : Et on ne peut pas dire que le
24 chef Sloly n'a pas pris les msures nécessaires pour recueillir,
25 évaluer et faire circuler les renseignements dans la
26 planification du convoi?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non. Moi, j'étais concentré
28 sur mon rôle. Je ne peux pas dire quel était ce rôle.

1 **Me REBECCA JONES** : Mais vous comprenez le rôle du
2 chef?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui oui, c'est ça - il
4 était impliqué dans tout.

5 **Me REBECCA JONES** : Mais ce n'est pas son rôle de
6 faire l'évaluation des renseignements.

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

8 **Me REBECCA JONES** : Et durant cette période de
9 planification, j'ai compris que vous aviez un bon degré
10 d'autonomie qui était nécessaire?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, au début.

12 **Me REBECCA JONES** : Et encore une fois, on parle
13 de cette période jusqu'à l'arrivée du convoi?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

15 **Me REBECCA JONES** : Mon collègue vous a posé des
16 questions par rapport à l'approbation du plan et c'est vous qui
17 l'avez approuvé?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : J'étais un parmi d'autres.

19 **Me REBECCA JONES** : Et l'autre était le
20 surintendant Rheaume?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

22 **Me REBECCA JONES** : Et mon confrère vous a dit que
23 le chef Sloly n'avait pas une ligne pour signer sur le plan.

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

25 **Me REBECCA JONES** : Et puisque vous pensez qu'il
26 devait l'approuver, c'était le Groupe de la planification?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Et de mes supérieurs aussi.

28 **Me REBECCA JONES** : Donc, ça venait du

1 surintendant Rheaume?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

3 **Me REBECCA JONES** : Vous travailliez au
4 Commandement des incidents depuis que le chef Sloly est devenu
5 chef, n'est-ce-pas?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, dans des directions
7 différentes.

8 **Me REBECCA JONES** : Mais je vous suggère qu'il
9 avait beaucoup de confiance en vous à titre de commandant
10 d'incidents.

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : J'espère.

12 **Me REBECCA JONES** : Et jamais il a cherché à
13 approuver vos plans opérationnels dans le passé?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Sur la route, non. Je
15 venais de débiter dans mon rôle, ça faisait trois semaines que
16 j'étais là.

17 **Me REBECCA JONES** : Mais avant cela, vous étiez le
18 commandant des incidents?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

20 **Me REBECCA JONES** : Et il n'avait jamais cherché à
21 approuver vos plans?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Pour préciser, mon rôle
23 comme inspecteur de garde sur la route, ce sont des événements
24 qui ne sont pas prévus et je répons et on n'a pas des plans
25 écrits. Si je suis affecté pour un événement prévu, je ne ferai
26 pas partie du processus de planification; j'aurai juste mon rôle
27 à faire. Donc, s'il y a des manifestations prévues dans le passé
28 où j'étais là et les plans avaient été élaborés par la Section

1 des évènements.

2 **Me REBECCA JONES** : Ma question est plus simple.
3 Jusqu'à ce moment-là, on ne vous avait jamais dit que le chef
4 Sloly devait approuver vos plans opérationnels?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est ça.

6 **Me REBECCA JONES** : Et vous n'avez pas pris le
7 téléphone pour demander au chef Sloly « As-tu vraiment besoin
8 d'approuver mes plans opérationnels »?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

10 **Me REBECCA JONES** : Mais vous pensiez que c'est ce
11 qu'il voulait faire parce que c'est ce qu'on avait dit. Et
12 finalement, il n'a pas approuvé le plan opérationnel.

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne sais pas. Rendu au
14 28, c'était le jour J et je voulais m'assurer que j'avais les
15 gens sur place pour faire ce qu'ils devaient faire.

16 **Me REBECCA JONES** : Mais vous avez vu le document
17 et vous avez vu qu'il n'avait pas signé?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non - ce document-là, non,
19 il n'a pas signé.

20 **Me REBECCA JONES** : Le premier weekend et le début
21 de la première semaine, lorsque votre équipe et le SPO, de façon
22 générale, avez réalisé que ce que vous aviez, c'était une
23 occupation, les gens ne quittaient pas?

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est ça.

25 **Me REBECCA JONES** : Je vais vous suggérer que
26 l'humeur était assez chaotique au Centre de commandement de la
27 RCN?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

1 **Me REBECCA JONES** : Vous n'aviez pas les
2 ressources pour traiter l'information que vous recevez?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est une partie du
4 problème, oui.

5 **Me REBECCA JONES** : Vous n'avez pas assez de
6 ressources et vous avez du mal à avoir assez d'argent, même pour
7 patrouiller à pied.

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

9 **Me REBECCA JONES** : Et les choses étaient tendues?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

11 **Me REBECCA JONES** : Nous avons entendu le
12 témoignage du surintendant Abrams de la PPO, où il a dit qu'il
13 vous entendait crier lorsque vous étiez au Centre de
14 Commandement de la RCN.

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y a une différence entre
16 hausser le ton pour avoir l'attention de quelqu'un et crier.

17 **Me REBECCA JONES** : Et les choses étaient tendues
18 à ce moment-là?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

20 **Me REBECCA JONES** : Et les gens n'étaient pas
21 toujours à leur meilleur.

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ils ne l'étaient pas, en
23 effet.

24 **Me REBECCA JONES** : Maintenant, pour les équipes
25 de liaison policière, ces équipes jouent un rôle très important
26 lors d'évènements majeurs?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est un rôle critique.

28 **Me REBECCA JONES** : Mais l'équipe n'est peut-être

1 pas parfaite pour toutes les situations?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, ce n'est pas une
3 panacée, ce n'est pas une baguette magique.

4 **Me REBECCA JONES** : Et dans ce cas-ci, l'équipe de
5 liaison a eu du mal à négocier avec les participants au coin de
6 Rideau et Sussex?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Pour vous situer, les
8 négociations - et c'est important - au moment de l'arrivée
9 jusqu'au départ, la dynamique de la foule évoluait et plus ils
10 étaient là et quand le nombre de personnes changeait, ça
11 changeait la dynamique pour les négociations.

12 **Me REBECCA JONES** : Oui, d'accord. Mais pour en
13 revenir à ma question, vous avez dit, dans votre résumé, que :
14 « ... le SPO avait du mal à négocier avec
15 le groupe de protestataires au coin de
16 Rideau et Sussex. »

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est exact.

18 **Me REBECCA JONES** : Et vous avez témoigné
19 aujourd'hui à l'égard... bon, c'est votre vue que l'équipe
20 exécutive ne respectait pas le rôle de l'équipe de liaison comme
21 elle l'aurait dû, d'après vous.

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

23 **Me REBECCA JONES** : Et ce qu'on entend, pour les
24 équipes de liaison, c'était la situation au chemin Coventry?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est ça - ça en est une
26 parmi d'autres.

27 **Me REBECCA JONES** : Alors, c'est une situation où
28 il y avait eu des négociations avec les manifestants pour

1 enlever le combustible. Ça, c'est vers le 6 février?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

3 **Me REBECCA JONES** : Et le SPO a fini par arrêter
4 quelques manifestants lorsqu'ils se sont approchés du centre-
5 ville avec ce combustible?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

7 **Me REBECCA JONES** : Et à votre avis, cet événement
8 a vraiment affecté les relations entre l'équipe de liaison et
9 les protestataires?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

11 **Me REBECCA JONES** : Et vous savez que cette
12 intervention était dirigée par le surintendant Patterson?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

14 **Me REBECCA JONES** : Et nous avons su, par le chef
15 Bell, que c'était lui qui avait approuvé cette intervention?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

17 **Me REBECCA JONES** : Vous ne saviez pas avant?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

19 **Me REBECCA JONES** : Et ce n'est pas une décision
20 qui s'est rendue au niveau du chef Bell, n'est-ce-pas?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Quelle décision?

22 **Me REBECCA JONES** : Pardon, le chef Bell.

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne le sais pas. Moi, ma
24 cible, c'était vraiment de voir ce qui se passait en temps réel
25 et de gérer ça.

26 **Me REBECCA JONES** : Désolée si je me trompe de
27 nom, je vais répéter la question pour être bien claire.

28 Alors, ce n'était pas quelque chose pour

1 démontrer que le chef Sloly était impliqué?

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne sais pas qui a pris
3 cette décision.

4 **Me REBECCA JONES** : D'accord, merci.

5 Maintenant, j'ai des questions, des changements
6 au Commandement d'incidents. Vous dites dans votre déclaration
7 que c'était votre compréhension que le chef Sloly :

8 « ... que le surintendant Rheaume avait
9 été retiré parce que le chef Sloly
10 voulait prendre une nouvelle direction
11 stratégique. »

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'était ma compréhension.

13 **Me REBECCA JONES** : Et ce n'est pas le chef Sloly
14 qui vous a dit ça?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

16 **Me REBECCA JONES** : Et si on va mettre à l'écran
17 un autre document - c'est l'énoncé ou le résumé de témoignage de
18 la cheffe adjointe Ferguson, à la page 11. Sous « Changement des
19 commandants et interventions des événements », vous voyez donc
20 qu'on y mentionne la cheffe adjointe Ferguson.

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : D'accord.

22 **Me REBECCA JONES** : Et le témoignage de la cheffe
23 adjointe Ferguson que le surintendant Rheaume devait prendre un
24 temps de congé et que c'est pour cette raison-là que le
25 surintendant Dunlop a été mis en poste.

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : D'accord.

27 **Me REBECCA JONES** : Et vous n'avez aucune raison
28 de ne pas accepter cette déclaration?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

2 **Me REBECCA JONES** : Alors, selon vous, c'était le
3 chef Sloly qui voulait une nouvelle orientation stratégique, que
4 ce n'est pas exact?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, si on regarde ce
6 texte, oui.

7 **Me REBECCA JONES** : Et vous n'avez pas d'autre
8 information à cet égard?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

10 **Me REBECCA JONES** : Est-ce que vous étse au
11 courant des évènements du Panda Bowl qui avaient eu lieu avant
12 le Convoi de la liberté?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

14 **Me REBECCA JONES** : Et c'était un évènement très
15 difficile?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

17 **Me REBECCA JONES** : Et le surintendant Dunlop
18 était impliqué dans le commandement de cet évènement-là?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ok.

20 **Me REBECCA JONES** : Vous n'étiez pas au courant de
21 cela?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, c'était un jour férié
23 pour moi.

24 **Me REBECCA JONES** : Je vais alors vous suggérer
25 que le surintendant Dunlop était impliqué dans cet évènement et
26 je vais vous demander d'être d'accord avec moi et d'accepter la
27 proposition que ce n'est pas inapproprié que le chef Sloly se
28 préoccupe, ait des préoccupations par rapport aux personnes qui

1 seront responsables du commandement des évènements en matière du
2 Convoi de la liberté.

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est le chef qui est
4 responsable de cela et il doit faire le nécessaire.

5 **Me REBECCA JONES** : Pardon?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est lui qui est
7 responsable.

8 **Me REBECCA JONES** : D'accord.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il faudra terminer
10 maintenant, car vous allez être à court de temps.

11 **Me REBECCA JONES** : Je n'ai plus de questions.
12 Merci.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Maintenant, c'est à la
14 Ville d'Ottawa.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANNE TARDIF :**

16 **Me ANNE TARDIF** : Bonjour!

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Bonjour!

18 **Me ANNE TARDIF** : Je m'appelle Anne Tardif, je
19 représente la Ville d'Ottawa.

20 J'aimerais commencer en examinant OPS00002990.
21 Pendant que nous affichons cela, Monsieur l'inspecteur, on vous
22 a posé une série de questions; je n'ai pas l'intention d'y
23 revenir, où on a parlé de renseignements, des renseignements
24 dont vous disposiez avant la première semaine du convoi, etc.

25 Je suppose que vous savez que le maire et les
26 représentants de la Ville avaient reçu des informations de la
27 part du Service le 26 janvier, avant que le convoi n'arrive?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

1 **Me ANNE TARDIF** : Et vous êtes d'accord avec moi
2 que la décision était prise - et je ne suggère pas que c'était
3 inapproprié - que la décision était prise de n'offrir qu'une
4 vision globale de la situation à la Ville?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, c'est exact. Car à ce
6 moment-là, la planification opérationnelle est ce qu'on
7 apprenait, la façon dont on s'adaptait était en voie d'évolution
8 rapide.

9 **Me ANNE TARDIF** : D'accord, alors on peut ôter ce
10 document. Alors, peu importe l'information dont disposait le
11 Service et le moment auquel il l'avait, avant le convoi, les
12 détails de cela n'ont pas été partagés avec la Ville?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non. Le survol global a été
14 fourni, mais c'était ensuite aux différentes instances de
15 partager les détails.

16 **Me ANNE TARDIF** : Monsieur le greffier, pouvons-
17 nous voir WTS.00000024, s'il vous plaît? J'aimerais vous
18 demander d'aller à la page 3, s'il vous plaît.

19 Merci. La dernière phrase, Monsieur l'inspecteur,
20 « il » - c'est vous :

21 « ... a déclaré que s'il avait su que des
22 millions de véhicules allaient arriver
23 à Ottawa, il aurait demandé de plus
24 gros renforcements des services
25 policiers de partout au Canada avant
26 l'arrivée du convoi. »

27 Est-ce que vous voyez cela?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

1 **Me ANNE TARDIF** : Je croyais vous avoir entendu
2 dire ce matin que vous vous attendiez à recevoir des milliers de
3 personnes et j'aimerais que vous précisiez.

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Si vous revenez en arrière,
5 l'une des déclarations, c'est un rapport de renseignements que
6 je fournissais et j'ai dit qu'on pensait qu'il s'agissait de 100
7 véhicules par province, donc à peu près 1 000 véhicules. On a
8 fini par recevoir à peu près 5 000 véhicules et le samedi, on a
9 encore détourné des milliers de véhicules pour s'assurer qu'ils
10 restent à l'extérieur du centre-ville. Et on a pu le faire grâce
11 à nos collègues de la Sûreté du Québec et de Gatineau, nos
12 collègues. Et ce n'était pas seulement les camions, c'était tous
13 les véhicules associés qui ont créé le chaos - ils voulaient
14 tous être au centre-ville.

15 **Me ANNE TARDIF** : Alors, vous vous attendiez à des
16 centaines ou 1 000, mais pas des milliers. Est-ce exact?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

18 **Me ANNE TARDIF** : Alors, la raison pourquoi j'ai
19 voulu vous poser cette question, c'est que le surintendant a
20 témoigné vendredi que le SPO lui avait signalé le 27 qu'il
21 pensait qu'il pouvait gérer 3 000 véhicules.

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, le contexte, c'est
23 que les véhicules se sont rendus sur l'emplacement où on avait
24 désigné des lieux pour eux. Ils ont cartographié cela pour
25 s'assurer qu'il y avait également des voies d'urgence sur ce
26 réseau routier et on aurait pu accueillir jusqu'à 3 000
27 véhicules sur ces emplacements désignés.

28 **Me ANNE TARDIF** : D'accord, merci. J'aimerais

1 maintenant changer de sujet et j'aimerais parler du soutien
2 offert par la Ville à l'intervention du SPO suite à l'arrivée du
3 convoi. OPS00004219, s'il vous plaît. Je crois que ce sont vos
4 notes, c'est pour le 29 janvier, si je ne m'abuse... parfait. Vous
5 le voyez, Monsieur l'inspecteur?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

7 **Me ANNE TARDIF** : Je vais demander au greffier
8 d'aller à la page 4, à 9 h 26. Vous voyez que c'est une
9 communication pour Traffic Hull, c'est Denis Hull - je crois
10 qu'il est responsable de la planification de la circulation en
11 matière d'intervention?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

13 **Me ANNE TARDIF** : Sa communication à la Ville :

14 « On demande que la force de la mise en
15 application du règlement soutienne les
16 forces et la Ville avisera. »

17 Vous voyez cela?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

19 **Me ANNE TARDIF** : Alors, c'était la demande du
20 Centre de commandement de la RCN à ce moment-là, exact?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

22 **Me ANNE TARDIF** : Maintenant, à 9 h 57, il s'agit
23 de Denis Hull, qui est chargé de la planification de la
24 circulation, à vous. C'est vous le commandement des
25 interventions, n'est-ce-pas? IC, Incident Commander.

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

27 **Me ANNE TARDIF** : Désolée, je n'arrive pas à lire
28 ma propre écriture! « La Ville à Op Sup » - c'est qui, Op Sup?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je crois que c'est l'appui
2 opérationnel, le responsable qui travaillait. Donc, il y a
3 plusieurs membres d'appui opérationnel qui occupent divers
4 postes.

5 **Me ANNE TARDIF** : Mais c'est le service policier,
6 n'est-ce-pas?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

8 **Me ANNE TARDIF** : OK.

9 « Les responsables du règlement ne vont
10 pas remorquer les véhicules pour des
11 raisons de sécurité. »

12 Est-ce que vous le voyez?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

14 **Me ANNE TARDIF** : Et ensuite, c'est marqué que les
15 agents des opérations seront présents, exact?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

17 **Me ANNE TARDIF** : Page 10 du document - c'est
18 encore le 29 janvier. S'il vous plait, j'aimerais maintenant
19 qu'on aille à 12 h 05, faites défiler vers le bas... parfait,
20 merci.

21 Pour respecter le temps imparti, 12 h 17, vous
22 voyez, « Ville ». Vous voyez, Monsieur l'inspecteur?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

24 **Me ANNE TARDIF** : Alors, la Ville a dit, le 29
25 janvier à 12 h 17, que :

26 « Les officiers de l'application du
27 règlement faisaient état de menaces
28 qu'ils avaient reçues et qu'ils se

1 sentaient peu en sécurité et l'OPS les
2 retire. »

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

4 **Me ANNE TARDIF** : À quelle heure?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : 12 h 17.

6 **Me ANNE TARDIF** : Vous voyez cela, les agents ne
7 se sentent pas en sécurité et ensuite, je crois que c'est
8 (inaudible), le service policier les retire. Est-ce exact?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

10 **Me ANNE TARDIF** : Alors, c'est les directives qui
11 sont reçues à l'époque?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

13 **Me ANNE TARDIF** : J'aimerais maintenant
14 OPS00004879, s'il vous plaît.

15 Ce n'est peut-être pas nécessaire de voir
16 l'ensemble du document - je sais que beaucoup de choses sont
17 arrivées à cette époque-là. J'aimerais maintenant parler des
18 barils qui ont été incendiés. Est-ce que vous vous rappelez de
19 cela, Inspecteur?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

21 **Me ANNE TARDIF** : Si je comprends bien, les
22 services pompiers étaient là pour venir en aide, mais ils
23 avaient besoin de l'approbation des agences principales, c'est-
24 à-dire les policiers, pour éteindre ces feux. Est-ce exact?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : S'ils allaient au centre,
26 au milieu de la foule, il fallait qu'il y ait une présence
27 policière, il fallait qu'on évalue la situation. Encore une
28 fois, c'est une question de contexte; quelle est la dynamique?

1 Je ne vais pas permettre à quelqu'un d'aller éteindre un feu,
2 donc un geste mineur, en mettant leur sécurité en péril ou la
3 sécurité du public.

4 **Me ANNE TARDIF** : Merci, inspecteur. Je ne crois
5 pas qu'on ait besoin de montrer le document à cet égard -
6 j'apprécie votre aide.

7 Je vais vous demander de montrer le document
8 OPS00008424, s'il vous plaît, Monsieur le greffier.

9 Vous avez dit dans votre déclaration de témoin,
10 pendant qu'on affiche ce document, que vous aviez parlé, je
11 crois que c'était le surintendant Brookson et le directeur
12 intérimaire des Services de protection parlementaire avant le
13 convoi et que c'était leur préférence qu'aucun camion et aucun
14 véhicule ne soit sur Wellington. C'était ce que vous avez cru
15 comprendre de leurs directives?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

17 **Me ANNE TARDIF** : Mais ce n'est pas ce que le
18 Service a fait?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Et avec tout respect à
21 Madame Brookson et au Service, leur rôle, c'est de protéger le
22 Parlement. Mon rôle, c'est de protéger la Ville, donc je dois
23 pondérer les différentes options en la matière et où sont les
24 risques. Et il faut se poser la question : est-ce que l'action
25 est nécessaire, est-ce que c'est efficace du point de vue du
26 risque, est-ce que c'est acceptable? Je n'aurai jamais une
27 solution à 100 %; je prends la meilleure décision possible sur
28 le moment qui va assurer la sécurité publique et la sécurité de

1 nos membres.

2 **Me ANNE TARDIF** : Et vous arrivez où je veux en
3 arriver; vous vous préoccupez de la sécurité des citoyens et ça
4 ne se limite pas à la sécurité des parlementaires?

5 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Pour faire une mise en
6 contexte, on tient compte de leurs préoccupations, on n'a pas
7 fait fi de leurs préoccupations, car on a préservé l'accès au
8 Parlement et on a permis aux véhicules de parvenir là... pardon,
9 on a empêché les véhicules de parvenir à l'enceinte
10 parlementaire.

11 **Me ANNE TARDIF** : Page 6, maintenant, au pied de
12 la page... marquez une petite pause, Monsieur le greffier. Vous
13 savez que c'est 11 h 57?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

15 **Me ANNE TARDIF** : Et ce sont vos notes pour le 8
16 février, afin que vous le sachiez, Inspecteur.

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

18 **Me ANNE TARDIF** : Et ça dit :

19 « Discussion avec les Services
20 parlementaires par rapport aux facteurs
21 de risques de déplacer, de déménager
22 Rideau/Sussex »

23 Si je comprends bien, ces Services de protection
24 parlementaire voulaient que les manifestants soient déplacés,
25 pour les déplacer?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien pour préciser, ils
27 ont négocié dès le premier jour.

28 **Me ANNE TARDIF** : Ils sont d'accord avec le plan

1 pour autant qu'en tout cas, il y a quelques aspects spécifiques
2 concernant les semi-remorques et aussi les voies utilisées.
3 Donc, c'est exact, le Service de protection parlementaire était
4 d'accord avec ce plan, pour autant que ces conditions soient
5 respectées?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : « Load safe », c'était en
7 fait... C'était le nom d'un camion. C'est une personne qui avait
8 mis son camion de travers, c'était près du Château Laurier et il
9 se préoccupait non seulement du Parlement, mais également accès
10 à d'autres endroits.

11 **Me ANNE TARDIF** : Oui, mais ils étaient d'accord
12 d'avoir plus de camions sur Wellington Ouest à l'époque?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, mais avec beaucoup de
14 déplaisir.

15 **Me ANNE TARDIF** : Monsieur le commissaire, est-ce
16 que je peux poser une question de plus ou j'ai dépassé le temps
17 imparti?

18 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Si c'est nécessaire, allez-
19 y, mais sinon ça serait mieux pas.

20 **Me ANNE TARDIF** : D'accord, merci - je vais poser
21 la question demain à Monsieur Drummond.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Le PPO?

23 **INTERLOCUTEUR NON IDENTIFIÉ** : Ils ne sont pas là.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Ah, j'aurais pu être plus
25 généraux.

26 La Coalition d'Ottawa, maintenant?

27 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTINE JOHNSON :**

28 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Bonjour Monsieur

1 l'inspecteur.

2 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Bonjour.

3 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Je suis Christine Johnson,
4 l'une des avocates qui représente la Coalition d'Ottawa des
5 commerces et des résidents. Je suis avec vous pendant peu de
6 temps, alors je n'ai que quelques questions pour vous.

7 Quelques questions au sujet, maintenant, de la
8 planification précoce que vous avez évoquée ce matin, Monsieur
9 l'inspecteur. Vous avez mentionné que selon vous, selon vos
10 connaissances, le SPO avait déjà géré deux manifestations de
11 camionneurs antérieures qui comprenaient le même type de mandats
12 ou d'enjeux et vous avez évoqué le fait que c'était reparti
13 assez rapidement. Vous avez évoqué le fait que l'un des groupes
14 avait quitté les lieux le lendemain et l'autre, le surlendemain.

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y en avait deux - c'est
16 comme ça que ça s'est produit selon mes connaissances.

17 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Vous avez donc dit qu'il
18 s'agissait là de groupes locaux pour ces courtes manifestations
19 antérieures, ce n'était pas des groupes qui venaient de loin,
20 ils ne venaient pas de l'Ouest. D'accord?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

22 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Alors, vous êtes d'accord
23 que cette fois-ci, étant donné que vous saviez que le convoi
24 venait de plus loin, vous auriez pu anticiper qu'il reste plus
25 longtemps?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y a toujours un risque
27 que les gens restent plus longtemps, oui, effectivement.

28 **Me CHRISTINE JOHNSON** : On a entendu dire d'un

1 profane, le directeur général de la zone d'amélioration Vanier,
2 elle a dit que c'était évident pour elle que ces camions
3 n'allaient pas faire tout ce déplacement à travers le pays en
4 amenant leurs enfants pour rester peu de temps. Est-ce que
5 c'était aussi ce que la police avait compris?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non. Moi... et en fait, les
7 données montrent que 60 ou 70 % des gens ont quitté les lieux ce
8 dimanche-là, ils avaient quitté les lieux le lundi matin. En
9 fait, le nombre de véhicules qui étaient sur les lieux avait
10 dépassé toutes les attentes.

11 **Me CHRISTINE JOHNSON** : D'accord. Vous avez dit
12 que vers le 25 et le 26 janvier, vous aviez des préoccupations
13 rehaussées par rapport au convoi et vous avez dit ce matin que
14 ces préoccupations avaient trait à la rhétorique en ligne que
15 vous voyiez, préoccupations qui se rattachaient au convoi et
16 préoccupations que cela pourrait mener au potentiel de violence.
17 Est-ce exact?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

19 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Alors, est-ce qu'on
20 pourrait dire - et vous savez que même si le convoi avait fait
21 preuve d'un comportement paisible pendant son déplacement à
22 travers le Canada, que le SPO se préoccupait que ça risquait de
23 ne pas se poursuivre une fois que le convoi arriverait à Ottawa,
24 étant donné la rhétorique en ligne?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il n'y a jamais de
26 garantie.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : J'aimerais que vous
28 ralentissiez un petit peu, parce que les interprètes vont

1 éprouver des difficultés. Je sais que vous manquez de temps,
2 mais s'il vous plaît.

3 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Oui, Monsieur le
4 commissaire. Alors, Monsieur, désolée - votre réponse à cette
5 question?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Vous allez devoir
7 reformuler votre question.

8 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Eh ben, vous avez
9 mentionné que selon vous, le convoi... vous aviez cru comprendre
10 que le convoi, quand il se déplaçait à travers le Canada, était
11 paisible, mais à la lumière de ces préoccupations rehaussées à
12 casue de ce que vous voyez en ligne, est-ce que la SPO avait une
13 préoccupation que ce comportement paisible ne se poursuive pas
14 une fois arrivé à Ottawa?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est pour ça que nous
16 avons fait venir des unités d'ordre public de la part d'autres
17 services policiers.

18 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Parfait. Ça m'amène à ma
19 prochaine question : comment est-ce que l'impact sur la
20 communauté s'inscrit dans le cadre de la planification que vous
21 entreprenez à la lumière de ces préoccupations rehaussées? Quand
22 vous parlez de ces unités d'ordre public, est-ce que c'est là
23 que l'impact de la communauté aurait été évalué dans la
24 planification?

25 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, ça faisait partie...
26 l'impact faisait partie des considérations dès le début. Si vous
27 regardez les plans de détournement des camions, c'était de les
28 éloigner des zones résidentielles. Si vous les mettez le long de

1 Sir John A. MacDonald et Wellington, on voulait les amener à des
2 endroits qui minimiserait l'impact sur les résidents. On ne
3 voulait pas qu'ils soient tout le long de la rue Kent et qu'ils
4 soient empilés sur Kent et qu'ils bloquent Kent. Ça n'a jamais
5 fait partie du plan initial.

6 Et le vendredi, ce n'est pas ce qui a eu lieu et
7 quand on examine des lieux, des emplacements de rechange, on ne
8 peut pas les mettre dans des zones résidentielles dans la ville
9 - en fait, les camions qui sont arrivés le vendredi soir, ils
10 ont fait du covoiturage pour arriver au centre-ville, donc pour
11 atténuer l'impact sur le centre-ville.

12 Donc, il y a eu beaucoup de résultats gagnants,
13 mais c'est vraiment l'envergure et la portée du convoi qui a
14 dépassé toutes nos attentes - je l'ai déjà dit plusieurs fois.
15 On ne s'attendait vraiment pas au volume de camions qui sont
16 arrivés et quand ce volume est arrivé, nous étions en pénurie de
17 ressources.

18 **Me CHRISTINE JOHNSON** : D'accord. Mais même
19 détourner les camions dans une zone comme la rue Wellington,
20 est-ce que vous avez tenu compte des zones résidentielles qui
21 sont juste au-dessus de Wellington ou des commerces dans cette
22 zone? Quelle était cette considération?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, quand on procède à
24 la planification, comme je l'ai déjà dit, on n'arrivera jamais à
25 n'avoir aucune incidence sur qui que ce soit, donc il faut se
26 poser la question : comment gérer cela? Eux se rendent sur la
27 Colline du Parlement; c'est l'objectif de leur évènement. Donc,
28 dans le processus de planification, comment gérer du mieux et

1 atténuer l'impact sur la communauté locale? Et vous savez, on a
2 appris beaucoup d'excellentes leçons. Si on avait mis des
3 barricades, on les aurait poussées plus loin dans la communauté
4 et c'est ce qu'on ne voulait pas, justement, dans le cas du
5 processus de planification.

6 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Alors, à la lumière de ces
7 inquiétudes, la possibilité de bloquer l'accès à Wellington n'a
8 pas été revu? À la lumière des inquiétudes que vous aviez le 26
9 janvier?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

11 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Maintenant, pour les plans
12 d'urgence, vous nous avez dit ce matin qu'il y avait des plans
13 d'urgence, mais qui ne se reflétaient pas dans le plan
14 opérationnel avant l'arrivée?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

16 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Donc, le plan opérationnel
17 pré-arrivée, il y avait une section sur l'évaluation de menaces
18 disant que les convois pourraient causer des problèmes à cause
19 du poids et de la taille et pourraient bloquer la circulation.
20 Alors, quels étaient les plans d'urgence si le convoi bloquait
21 la circulation?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Notre préoccupation, quand
23 on parle du convoi qui bloquait la circulation, c'est qu'est-ce
24 qui se passerait s'ils bloquaient certaines intersections? Et le
25 premier week-end, on voulait l'atténuer; on avait des
26 patrouilleurs de circulation et nos équipes de liaison. Donc, le
27 premier week-end, je sais que ça n'a pas l'air d'un succès et à
28 la fin, les gens vont regarder tout ce qui s'est mal passé, mais

1 il y avait des bons coups aussi. Les intersections étaient
2 ouvertes, les voies d'urgence étaient ouvertes. Il y avait
3 encore des autobus qui circulaient. Alors, il y avait quand même
4 beaucoup de réussite et les gens ne le voient pas comme ça. Mais
5 avec le nombre d'agents et nos ressources et vu qu'ils étaient
6 débordés, ils ont fait un travail épatant et bravo pour avoir
7 atténué les répercussions sur la communauté.

8 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Merci, je n'ai pas
9 d'autres questions.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Le prochain
11 intervenant est le procureur du Gouvernement du Canada.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHEN AYLWARD :**

13 **Me STEPHEN AYLWARD** : Bonjour, Monsieur Lucas. Je
14 suis Stephen Aylward, je suis l'un des avocats pour le
15 Gouvernement du Canada.

16 Dans votre résumé de témoignage, vous avez noté
17 qu'il y avait un problème avec les informations, la
18 désinformation et l'incidence sur le convoi.

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - il y a plusieurs
20 exemples que je vais vous donner. J'ai beaucoup appris. La force
21 des médias sociaux a beaucoup évolué et continue d'évoluer.
22 Alors, quand quelqu'un envoie, entend circuler de l'information
23 qui vient de sources légitimes et qui ont été vérifiées... Alors,
24 les gens peuvent aller sur notre site web pour la bonne
25 information. La mésinformation, c'est quand les gens font
26 circuler une mauvaise information, même si ce n'est pas
27 intentionnel, mais le mal est fait. Il y a aussi la
28 désinformation, où les gens le font de façon intentionnelle,

1 vont faire circuler une mauvaise information et ce qui met de la
2 pression sur nos ressources et ça crée un récit différent.

3 Par exemple, la clôture en bois qui protège le
4 site de construction sur la Colline a été partagé et ils sont en
5 train de mettre des fortifications autour du Parlement avant
6 l'arrivée du convoi et ça a enflammé les passions - mais c'était
7 faux. Et avec les équipes de liaison... il y a de la construction,
8 il y a un gros trou de l'autre côté, on ne veut pas que les gens
9 tombent dedans. Alors ça, c'est un énorme défi.

10 **Me STEPHEN AYLWARD** : Monsieur le greffier,
11 OPS00002961? Inspecteur Lucas, savez-vous s'il y avait eu des
12 problèmes avec les organisateurs qui disaient que la police
13 appuyait le convoi?

14 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je sais qu'il y avait des
15 messages qui circulaient et les choses commencent comme ça parce
16 que c'est hors-contexte. L'un des piliers de la réponse
17 policière, que ce soit des appels du 9-1-1, que ce soit des
18 manifestations, on veut désamorcer. Si les gens sont à un niveau
19 émotionnel de 9 sur 10, ça veut dire qu'il faut... si on est plus
20 détendu, on se laisse prendre en photo avec eux. C'est ce qu'on
21 encourage nos policiers à faire pour détendre la situation.
22 Après ça, c'est manipulé et après ça, c'est partagé en forme de
23 désinformation.

24 **Me STEPHEN AYLWARD** : Le troisième courriel dans
25 la chaîne ici, c'est de vous et au quatrième point : « Il est
26 difficile pour tout le monde de faire la différence entre la
27 fiction et les faits ».

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Voilà mon exemple, oui.

1 **Me STEPHEN AYLWARD** : Oui. Et à la fin du
2 paragraphe, ce sont des posts sur les médias sociaux ou les
3 réseaux sociaux et recevant des messages directs des membre du
4 public. Est-ce que le problème ici, c'est qu'il y avait des
5 messages dans les réseaux sociaux que non seulement les
6 policiers ont le droit de manifester, mais qu'ils aient appuyé
7 les manifestants?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ils ont le droit de
9 manifester. On n'appuie aucune cause. Et dans le plan
10 opérationnel, c'est bien dit qu'on ne peut pas porter de
11 symboles. Ils ne peuvent pas appuyer ni ne pas appuyer
12 l'évènement. Ils doivent être neutres.

13 **Me STEPHEN AYLWARD** : Mais ici, ce que vous avez
14 identifié, c'est qu'il y a de la confusion et que les policiers
15 appuyaient les protestataires?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, parce qu'ils se sont
17 laissés photographier avec les manifestants.

18 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et pour vous, c'est une
19 instance de mésinformation sur les réseaux sociaux?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact.

21 **Me STEPHEN AYLWARD** : OPS00010498.

22 Inspecteur Lucas, vous souvenez-vous s'il y avait
23 eu un problème avec des protestataires qui avaient des mandats
24 d'arrestation pour des gens qui travaillaient dans le domaine de
25 la santé?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, je me souviens.

27 **Me STEPHEN AYLWARD** : Pouvez-vous en parler
28 davantage?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne me souviens pas de
2 tous les détails. Il y avait une préoccupation que certains des
3 participants étaient en train d'écrire des mandats d'arrestation
4 et ils s'autoasseraient comme agents de la paix. Alors, pour
5 les mandats, ça a été transmis à notre Service de renseignements
6 et après ça, ça a été donné aux enquêteurs.

7 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et Monsieur le commissaire,
8 une petite minute, s'il vous plaît.

9 Dans votre résumé de témoin, vous avez dit qu'il
10 y avait un contingent Farfadaa. C'est qui, Farfadaa?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ma compréhension, c'est des
12 gens qui sont anti-gouvernement, anti-mandat et c'est un groupe
13 qui vient du Québec.

14 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et maintenant, OPS00012285.
15 Savez-vous s'il y avait... que le convoi allait compenser les
16 camionneurs qui avaient reçu des contraventions?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le courriel, oui, je suis
18 au courant de ce courriel. Encore une fois, on a nos agents sur
19 le terrain qui doivent dialoguer non seulement avec les
20 résidents, mais avec les camionneurs. Alors, lorsqu'ils
21 reçoivent l'information, l'information est envoyée aux
22 renseignements pour la faire valider - est-ce que c'est une
23 source fiable, est-ce que l'information est fiable. Alors, il y
24 avait des rumeurs, mais si ça a été validé, ça, je ne peux le
25 confirmer.

26 **Me STEPHEN AYLWARD** : Mais c'était assez
27 préoccupant pour le mettre dans ce courriel, qui donne des
28 instructions aux agents qui font des brieffages?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, parce qu'ils avaient
2 10 millions de dollars. Alors, est-ce que c'est possible? Oui,
3 ça valait la peine d'enquêter.

4 **Me STEPHEN AYLWARD** : Merci, je n'ai pas d'autres
5 questions.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et maintenant, la
7 procureure pour les organisateurs du convoi.

8 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BATH-SHEBA VAN den BERG :

9 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Bonjour monsieur le
10 commissaire, bonjour inspecteur Lucas. Je suis Bath-Sheba Van
11 den Berg et je suis avocate pour les protestataires.

12 Vous dites qu'il y avait de la mauvaise
13 information qui était fournie aussi par ceux qui étaient contre
14 la manifestation et des gens... il y avait des gens au SPO qui
15 appuyaient les manifestations?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Personnellement oui, mais
17 ils n'auraient pas dû le faire publiquement.

18 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Et qu'il y a des
19 membres qui ont participé dans la manifestation?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne peux pas être
21 certain.

22 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : On vous a demandé
23 c'était quoi vos prévisions pour la durée du séjour des
24 camionneurs, surtout pour ceux qui venaient de l'Ouest, parce
25 que ça a pris cinq jours pour qu'ils viennent de l'Ouest pour se
26 rendre à Ottawa, n'est-ce-pas?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

28 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Et vous prévoyiez

1 qu'ils allaient quitter après deux jours, même après un voyage
2 de cinq jours?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Que la vaste majorité
4 quitterait, c'est ce qu'on anticipait.

5 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Dans votre
6 interrogatoire, vous avez dit que vous n'alliez pas accuser les
7 gens, porter des accusations pour des fenêtres cassées.

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - et je crois que ça a
9 été expliqué dans mon témoignage.

10 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Pouvez-vous nous
11 dire, pour le public - parce que vous ne parlez pas de fenêtres
12 cassées, mais plutôt de la théorie des fenêtres cassées?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non. Par exemple, s'il y
14 avait une foule très passionnée qui était en train de déambuler
15 dans la ville et en train de protester et quelqu'un brise une
16 fenêtre, on ne va pas y aller en courant et les arrêter pour cet
17 évènement parce qu'il y a beaucoup de volatilité, ça va pousser
18 les gens à devenir plus violents ou cause des blessures à ceux
19 qui font les arrestations. On va documenter et on appliquera des
20 accusations au besoin.

21 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Vous parlez vraiment
22 de fenêtres cassées?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non - la théorie des
24 fenêtres cassées, c'est que si vous continuez à faire fi des
25 fenêtres cassées, que personne ne va s'en faire. Non, vous, vous
26 parlez de la théorie - ça, ce n'est pas... ça ne s'applique pas
27 ici. Ce n'est pas la théorie ici ce dont on parle, c'est de
28 l'enquête et des mises en accusation. On n'est pas... il n'y a pas

1 d'exigence pour agir immédiatement si quelqu'un casse une
2 fenêtre. C'est quelqu'un qui peut être enquêté et après ça, des
3 accusations peuvent être portées. Si quelqu'un sort un couteau,
4 oui, on va pénétrer la foule parce qu'on a une responsabilité
5 d'assurer la sécurité publique.

6 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Alors, vous ne
7 parlez pas vraiment de vraie fenêtre brisée?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

9 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Le 10 février, vous
10 êtes passés de l'opérationnel au tactique?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ça, c'était mon
12 interprétation, oui.

13 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Êtes-vous d'accord
14 que le niveau tactique, c'était de gérer les opérations
15 techniques quotidiennes?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

17 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Le maire Watson a
18 dit que quelqu'un de l'OPS a été affecté sur la rue Wellington
19 pour coordonner les négos du 12 février. Savez-vous qui était
20 cet officier?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je crois que c'était le
22 surintendant Drummond pour faire le suivi quant aux négos.

23 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Kelly Cochrane est
24 la coordinatrice de la gestion d'urgence des entreprises
25 d'Ottawa?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

27 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Et vous avez
28 communiqué avec elle le 18 février?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Elle était au centre de
2 commandement de la RCN presque tous les jours.

3 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Et vous rappelez-
4 vous que Kelly Cochrane parlait des gens arrêtés comme étant des
5 « détenus »?

6 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non.

7 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Vous rappelez-vous
8 quelle était la météo ce jour-là?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : La première journée des
10 arrestations? Il faisait froid.

11 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Qu'il faisait -24?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il faisait froid, parce que
13 je regardais la vidéo et les agents donnaient leurs gants, leurs
14 chauffe-mains aux gens qui étaient dans les autobus.

15 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Alors, si on n'était
16 pas bien habillé et si on n'avait pas des trucs pour se protéger
17 les mains, on pourrait souffrir d'hypothermie et autres?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, il y a un risque.

19 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Vous connaissez le
20 plan tactique des policiers d'ordre public?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je connais le plan, mais je
22 ne l'ai pas vu. À ce moment-là, le commandement intégré faisait
23 la planification et la coordination et moi, je voulais m'assurer
24 qu'on puisse passer les trois ou quatre heures à suivre. Et ces
25 opérations étaient organisées par un groupe distinct.

26 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Mais ces plans
27 étaient partagés avec vous - la mission, l'objectif?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le concept, mais pas le

1 détail.

2 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Cela dit, êtes-vous
3 d'accord qu'il n'y avait rien dans ces plans d'opération qui
4 disait qu'une fois que les protestataires étaient arrêtés et
5 qu'ils n'étaient pas accusés, que les policiers ont pu
6 transporter les gens à l'extérieur de la ville sans être bien
7 vêtus, bref?

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne connais rien de ça.
9 Je ne peux pas en parler.

10 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : une dernière
11 question : le 18 février, vous rappelez-vous que Kelly Cochrane..
12 les protestataires, qu'elle appelait « détenus », comment ils
13 partiraient une fois transportés et vous avez répondu « Ils vont
14 trouver une façon de quitter »?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne me souviens pas.

16 **Me BATH-SHEBA VAN den BERG** : Merci, inspecteur
17 Lucas et merci de votre service.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Le prochain
19 intervenant est la Fédération nationale de police.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LAUREN PEARCE :**

21 **Me LAUREN PEARCE** : Bonjour, je suis Lauren
22 Pearce. Est-ce que vous m'entendez assez bien, vous voyez?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

24 **Me LAUREN PEARCE** : Bon. J'ai quelques questions
25 concernant le rôle du SPP, d'accord?

26 Premièrement, le Service est responsable de la
27 protection physique de la Colline parlementaire?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

1 **Me LAUREN PEARCE** : Et ça va jusqu'à la clôture et
2 après ça, c'est Ottawa?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Pour la sécurité, oui.

4 **Me LAUREN PEARCE** : Et j'ai compris que durant la
5 protestation, j'imagine qu'il y avait de la construction à
6 Ottawa, donc il y avait des panneaux de construction?

7 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Vous parlez de la clôture
8 devant le bloc central? Oui.

9 **Me LAUREN PEARCE** : Et je comprends que de façon
10 générale, durant la manifestation, le SPP était derrière ce mur?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je ne sais pas, mais il y
12 avait un élément du SPP qui travaillait avec nous dans le centre
13 de commandement de la RCN.

14 **Me LAUREN PEARCE** : Mais à votre connaissance,
15 est-ce que le SPP a réagi ou a traité avec les protestataires?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, mais ils traitaient
17 des débordent et ceux qui empiétaient sur le terrain à
18 proprement dit.

19 **Me LAUREN PEARCE** : Alors, vous dites
20 « débordements »; moi, j'ai compris qu'il n'y avait pas
21 énormément de débordements sur la Colline, peut-être
22 possiblement à cause des panneaux.

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - la plupart sont
24 demeurés sur Wellington.

25 **Me LAUREN PEARCE** : S'il y avait eu beaucoup de
26 manifestants sur la Colline parlementaire et que c'était
27 illégal, êtes-vous d'accord que le SPP aurait appelé pour de
28 l'aide?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

2 **Me LAUREN PEARCE** : Et qu'en fait, ils auraient
3 besoin de cette aide - on ne les laisserait pas tous seuls?

4 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est vrai.

5 **Me LAUREN PEARCE** : J'ai compris que le SPO devait
6 prévoir pour la possibilité qu'il pourrait y avoir une
7 manifestation illégale sur la Colline que le SPP ne pourrait pas
8 contrôler?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

10 **Me LAUREN PEARCE** : Et que ce plan, c'est que la
11 GRC, avec une unité d'ordre public, pour appuyer le SPP si
12 jamais il y avait une intensification?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Le premier week-end, la GRC
14 était affectée en réserve à Harrington Lake et à Rideau Hall. Je
15 crois que nous avons six unités d'ordre public et la PPO a été
16 réaffectée pour appuyer les opérations du SPP ce premier week-
17 end.

18 **Me LAUREN PEARCE** : D'accord. Alors, GRC, PPO et
19 aussi le SPO étaient disponibles?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui. Il y avait une
21 rotation pour les unités d'ordre public, donc nous avons le
22 support de London, York, Durham, Toronto. Donc, il y avait une
23 rotation, ils étaient disponibles pour appuyer, mais ils
24 n'étaient pas affectés de façon routinière.

25 **Me LAUREN PEARCE** : Merci beaucoup, je n'ai pas
26 d'autres questions.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, c'est au
28 tour de l'Alberta.

1 **Me STEPHANIE BOWES** : Bonjour! Vous m'entendez?

2 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui, parlez peut-être un
3 peu plus fort, mais on vous entend.

4 **Me STEPHANIE BOWES** : Je m'appelle Stephanie
5 Bowles, je suis l'avocate pour la province d'Alberta. Nous
6 n'avons pas d'autres questions aujourd'hui.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci encore.

8 Et maintenant, le Service de police d'Ottawa.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JESSICA BARROW :**

10 **Me JESSICA BARROW** : Bonjour, Monsieur
11 l'inspecteur. Je m'appelle Jessica Barrow et je suis l'avocate
12 du Service policier d'Ottawa. J'ai quelques domaines dont
13 j'aimerais bavarder avec vous, Monsieur l'inspecteur.
14 Premièrement, nous vous avons entendu témoigner et l'autre
15 témoin également qu'au début, la planification se concentrait
16 notamment sur la circulation. Exact?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Exact, au début.

18 **Me JESSICA BARROW** : J'aimerais maintenant revenir
19 à quelque chose que vous avez dit plus tôt dans votre
20 interrogatoire. Vous avez dit que la raison pourquoi le SPO
21 s'est concentré sur la gestion de la circulation au départ est
22 parce qu'avec le nombre de véhicules qui allaient arriver, vous
23 n'alliez pas les empêcher d'arriver. Exact?

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

25 **Me JESSICA BARROW** : Pourquoi?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Avec le nombre de véhicules
27 qui risquaient d'arriver, si on mettait des blocades (phon.), on
28 l'aurait fait parce qu'on estimait qu'ils allaient procéder à

1 des actions criminelles. Mais en fait, la manifestation, le
2 convoi avait été paisible et avait respecté les lois. Donc, on a
3 plutôt voulu parler de façons dont on peut détourner la
4 circulation pour atténuer l'impact sur la communauté.

5 **Me JESSICA BARROW** : Si vous aviez voulu les
6 empêcher d'arriver sur les lieux, si on examine la logistique et
7 les ressources nécessaires pour le faire, qu'est-ce que cela
8 aurait donné?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ça aurait été difficile -
10 avec le nombre de véhicules qui arrivaient, ou est-ce qu'on les
11 empêche d'arriver au centre-ville ou est-ce qu'on les amène ou
12 est-ce qu'on les déplace? Est-ce qu'on les met à Orleans ou à
13 Kanata? Ce sont des questions auxquelles on ne peut pas trouver
14 de réponse. Donc, il s'agit plutôt de voir comment on peut
15 atténuer les risques avec les ressources disponibles.

16 **Me JESSICA BARROW** : Quelle est votre perspective
17 sur l'impact que ça aurait pu avoir sur les autres communautés
18 si vous aviez essayé de les empêcher d'arriver au centre-ville?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je pense qu'on aurait
20 poussé les camions plus loin dans la communauté et l'incidence
21 aurait été importante pour une plus grosse part de la population
22 et ça aurait été encore plus difficile pour nous à gérer et à
23 contenir.

24 **Me JESSICA BARROW** : Pourquoi est-ce que ça aurait
25 été le cas?

26 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Parce qu'on était déjà en
27 pénurie de ressources, on aurait eu encore moins de ressources.

28 **Me JESSICA BARROW** : D'accord. Alors, j'aimerais

1 maintenant des précisions sur deux plans. On a vu deux plans par
2 rapport au début de la planification et j'aimerais m'assurer de
3 bien comprendre les objectifs de ces plans et la façon dont ils
4 sont reliés l'un à l'autre.

5 Alors, OPS42211 - il s'agit là du plan en date du
6 28 janvier, si je ne m'abuse... faites défiler vers le bas, s'il
7 vous plaît. C'est difficile à voir.

8 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui - c'est marqué 28
9 janvier.

10 **Me JESSICA BARROW** : Alors, vous avez témoigné que
11 c'était le plan que vous aviez avant la fin de semaine, n'est-
12 ce-pas?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'est le plan pour les
14 évènements spéciaux sous les opérations de soutien.

15 **Me JESSICA BARROW** : Et c'était pour la
16 circulation, notamment?

17 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'était un plan séparé qui
18 était un document à l'appui, en pièce jointe à ce plan.

19 **Me JESSICA BARROW** : Alors, il y a un autre plan
20 qui parle de la circulation? Est-ce que c'est un plan qui est
21 isolé de l'autre?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non - ce plan comporte
23 trois éléments. Premièrement, le plan de gestion de la
24 circulation, un plan tactique et un plan d'ordre public.

25 **Me JESSICA BARROW** : D'accord. Alors, dans quelle
26 mesure est-ce que ce plan a évolué avant le 28 janvier?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Au quotidien, au fur et à
28 mesure que l'information et les renseignements qui nous sont

1 parvenus changeaient, on a essayé d'adapter le plan et en fait,
2 un moment donné, il faut publier un plan pour que les gens
3 sachent ce qu'ils vont faire, quel est le cadre et ensuite, on
4 s'adapte.

5 **Me JESSICA BARROW** : On a entendu beaucoup de
6 témoignages, grâce à vous et d'autres personnes, concernant les
7 renseignements disponibles tout au long de cette période de
8 temps. Quelles autres sources d'information est-ce que votre
9 équipe et l'équipe des renseignements utilisent pour en arriver
10 à ce plan final?

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, il y a beaucoup
12 d'information et de dialogues qui proviennent de nos
13 partenaires, de l'équipe de liaison de police, parler avec les
14 organisations de police, voir l'impact, quels sont leurs
15 horaires, les échéanciers, est-ce qu'il y a des évènements
16 prévus? On a regardé ça. On se mettait en contact pour obtenir
17 des renseignements sur leurs comportements le long du chemin,
18 les dialogues entre la police et les organisateurs du convoi,
19 quelles sont les expériences antérieures, quelle est la
20 meilleure approche à utiliser, etc.

21 **Me JESSICA BARROW** : Alors pour vous, c'était
22 pluridimensionnel?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui, pluridimensionnel.

24 **Me JESSICA BARROW** : Vous avez dit plus tôt que le
25 SPO, en fait, utilisait un gabarit de plan qu'ils ont mis en
26 œuvre pour cet évènement. Que diriez-vous de cette suggestion?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Ce n'est pas exact. Ce qui
28 arrive, c'est que les gens, ils regardent la couverture et ils

1 pensent que c'est le même plan, mais ce n'est pas le cas. On
2 suit un gabarit, mais les données, les informations sont tout le
3 temps en train d'évoluer pour cet évènement précis. On utilise
4 le gabarit pour s'assurer qu'on n'omet rien et ça aide à couvrir
5 le processus de planification en tant que tel. Ceux qui ont des
6 antécédents militaires ou même du commandement des interventions
7 ponctuelles, on appelle ça Soumission, Évaluation, Exécution,
8 etc. Il y a différentes étapes qui composent un plan
9 d'intervention. C'est une norme de l'OTAN pour les
10 interventions, ça permet d'échanger de l'information et les gens
11 vont savoir où trouver les données dans le plan. Le gabarit est
12 le même, mais les données sont différentes.

13 **Me JESSICA BARROW** : Alors, est-ce que vous avez
14 utilisé un gabarit similaire pour ce plan?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

16 **Me JESSICA BARROW** : On peut changer de document,
17 maintenant. Quelque chose que vous avez mentionné plus tôt - et
18 cela avait trait à la réunion du 27 janvier - que vous aviez des
19 préoccupations par rapport aux ressources et que cela avait
20 trait au fait qu'il fallait s'assurer que le SPO avait les
21 ressources voulues pour restaurer la sécurité s'il devait y
22 avoir des évènements de violence. Est-ce exact?

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

24 **Me JESSICA BARROW** : Et l'un des plans secondaires
25 - et vous l'avez évoqué - était un plan d'ordre public. Quel est
26 l'objectif de cela?

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, l'Unité d'ordre
28 public doit intervenir en cas de besoin. Ils ont également un

1 équipement anti-émeute; ils ont donc des uniformes matelassés et
2 il y a une certaine formation. Et après cette réunion, plus on a
3 commencé à revoir la situation, plus on a commencé à se mettre
4 en contact avec eux et on a fait venir cinq unités d'Ordre
5 public pour nous aider pour cette fin de semaine.

6 **Me JESSICA BARROW** : J'aimerais qu'on précise les
7 chiffres associés à cela. Alors, j'aimerais maintenant OPS3324,
8 s'il vous plaît. Faites défiler le courriel, s'il vous plaît.

9 C'est un courriel du chef Sloly à plusieurs
10 personnes le 27 janvier qui donne une liste des Unités d'ordre
11 public. Alors, on voit PPO, SPO, Services de protection
12 parlementaire évidemment. Également, est-ce que vous pouvez une
13 idée du nombre d'agents dont on parle, si on combine toutes ces
14 sections?

15 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Alors, les Unités
16 publiques, ça serait de 80 à 100, donc deux de PPO, un de York,
17 une unité de Durham, une unité de London, une unité de Toronto.
18 Donc, on avait sept unités, donc peut-être 500 agents.

19 **Me JESSICA BARROW** : Est-ce que ces agents sont
20 tous arrivés avant le commencement du convoi?

21 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

22 **Me JESSICA BARROW** : Est-ce que vous les avez
23 utilisés?

24 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

25 **Me JESSICA BARROW** : Est-ce que vous les avez
26 utilisés pour le pire des scénarios que vous avez évoqué plus
27 tôt?

28 **INSP. RUSSELL LUCAS** : On les a mobilisés, donc on

1 les a utilisés pour les déployer dans de gros groupes dans les
2 foules pour la première fin de semaine, tout en sachant que les
3 agents de police ne peuvent qu'assurer que des quarts d'une
4 certaine durée. On voulait qu'il y en ait en réserve également,
5 qu'il y ait une rotation de personnel pour donner l'apparence
6 qu'il y avait une présence policière robuste.

7 **Me JESSICA BARROW** : Mais par rapport à la
8 violence que vous associez avec le pire des scénarios, est-ce
9 que c'est arrivé cette première fin de semaine?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : On n'a pas vu cela se
11 produire, non.

12 **Me JESSICA BARROW** : Et on a parlé plus tôt, dans
13 le cadre de votre témoignage, du niveau de coopération que vous
14 aviez avec les manifestants au fur et à mesure que la fin de
15 semaine se déroulait. Vous avez témoigné qu'au début et dans les
16 premières heures, ils étaient coopératifs, mais que cela a
17 changé. Est-ce exact?

18 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

19 **Me JESSICA BARROW** : Et pourquoi est-ce que les
20 gens n'ont pas pu contrôler les comportements afin qu'ils se
21 conforment au plan de circulation?

22 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'était le nombre,
23 simplement, de personnes. Ils voulaient en arriver à un certain
24 point; les premières personnes qui sont arrivées, même le
25 samedi, il y avait encore un bon pourcentage de personnes qui se
26 sont conformées... il y a une certaine frustration entre les deux
27 groupes qui a mené à certains différends. Mais encore une fois,
28 on voulait s'assurer que tout soit dégagé et que les voies

1 d'urgence restent dégagées également.

2 **Me JESSICA BARROW** : Je crois que j'ai presque
3 fini avec mes questions. Je vais poser encore une question de
4 plus. Vous avez signalé plus tôt dans votre témoignage cette
5 évolution de la relation et l'empreinte que cela a créé - enfin,
6 l'empreinte qu'on n'avait pas prévue et qui n'était pas
7 intentionnelle. Vous avez dit que plus tard, il y a eu une
8 occasion de réduire l'empreinte, mais le fait est que ça ne
9 s'est pas produit. Que voulez-vous dire par cela?

10 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je l'ai dit - quand la
11 première fin de semaine s'est terminée, on arrivait au lundi et
12 que le deux tiers des personnes avaient quitté les lieux, on
13 gardait les lieux avec pas suffisamment d'agents et on aurait pu
14 faire en sorte que ces gens se regroupent en une empreinte plus
15 petite, sur Wellington. Il y a eu du travail avec l'équipe de
16 liaison, la demande a été faite à la chaîne de commandement.
17 Mais la réponse est revenue : on ne leur donne pas un pouce de
18 plus.

19 **Me JESSICA BARROW** : Et qui a décidé cela?

20 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Je crois que c'est le chef
21 Sloly.

22 **Me JESSICA BARROW** : Ce sont là toutes mes
23 questions. Merci, Monsieur l'inspecteur.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Est-ce qu'il y a un
25 réexamen?

26 **Me MISHA BOUTILIER** : Oui, un bref réexamen,
27 Monsieur le commissaire.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Veuillez donner votre nom

1 pour les actes, s'il vous plaît.

2 --- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me MISHA BOUTILIER :

3 **Me MISHA BOUTILIER :** Maître Misha Boutilier,
4 avocat de la Commission. Monsieur l'inspecteur Lucas, dans le
5 contexte de l'arrivée du convoi, le chef Sloly... on vous a posé
6 la question à savoir si le chef Sloly vous avait donné
7 l'autonomie dont vous aviez besoin. Vous vous rappelez cette
8 question-là?

9 **INSP. RUSSELL LUCAS :** Oui.

10 **Me MISHA BOUTILIER :** Et vous avez dit... je crois
11 que votre réponse était « Au début ». Vous vous rappelez avoir
12 donné cette réponse?

13 **INSP. RUSSELL LUCAS :** Oui.

14 **Me MISHA BOUTILIER :** Pourquoi est-ce que vous
15 avez dit « Au début »?

16 **INSP. RUSSELL LUCAS :** Parce que ça a commencé à
17 changer après la première fin de semaine. Et on a une question
18 au sujet du resserrement de l'empreinte ou rétrécissement de
19 l'empreinte; je savais qu'il y avait un impact stratégique et
20 politique à cause de cela et ce n'était pas sensible au niveau
21 du temps. Donc, je pensais que cette consultation a eu lieu... je
22 pensais que ça allait être une consultation, mais en fait, je
23 n'avais pas l'autonomie pour prendre la décision voulue. Et ça
24 a été le premier de plusieurs incidents où je me suis rendu
25 compte que j'étais plutôt à gérer les opérations en direct, sur
26 le terrain.

27 **Me MISHA BOUTILIER :** Et pour quels domaines
28 spécifiques des opérations pensiez-vous perdre de l'autonomie?

1 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, affecter les
2 ressources - mais j'apprécie qu'il y avait beaucoup d'exigences
3 pour l'ensemble du Service de police d'Ottawa. Mais pendant le
4 lundi, mardi, mercredi, quand on essayait de créer un plan de
5 stabilité, ce qui est arrivé, c'est qu'on pensait avoir les
6 ressources voulues pour la journée et on s'est rendu compte que
7 tout un tas d'agents avaient été retirés pour faire de
8 l'engagement communautaire. Donc, on avait l'Équipe de
9 planification qui est isolée de notre modèle d'ICS et ils ont dû
10 reprocéder à une nouvelle affectation pour la prochaine période
11 opérationnelle et là, on en arrive à cette période
12 opérationnelle et ensuite, nos agents de circulation nous sont
13 retirés. Il faut recommencer à zéro parce qu'ils veulent... parce
14 que la directive stratégique, c'était qu'ils devaient faire
15 l'application dans le domaine de la circulation.

16 **Me MISHA BOUTILIER** : Et quel niveau d'autonomie
17 avez-vous pu avoir dans le cadre de l'Équipe de liaison avec la
18 police pendant cette semaine-là?

19 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien, l'Équipe de
20 liaison, je ne crois pas qu'on les reconnaît suffisamment pour
21 le travail qu'ils font. Ils ont réussi... ils réussissent à gérer
22 de nombreux évènements et ils l'ont fait et ça ne fait pas les
23 manchettes. Mais ils ont besoin de souplesse pour offrir des
24 concessions, mais on ne pouvait pas. Ça ne pouvait pas être une
25 conversation à sens unique parce que sinon, il n'y a pas de
26 négociation de bonne foi. Ils ont donc besoin d'un certain degré
27 d'autonomie pour pouvoir faire des choses qui ne vont pas
28 affecter les opérations globales, pour pouvoir prendre certaines

1 décisions et ils ne disposaient pas de ce niveau d'autonomie.
2 Mais quand ils ont pu dialoguer, par exemple au Confederation
3 Park, ils ont eu des résultats extraordinaires et c'est ça que
4 l'Équipe de liaison fait.

5 **Me MISHA BOUTILIER** : J'aimerais explorer un peu
6 un dernier point qui découle des questions de l'avocate pour les
7 Services de police d'Ottawa. Est-ce que vous vous rappelez avoir
8 dit en réponse à une question de l'avocate pour le SPO que vous
9 avez déployé des unités d'ordre public le 29 et 30 janvier, la
10 fin de semaine, pour protéger l'apparence d'une présence
11 policière solide?

12 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

13 **Me MISHA BOUTILIER** : Est-ce qu'on pourrait s'il
14 vous plaît regarder le document WTS00000024 et se rendre à la
15 page 8, s'il vous plaît - c'est-à-dire le deuxième paragraphe à
16 la page 8.

17 Et Inspecteur Lucas, c'est le résumé de votre
18 entrevue. J'aimerais que vous regardiez la déclaration
19 suivante :

20 « Il a envoyé des agents de l'Unité
21 d'ordre public qui étaient sur la
22 Colline du Parlement pour patrouiller
23 le site de la manifestation pour faire
24 preuve d'une présence policière solide
25 et pour essayer de dissimuler les
26 pénuries de personnel du SPO. »

27 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Oui.

28 **Me MISHA BOUTILIER** : Est-ce que c'était ça

1 l'objectif d'envoyer ces équipes, c'était de dissimuler qu'il y
2 avait une pénurie de personnel?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : C'était l'un des avantages,
4 mais ce n'était pas le seul rôle. Le rôle était qu'il faut
5 s'assurer que les gens estimaient qu'il y avait une présence
6 policière suffisante pour que la police fait acte de présence.
7 Mais on ne va pas demander aux services policiers de Toronto ou
8 de York; ils ont la capacité d'intervenir, mais s'ils le font,
9 l'enquête reviendra au Service policier d'Ottawa. Donc, il faut
10 simplement assurer une présence pour atténuer et intervenir dans
11 les étapes précoces pour empêcher que les choses ne s'empirent.

12 **Me MISHA BOUTILIER** : Merci, Monsieur le
13 commissaire, je n'ai plus de questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Monsieur l'inspecteur
15 Lucas, merci de votre témoignage. Je cherche à comprendre un
16 élément et le dossier est peut-être clair, mais ce n'est pas le
17 cas pour moi.

18 Si je comprends bien, le plan qu'on a vu ne
19 comprenait pas de plan pour ce qui allait arriver après la fin
20 de semaine au niveau du séjour des camionneurs. C'est quelque
21 chose qui a fait l'objet de discussion à quoi on a travaillé,
22 mais il n'y avait pas de document à cette époque-là.

23 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Non, pas à ce moment-là.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et j'essaie de comprendre :
25 vous avez dit qu'il y avait un plan ou une discussion de comment
26 vous alliez gérer cette situation, mais vous avez également dit
27 qu'il y avait une occasion perdue de réduire l'empreinte. Et
28 j'essaie de comprendre l'interaction entre ces deux et de façon

1 spécifique, ce que vous avez voulu dire par cela. Qu'auriez-vous
2 fait si vous aviez eu l'autonomie nécessaire?

3 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Il y a deux volets à cela.
4 Premièrement, en vertu du modèle ICS, il y a un modèle de
5 logistique, de financement et ce qu'on fait, c'est qu'on les ôte
6 des opérations et du commandement des interventions et on leur
7 fait faire leur travail hors-site, en alimentant avec les
8 informations pour planifier le prochain cycle. C'est ça qu'on
9 chercherait à faire - parce que le plan a été modifié de
10 nombreuses fois, à de nombreuses reprises en se fondant sur
11 l'évolution de la situation. Une fois qu'on s'est rendu compte
12 de l'envergure et de la portée de ce qu'on avait, c'était
13 beaucoup plus gros que ce qu'on avait anticipé à ce moment-là;
14 on s'adapte, on essaie d'évoluer.

15 Et une fois résolue la première fin de semaine,
16 on examine les options. Une chose qu'on avait faite dans le
17 passé, quand les gens restent sur place et qu'ils ont leur
18 manifestation, ce qu'on fait, c'est qu'on peut comprimer
19 l'empreinte, si vous voulez et on a besoin que de bloquer deux
20 côtés de la rue et ils ne se trouvent que sur une seule rue.
21 Quand on a eu cette occasion, maintenant que c'était 500 camions
22 et mettons que c'était l'ensemble de la rue Wellington - trois
23 voies - on aurait pu bloquer ça à Wellington jusqu'à Bay et on
24 aurait pu faire en sorte que la vaste majorité des personnes se
25 trouve dans cette zone.

26 Au lieu d'avoir des personnes sur Rideau, Sussex,
27 MacDonald, ils auraient été là où ils voulaient être pour
28 véhiculer leur message. Et au lieu d'avoir réparti nos

1 ressources si largement - parce que si vous élargissez le
2 périmètre, cela demande beaucoup plus de ressources et comme on
3 n'a pas eu cette occasion d'utiliser, donc, l'Équipe de liaison
4 pour réduire l'empreinte, je n'aurais pas eu besoin de tous ces
5 agents sur le marché ByWard, sur la rue Rideau. Ils auraient pu
6 être utilisés pour le centre-ville ne tant que tel.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Donc, l'occasion perdue,
8 c'est parce que vous n'avez pas pu utiliser l'Équipe de liaison?
9 Je cherche à comprendre quelle était cette occasion perdue,
10 cette occasion ratée.

11 **INSP. RUSSELL LUCAS** : Eh bien encore une fois,
12 ça, c'est au début de la manifestation; ils auraient pu les
13 faire sortir de Rideau/Sussex et ça aurait dégagé ce côté-là du
14 canal. Mais les instructions étaient « On ne va pas céder d'un
15 pouce ». Alors, c'est avec ça qu'on a dû travailler.

16 Alors là, on n'est pas assez nombreux et les
17 prochaines journées, c'est d'avoir des plans de stabilisation et
18 avoir assez une bonne rotation avant de passer à la prochaine
19 phase de l'opération.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci! Alors, ceci conclut
21 votre preuve. Merci beaucoup. Alors, on va prendre la pause de
22 ce matin - il est un peu tard, mais je crois que c'est quand
23 même nécessaire et quand on reviendra, on passera au prochain
24 témoin. 15 minutes.

25 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess for 15
26 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes.

27 --- L'audience est suspendue à 11 h 52

28 --- L'audience est reprise à 12 h 09

1 LA GREFFIÈRE : Ordre. À l'ordre. The Commission
2 is reconvened. La Commission reprend.

3 COMMISSAIRE ROULEAU : Good afternoon. Bon après-
4 midi.

5 Nous avons donc un autre témoin?

6 Me ÉRIC BROUSSEAU : Oui, Monsieur le commissaire.

7 Je suis Éric Brousseau, avocat pour la Commission
8 et j'aimerais appeler le prochain témoin, l'inspecteur Marcel
9 Beaudin du Service de police d'Ottawa.

10 LA GREFFIÈRE : Inspecteur Beaudin, vous allez
11 faire une assermentation en utilisant une plume d'aigle?

12 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Oui.

13 LA GREFFIÈRE : Votre nom?

14 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Marcel
15 Beaudin.

16 --- SURINT. PAR INTÉRIM MARCEL BEAUDIN, Assermenté :

17 LA GREFFIÈRE : Merci.

18 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ÉRIC BROUSSEAU :

19 Me ÉRIC BROUSSEAU : Bonjour, Inspecteur. Alors,
20 ce n'est pas « Beaudin » (phon.), c'est « Bodin »?

21 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Oui, c'est
22 ça.

23 Me ÉRIC BROUSSEAU : D'accord, « Bodin », c'est
24 noté.

25 Quel est votre grade?

26 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Je suis
27 surintendant par intérim dans la Police autochtone.

28 Me ÉRIC BROUSSEAU : Est-ce que c'est la même

1 tâche?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non,
3 maintenant, c'est une affectation temporaire et après ça, je
4 vais redevenir inspecteur.

5 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors, en janvier-février,
6 votre grade?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Inspecteur.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et voici votre résumé de
9 témoignage. Vous vous rappelez d'avoir eu une entrevue avec moi
10 et mes collègues cet été?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

12 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et vous avez relu cette
13 entrevue ou une ébauche une fois que ça a été préparé?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

15 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et le contenu est exact?

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

17 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Avez-vous des corrections ou
18 des changements à apporter?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, tout
20 est beau.

21 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Pouvez-vous nous décrire
22 quelle est votre formation et votre rôle à la PPO?

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Vous voulez
24 maintenant? Ah, d'accord. Alors, mon rôle chez la police, c'est
25 le commandement du bureau par intérim pour les Services de
26 police autochtone, dont les Femmes et filles disparues,
27 l'entente des Premières Nations - qui comprend 18 services de
28 police - et le Indigenous Awareness Training Unit et aussi

1 l'Équipe de liaison policière.

2 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : En effet, je vais vous
3 montrer un document, OPP00004566 - donc, c'est le Cadre pour les
4 incidents critiques avec les Services policiers autochtones.

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui - alors,
6 c'est l'un parmi d'autres et il y a le cycle de conflit, surtout
7 pour les incidents critiques autochtones et non autochtones.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et pourquoi cette politique a
9 été créée et quand?

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Ça a été
11 créé après Ipperwash. Il y avait l'assassinat de Monsieur
12 Georges dans un parc provincial, donc, il y avait des stratégies
13 de communication, l'importance d'avoir des médiateurs ou des
14 personnes ou des gens d'influence qui pourraient influencer le
15 résultat et aussi, pour corriger la mésinformation. Pour nous,
16 évidemment, ce n'est pas ce qui commencé l'Équipe de liaison
17 policière, mais elle contribue aux programmes.

18 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et vous avez dit que c'est
19 l'une des politiques et il y en a 19. C'est quoi, une politique?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Alors, c'est
21 le langage policier, les gens qui vont dire « Ça, c'est
22 critique » et pour moi, c'est mauvais dans la communauté, mais
23 dans la police, quand c'est critique, c'est une grande priorité,
24 c'est quelque chose qu'on prend très au sérieux et qui a
25 énormément de répercussions si on ne suit pas la politique.

26 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, vous dites qu'il y a 19
27 politiques? Il y a combien de politiques chez la PPO?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne sais

1 pas.

2 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Mais est-ce que les
3 politiques critiques, c'est un sous-ensemble?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

5 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, chaque agent de la PPO
6 les connaît et doit les connaître?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Maintenant, aux pages 5, la
9 politique a trois étapes : pré-critique, critique et post-
10 critique par rapport aux incidents. Pouvez-vous nous expliquer
11 chacune de ces étapes?

12 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Pour le pré-
13 critique, nous avons un analyste, on a parlé aux gens du
14 Renseignement, alors voici un conflit possible. Le premier
15 indicateur, c'est une inégalité réelle ou perçue. La Province de
16 l'Ontario, en ce moment, vous avez possiblement 50 demandes
17 territoriales en négociation. Et parfois - je me rappelle que
18 l'Inspecteur Morris disait que c'est intéressant que, vous
19 savez, l'Équipe de liaison policière et le IPB s'assoient pour
20 discuter ou le Indigenous Policing Bureau, mais c'est important
21 qu'on ait des communications avec les communautés autochtones à
22 cause des indicateurs de conflits.

23 Alors, ce que l'Équipe de liaison policière, leur
24 rôle, c'est lorsqu'on voit qu'il y a un conflit possible, notre
25 job, c'est de dialoguer, si c'est des relations. Et parfois, les
26 gens disent « relations », mais ils ne voient pas les détails.
27 Mais ça veut dire quelque chose quand on construit une relation
28 - alors ça prend de la confiance et il faut reconnaître que la

1 personne sait que leur bien-être me tient à cœur, que je suis
2 compétent et que je vais faire ce que j'ai dit que j'allais.

3 Alors, on crée des relations et on a une entente
4 par rapport à une manifestation ou une protestation, de quoi ça
5 a l'air. Alors, ce n'est pas un contrat verbal, mais c'est quand
6 même... alors voici la loi, voici ce que vous devez éviter de
7 faire, voici des solutions de rechange pour que ce soit
8 respectueux de la loi et sécuritaire et si vous déviez de ça,
9 voici les conséquences possibles. Et la raison pour laquelle
10 nous avons ces conversations dès le départ, parce que
11 typiquement, les émotions et les renseignements, c'est une
12 balançoire. Alors, quand il n'y a pas d'émotion, c'est une bonne
13 occasion d'avoir de bonnes conversations pour comprendre
14 l'objectif; quand il y a déjà une foule d'émotions, là, c'est
15 plus difficile. Alors ça, c'est l'incident pré-critique. Et

16 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, j'allais dire que ceci
17 tombe dans la phase pré-critique?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui,
19 certainement. Durant la phase critique, donc les manifestations
20 en cours et durant le convoi, la PPO et l'Équipe de liaison
21 étaient là de janvier à février, il y a eu 222 manifestations.
22 Alors, lorsqu'il y a des manifestations, on doit s'assurer que
23 c'est pacifique, légal et sécuritaire. Et on veut avoir des
24 lignes de communication transparentes pour qu'ils sachent qu'ils
25 peuvent nous faire confiance et qu'on peut avoir confiance en
26 leur parole aussi et travailler pour s'assurer que si quelqu'un
27 est en train de faire quelque chose qui ne respecte pas la loi
28 et qui n'est pas paisible ni sécuritaire, évidemment, il va y

1 avoir une intervention policière pour s'assurer que ça... Alors,
2 s'ils sont sur la chaussée, ils n'ont pas le droit d'être sur la
3 chaussée, on les déplace ailleurs.

4 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et donc, la troisième étape?

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Ultimement,
6 c'est ce qu'on fait ici. En étant en train de faire des
7 débriefings, on veut apprendre à tirer des leçons, les bons
8 coups, les moins bons coups et corriger les perceptions
9 différentes pour mieux faire la prochaine fois et maintenir ou
10 recréer les bonnes relations. Ça semble... mais on appelle la
11 police pour des causes de sécurité, alors on veut faire une
12 médiation, on veut avoir une solution pour que les gens puissent
13 vivre et coexister, car il y a une intersection.

14 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et maintenant, on va
15 afficher un document, c'est le Cadre national pour l'Association
16 canadienne des chefs de police pour les plans de protection
17 civile.

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Il y a
19 beaucoup de similitudes; ça venait avec le Comité de la police
20 autochtone. Et là, alors, je vais appeler ça le PWIP, qui est
21 l'acronyme. On fait une approche mesurée pour les grandes
22 manifestations. Il y a eu des manifestations en Colombie
23 Britannique, où il y avait des manifestants et la même chose au
24 Québec et la même chose en Ontario. Il n'y a pas de juridiction
25 pour des occupations, des protestations - mais oui, pour les
26 politiques et avoir une approche qui est cohérente, c'est
27 important.

28 Alors, on m'avait demandé de participer... j'ai

1 participé à le préparer en 2018 et avec le Comité de Indigenious
2 People's Committee, il y a eu plusieurs étapes. Donc, on a vu
3 les documents, les articles, il y a un questionnaire qui a été
4 envoyé aux intervenants et aussi, le public, le grand public et
5 ceux qui participaient aux manifestations et des policiers et
6 juste pour avoir... dégager des thèmes qui deviendraient des
7 priorités pour ce groupe-là. Il faut reconnaître qu'on doit tous
8 travailler ensemble; on vit au Canada, on a une Charte de droits
9 et libertés et on a le droit de manifester, mais c'est une chose
10 avec laquelle les policiers doivent composer.

11 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Mais dites-nous, ce document,
12 est-ce que ça s'applique uniquement aux manifestations et
13 rassemblements pour des questions autochtones ou toutes?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non,
15 n'importe quelle manifestation de grande taille. Lorsqu'on a vu
16 des protestations au niveau mondial et même au Canada, le nombre
17 des cas pour les PLT il y a 10 ans, c'est énorme pour la PPO et
18 j'imagine que c'est la même chose pour les autres services
19 policiers, les corps de police.

20 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Il y a sept principes, alors
21 dites-nous... l'approche mesurée, c'est quoi?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : L'approche
23 mesurée, c'est la partie la plus importante. Pour les gens qui
24 font de la liaison, c'est de créer des relations, mais
25 l'approche mesurée est, je dois dire, selon mon opinion
26 professionnelle, mais lorsque ça vient à des approches mesurées,
27 on parle - je vais le lire pour tout le monde parce que je crois
28 que c'est important :

1 « ... la philosophie opérationnelle qui
2 guide les stratégies et les tactiques
3 de la police dans la mesure de prévenir
4 la discorde ou de restaurer la paix le
5 plus rapidement. »

6 Alors, c'est comme le continuum du recours à la
7 force dans un cas d'un évènement majeur. On communique, on
8 communique et quand ça s'intensifie, on ne peut plus
9 communiquer. Il y a une réponse tactique au besoin. Alors, c'est
10 une échelle qui est variable; ce n'est pas comme si les
11 négociations sont ici, on arrête et l'ordre public et là. il n'y
12 a pas de communication.

13 Les deux coexistent et il y a la capacité de
14 faire les deux. Et pour les rapports et les relations, c'est la
15 confiance entre les citoyens et les policiers, une communication
16 soutenue. Alors, il y a le respect, un rapport de réciprocité,
17 de la confiance et de l'empathie. Mais en bout de ligne, c'est
18 de s'assurer que c'est la seule unité qui va s'assurer que nous
19 sommes ouverts, transparents et que les gens ont confiance en
20 notre parole. C'est important que ces relations soient une
21 priorité et qu'elles soient soutenues. Je peux vous parler de...

22 Alors donc, par la suite, on reconnaît qu'il y a
23 des limitations ici, aux protestations et aux occupations...

24 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Je vais vous arrêter ici - il
25 y a des gens qui seraient peut-être surpris d'apprendre que des
26 policiers sont impliqués dans la facilitation des protestations.
27 C'est quoi... pourquoi c'est important?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Parce qu'on

1 est en train de la gérer. Si vous avez une manifestation qui
2 arrive chez vous, si je sais qu'il y a une manifestation qui
3 arrive dans ma rue, je vais dire « Bon, quelle est votre
4 intention? Qu'est-ce que vous tentez de faire? Vous pouvez
5 atteindre vos objectifs en faisant ça, ça et ça. Et si vous ne
6 suivez pas ça, voici ce qui va se passer ». Alors, on ne
7 facilite pas les manifestations, on facilite pacifiste et
8 sécuritaire..

9 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et quatre, impartialité.

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Souvent,
11 surtout dans le passé, les policiers sont perçus pour avoir deux
12 niveaux de service policier, mais là, c'est malgré.. en dépit de
13 la manifestation, il faut toujours s'assurer qu'on est
14 impartial, que tout le monde est traité avec respect. Ça ne veut
15 pas dire la neutralité; évidemment, les policiers sont des
16 professionnels et puis on a un parti-pris. On veut faire ce
17 qu'il y a de mieux pour s'assurer que le résultat soit
18 pacifiste, respectueux des lois et sécuritaire.

19 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors les étapes de conflit,
20 on en a déjà parlé. Et l'interopérabilité?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Alors
22 vraiment, il s'agit de ce qu'on voit ici. On peut... le SPO, la
23 SQ, la PPO, on peut travailler ensemble quand on est sur la même
24 page d'être plus conséquents dans nos interventions et de le
25 faire de façon assez uniforme.

26 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et l'éducation avant
27 l'exécution?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. Ça,

1 c'est un point très important dans le questionnaire pour les
2 gens qui manifestaient. Parce que souvent, ils vont dire « Moi,
3 je suis ici pour manifester, mais je ne savais pas que c'était
4 illégal ou pas sécuritaire ». Alors, des fois, des gens vont
5 reconnaître... ils pensent qu'ils sont en train de faire quelque
6 chose qui est correct quand ce n'est pas le cas. Alors, c'est en
7 fonction des incidents et des questions et ça, c'est l'éducation
8 des policiers. On veut s'assurer que nos agents sont
9 sensibilisés et le cadre... pour connaître le cadre et comment on
10 travaille avec ce cadre, c'est quoi l'approche mesurée, réduire
11 l'empreinte - toutes les choses qu'on tente de faire et aussi,
12 toutes les autres manifestations.

13 L'éducation du public, évidemment, pour ce qui
14 est des manifestations et des activités qui sont légales et
15 comment les injonctions fonctionnent et les activités policières
16 à l'intérieur des injonctions et la différence entre se faire
17 arrêter et se faire accuser. Mais la réalité, c'est qu'on peut
18 avoir des accusations qui sont portées. On ne le fait pas
19 immédiatement parce que ce n'est peut-être pas sécuritaire ou
20 parce qu'il y a d'autres facteurs contributifs.

21 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Une autre question par
22 rapport à l'approche mesurée : vous avez dit que c'était comme
23 sur un continuum. Et vous avez besoin de combien de temps pour
24 passer d'un point jusqu'à l'autre sur le continuum, dans le
25 contexte d'une manifestation?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Si je dis à
27 quelqu'un... ce sont les questions que l'équipe me poserait.
28 Alors, qu'est-ce que vous essayez... quel est votre but? Quelle

1 est la réussite pour vous? Que puis-je faire pour que vous
2 fassiez des choses pacifiques, légales, respectueuses de la loi
3 - que ce soit sur la route, sur le chemin de fer ou ainsi de
4 suite? Alors, si quelqu'un disait « Voici ce que j'essaie de
5 faire » et que c'est faisable, eh bien c'est facile. J'ai vu des
6 barrages routiers où les gens disaient que c'était très facile à
7 y arriver et les gens ont quitté, ça a été facile.

8 Mais par contre, il y a des gens qui disent « Je
9 ne quitterai pas à moins que » (par exemple) « Marcel Beaudin
10 doit quitter la ville et ne jamais revenir ». Alors, c'est
11 impossible et on ne peut pas aller de l'avant; si c'est le cas,
12 il est facile de passer à travers l'approche mesurée. Et
13 lorsqu'il y a une négociation et des occasions, il faut les
14 explorer, probablement.

15 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : À la page 11, il y a le rôle
16 des équipes de liaison; c'est de ça qu'il s'agit quand on parle
17 de la PLT avec le public, avec le SPO - je crois que la GRC a
18 aussi son équipe. Mais pouvez-vous décrire quel est le rôle que
19 les Équipes de liaison dans les différents services policiers
20 jouent pour ce qui est de mettre en œuvre ce cadre national?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Eh bien,
22 pour ce qui est de ces équipes de liaison, ce qui importe, c'est
23 la socialisation - désolé, j'ai frappé le micro! Alors, la
24 socialisation est importante; il y a toujours des gens qui
25 essaient de parler et de faire des choses de façon non
26 structurée; ça a toujours été le cas. La police a toujours
27 essayé de négocier des résultats sécuritaires. Mais s'il est
28 structuré pour que les gens soient formés, qu'ils aient une idée

1 de la négociation inter-espace, des techniques de médiation, la
2 psychologie de groupe, donc des experts qui peuvent dire que si
3 on fait ci et ça, on pourrait arriver à une résolution réussie.

4 Et dans le contexte du cadre, il s'agit que... en
5 fait, ces agents sont là pour s'assurer que s'il y a un moment
6 où l'ordre public doit entrer en jeu, il y a le moins de gens
7 possible qui pourraient causer du tort au public, aux agents,
8 etc. et c'est sécuritaire. Et s'ils disent « Hey les gens,
9 quittez » et tout le monde va chez eux, c'est super, ça va très
10 bien, mais en général, il y a des gens qui veulent rester et
11 exercer leur droit de faire différentes choses. Alors, ça peut
12 prendre un certain temps. Ou il y a des gens qui vont dire... ils
13 vont simplement rester plus longtemps et d'autres sont prêts à
14 partir.

15 Alors, il est important de reconnaître que dans
16 une foule - et je crois que c'est le travail de Eli Sopow, qui
17 est médecin, qui a dit que dans une foule, 80 % des gens
18 respectent la loi et vont écouter la police et seront gérables.
19 Il y a un 15 % qui sont mi-figue mi-raisin et 5 % qui sont de
20 nature criminelle. Et donc, le travail des PLT et des Équipes de
21 liaison, ce n'est pas seulement de s'assurer que tout le monde
22 quitte - super si c'est le cas, mais nous, c'est de nous assurer
23 que les 15 % n'aillent pas du côté des 5 % pour devenir un 20 %
24 parce que les gens mi-figue mi-raisin... et ça deviendra plus
25 difficile. Donc, il faut faire en sorte que les 15 %
26 reconnaissent que la police est raisonnable et qu'ils s'en
27 aillent. Donc, il s'agit de réduire l'empreinte; ainsi, lorsque
28 le maintien de l'ordre finit par rentrer en jeu, il y a le moins

1 de gens possible et il y a le plus de chances de réussite.

2 Aussi, lorsqu'on demande des petites
3 compensations, on reconnaît également le leadership dans le
4 groupe - donc, on vérifie le leadership, la résolution, etc. SI
5 quelqu'un dit qu'il est le leader de ce groupe, mais qu'il
6 n'arrive pas à déplacer les gens, on le voit tout de suite. Il
7 ne faut pas attendre au dernier moment pour essayer de faire en
8 sorte que quelqu'un fasse quoi que ce soit en reconnaissant
9 qu'ils n'ont pas d'emprise sur le groupe en partant.

10 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Une chose qu'on a entendue en
11 preuve - et j'espère que vous allez l'expliquer - c'est l'idée
12 des registres PLT.

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Ces
14 registres ont été créés pour que les gens aient une idée de ce
15 qui se passe sur le terrain - les conversations entre PLT et les
16 manifestants, les organisateurs, la communauté en général -
17 parce que c'est très important. Parce que quand je parle de la
18 communauté en général, ce ne sont pas les gens qui sont
19 directement impliqués dans la protestation; les citoyens
20 d'Ottawa, les commerces, les restaurateurs et c'est une priorité
21 de savoir quelle est toute l'histoire et quelles sont les mines
22 qu'il va falloir éviter. Si on se concentre sur la communauté en
23 général et qu'on leur explique et qu'on essaie de travailler
24 avec eux aussi, vous aurez moins de chance d'avoir des contre-
25 protestations qui pourraient dégénérer, amener de la violence et
26 mettre la police en danger.

27 Donc, ces registres sont très importants - ces
28 logs, ces registres - pour la prise de décisions de la part du

1 commandement.

2 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, ces registres sont
3 partagés entre la PPO et le SPO?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Donc, tout
5 partenaire impliqué dans la protestation aurait nos registres
6 PPO-PLT, donc tout le monde sur la même page. Et les gens
7 comprennent ce qui se passe. Donc, dans les registres PLT... bon,
8 il n'y a pas encore de stratégie de sortie; ça veut dire qu'il
9 n'y a pas encore de plan de s'en aller. Alors, il faut
10 travailler sur quoi pour arriver à ce plan? Ce sont des choses
11 qui seraient essentielles à considérer pour ce qui est de
12 l'interopérabilité ainsi que les gens qui travaillent ensemble
13 ou les gens qui s'en vont parce qu'ils ont besoin de se reposer;
14 les nouveaux arrivent et ils peuvent savoir quel est le
15 sentiment sur le terrain.

16 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Pouvez-vous décrire
17 rapidement la relation entre l'équipe de liaison PLT et les POU,
18 les Unités de maintien de l'ordre?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Pour moi,
20 l'Ordre public, les POU ont leur boulot à faire; les gens qui
21 arrivent, se déplacent lentement et méthodiquement, ils prennent
22 les gens, ils prennent du terrain. Et notre tâche de dire « Bon,
23 les gens du maintien de l'ordre sont arrivés, les POU - si vous
24 voulez sortir, c'est par ici, il y a un endroit où vous pouvez...
25 il y a un autobus qui est très chaud. Si vous voulez une
26 arrestation pacifique, allez de l'avant et si vous ne voulez
27 rien faire, restez là et on arrivera à vous un moment donné ».

28 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors, dernière partie

1 conceptuelle avant de passer à ce qui s'est passé à Ottawa. Le
2 concept - et l'inspecteur Lucas en a parlé ce matin - l'idée
3 d'autonomie PLT, donc l'idée de pouvoir négocier et faire des
4 ententes qu'on peut appliquer avec les manifestants, est-ce que
5 ça fait partie du travail de l'équipe PLT?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

7 L'Équipe de liaison est essentielle pour négocier, etc. Ce n'est
8 pas nécessairement de l'autonomie, en ce sens qu'on travaille de
9 façon indépendante et l'équipe PLT doit être responsable de
10 leurs propres trucs. On a besoin d'avoir une place à la table
11 décisionnelle et notre parole devait avoir une certaine valeur.
12 C'est l'idée par rapport à l'autonomie, j'imagine.

13 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, dans une situation
14 typique, est-ce que vous auriez à monter la chaîne de
15 commandement pour avoir une approbation?

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui - c'est
17 comme tout autre programme lors d'une intervention intégrée. Il
18 y a le directeur qui est en charge et le PLT dit « Voici cette
19 chose que je peux faire, voici ce que je voudrais faire » et
20 « Super, vous pouvez faire ci, ci et ça », quelle que soit la
21 situation. Mais en bout de ligne, l'autonomie serait donc : nous
22 faisons les négociations, je ne peux pas expliquer chaque mot,
23 chaque hochement de la tête au commandant de l'incident, mais ce
24 serait une très bonne idée pour réduire l'empreinte, pour aller
25 plus près d'un résultat réussi et aller de l'avant.

26 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : C'est bon. Je vais maintenant
27 passer au rôle du PLT dans les événements du Convoi de la
28 liberté. Si on met de côté ce qui s'est passé à Ottawa, pouvez-

1 vous décrire le rôle que les équipes de liaison PLT/PPO ont joué
2 lorsque le convoi a traversé la province de l'Ontario?

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Notre équipe
4 était responsable d'aller chercher des chiffres, des contacts.
5 United We Roll en 2019 est arrivé avec certains des mêmes
6 intervenants, alors il y avait déjà des relations qui existaient
7 de 2019. Alors, du point de vue de la liaison, on pouvait aller
8 chercher ces gens et dire « Bon, j'ai compris que vous allez
9 venir. Quel est votre plan d'attaque? Que comptez-vous faire? »

10 Et ensuite, on regarde le nombre de gens, par la
11 suite - parce que normalement, on peut regarder sur Facebook et
12 voir qu'il y a un certain nombre de gens qui viennent, mais dans
13 ce cas-ci, il y avait beaucoup plus de gens qui se rajoutaient.
14 Donc, on avait les membres PLT qui allaient vérifier les hôtels
15 dans différentes zones alors qu'ils traversaient le nord-ouest
16 de l'Ontario et d'autres qui venaient du sud pour donner une
17 idée de quels étaient ces chiffres, combien de gens, les donner
18 au PLT du SPO. Je crois qu'ils avaient les chiffres sur une
19 feuille : « Voici les gens à qui on a parlé, voici les chiffres
20 qu'on prévoit » et je crois qu'il y avait une réunion où les
21 gens sont allés au stationnement de Russell pour rencontrer les
22 organisateurs ou les chefs du convoi avec le PLT.

23 Alors, c'était l'idée... c'était la mise en scène.
24 Et en apprenant des choses de l'Ouest, on les a partagées avec
25 nos partenaires des services policiers quand ils arrivaient dans
26 ces régions ainsi qu'avec le SPO. Et dans la plupart des
27 courriels de Diana Hampson, c'est indiqué qu'il n'y avait pas
28 encore de stratégie de sortie.

1 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Vous avez parlé du PLT du
2 SPO. Quelle était leur équipe à la fin janvier 2022?

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne
4 connais pas vraiment bien l'équipe PLT du SPO de façon intime.
5 J'ai aidé à faciliter un cours par rapport au Bureau autochtone,
6 un cours de liaison - je crois qu'il y avait 20 membres qui y
7 ont assisté et je dirais que les membres PLT du SPO étaient très
8 motivés, de très bonnes caractéristiques par rapport à ce qu'on
9 cherchait, nous, pour un membre PLT.

10 Alors en 2019, j'ai siégé comme commandant en
11 intervention d'urgence pour une série de différentes fonctions
12 et il y avait beaucoup de gens et un médecin m'a demandé de dire
13 quelles sont les barrières qui empêchent les femmes de rentrer
14 dans les services policiers. Ils ont dit « Ici, il n'y a presque
15 pas de femmes et en PLT, il y a beaucoup de femmes » et j'ai dit
16 que c'est un système de valeurs. Si je regardais les membres
17 SPO, ils suivaient le même système de valeurs - donc axés sur la
18 communauté, très empathiques, de bons communicateurs ou
19 communicatrices, tout ce qu'on voulait pour représenter une
20 organisation en temps de crise. Ils étaient très bien choisis.

21 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Vous êtes arrivé à Ottawa le
22 2 février, donc après la première fin de semaine de
23 manifestations et de protestations. Quel était l'état du travail
24 PLT lorsque vous êtes arrivé à Ottawa?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je crois que
26 je suis arrivé le 3; le 2, j'étais dans une conversation avec
27 Monsieur Patterson par rapport au registre PLT et de s'en servir
28 comme preuve pour une injonction. Moi, je ne croyais pas que

1 c'était une bonne utilisation des registres PLT qui pouvait
2 endommager nos relations aussi - parce que des gens... les gens
3 pensent qu'éventuellement, on est des espions, mais ce n'est pas
4 le cas. On est là pour sécuriser et on avait beaucoup de choses
5 à faire et on ne voulait pas avoir l'air d'avoir ce rôle
6 d'espions dans nos réunions.

7 Donc, j'ai dit « Un peu de prudence par rapport à
8 cette utilisation » et il a dit qu'il ne s'en servirait pas,
9 mais en lui parlant, je me suis rendu compte qu'il ne comprenait
10 pas vraiment ce que faisait les équipes PLT et quelles sont les
11 stratégies, etc. Il nous a remerciés de cette conversation et a
12 été tout à fait serviable et courtois.

13 Donc, on était là pour évaluer... j'entendais des
14 choses de mes membres qui disaient « Bon, les choses ne se font
15 peut-être pas aussi bien qu'on aurait pu le prévoir ». Donc le
16 3, j'ai dit à notre commandement « Est-ce que ce serait bien
17 d'avoir quelqu'un, un leader pour les soutenir et ils ont dit
18 oui ». Malheureusement, moi, je pensais que Gisselle Walker y
19 allait... (problème technique), qui était celle qui a travaillé
20 comme coordinatrice provinciale pour le PLT, mais elle avait une
21 province à gérer et c'est donc moi qui suis finalement allé. Je
22 me suis donc proposé par inadvertance pour cela.

23 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Je voudrais discuter avec
24 vous à propos de différents incidents. Le premier est le rôle
25 qu'a joué le PLT qui a travaillé à Confederation Park, ils ont
26 dégagé les gens.

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. Alors,
28 quand je suis arrivé à Ottawa, il y avait des endroits clés qui

1 avaient été identifiés, notamment le parc de la Confédération.
2 Le PLT à Ottawa et la PPO avaient de bonnes relations avec les
3 chefs algonquins ici, de même qu'avec les leaders de Kitigan
4 Zibi. Ils avaient établi des ponts pour essayer de négocier une
5 sortie de ce parc qui se passerait de façon sécuritaire. Et je
6 pense que c'était le 4 février que les aînés et les leaders et
7 les membres de la collectivité se sont rencontrés.

8 Le 5 février, c'est une journée incroyable pour
9 moi; à la suite des négociations, les gens sont partis et on a
10 dégagé le parc, ça a pris un peu de temps - j'imagine l'après-
11 midi - mais finalement, les gens sont partis à la suite de cette
12 réunion.

13 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Sans qu'on ait besoin du POU?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Exact.

15 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : On nous a parlé de l'endroit
16 où on entreposait le carburant sur la rue Coventry. On en a
17 entendu parler, pas besoin d'en parler en détail. Mais parlez-
18 nous de la perspective du PLT - qu'est-ce qui s'est passé,
19 quelles étaient les préoccupations?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je crois que
21 c'était le matin du 6; il y avait deux priorités pour le
22 surintendant Patterson. Le 5, il y avait un nouveau
23 commandement, donc le 6, il y avait deux priorités : la première
24 sur la rue Sussex et la deuxième, la rue Coventry. L'idée était
25 de restaurer l'ordre public - d'abord sur Sussex et ensuite, sur
26 la rue Coventry. Les choses ont évolué et puis on s'est dit
27 « Non, on ne fait plus la rue Sussex et Rideau, rendez-vous à la
28 rue Coventry, dites-leur qu'il faut qu'ils partent et qu'ils

1 apportent le carburant avec eux, sinon ils seront arrêtés ».

2 Je sais qu'il y avait des préoccupations liées à
3 la dureté des messages; il y a un sergent qui a dit « Ça va être
4 difficile parce qu'on n'a pas de liens là-bas », mais au bout du
5 compte, ce n'est pas important, c'est une question de
6 communication pour faire sortir les gens. Et donc, nous avons
7 élaboré la stratégie et ultimement, s'ils ne quittent pas, on a
8 une raison de favoriser l'application de la loi.

9 Alors, pendant que tout cela se déroulait,
10 quelqu'un m'avait dit, dans une zone de communication tactique -
11 je pense que c'était Mike Stoll - il m'a dit « Vous savez qu'ils
12 s'en vont à Rideau et Sussex pour appliquer la loi ». Moi, je ne
13 l'ai pas fait et je crois que Diana Hampson m'a appelé en même
14 temps et m'a dit que c'est ce qui se produira et que ça serait
15 problématique.

16 Et donc, j'ai communiqué avec Mark Patterson, je
17 lui ai parlé des conséquences associées parce qu'encore une
18 fois, il y a une unité au sein du PLT qui cherche à établir des
19 communications ouvertes, honnêtes et transparentes. Nous leur
20 avons dit « Si vous ne partez pas, vous serez arrêtés » et ce
21 qui s'est produit, c'est qu'ils allaient être arrêtés de toute
22 façon. Donc pour moi, je me disais « Ça, ça va porter atteinte
23 au PLT dans la ville d'Ottawa ». Je pense qu'il y avait du
24 carburant là-bas qu'ils donnaient à bien des gens, du diesel.
25 Donc, vous allez porter atteinte à l'efficacité du PLT et à sa
26 relation de confiance. Vous allez également porter atteinte aux
27 relations avec les autres chefs du Convoi de la liberté et la
28 prochaine fois qu'on dira « Vous devez quitter, sinon on vous

1 arrête », j'imagine qu'il y aura un certain degré de doute s'ils
2 entendent le PLT à l'avenir dire « Vous allez être arrêtés si
3 vous ne partez pas ».

4 Eh bien moi, ma préoccupation, ça serait que les
5 gens restent en se disant « Je me fais arrêter de toute façon ».
6 La relation, les relations, c'est autre chose; l'important,
7 c'était que nous maintenions la confiance en l'entité. Et je
8 pense qu'ultimement, il m'a dit - et j'ai trouvé que c'était une
9 réponse intéressante - on parlait de tactiques, de stratégies,
10 d'opérations... c'était étrange d'entendre que ce n'était pas
11 juste parce que ça personnalise les choses.

12 Mais ils l'ont fait, au bout du compte et puis
13 ensuite, je l'avais appelé et puis je lui ai dit « C'est un
14 problème de communication, mon capitaine va venir me remplacer
15 cet après-midi et moi, je, vais rentrer à la maison » Mais avec
16 toutes les choses, je suis resté et ultimement, lorsque je
17 parlais, dans cette conversation, je lui ai dit « Je vais
18 t'envoyer un courriel qui va peut-être t'aider parce qu'il y a
19 une structure avec cinq points, il s'agit sans doute de conseils
20 judicieux et je vais te conseiller de les prendre en compte ».
21 Alors, c'est ça; j'ai essayé de tenir compte des émotions; il y
22 avait des gens qui étaient investis émotionnellement, il y avait
23 des sentiments intenses. J'ai envoyé quelqu'un à la maison, j'ai
24 parlé à une autre personne, on ne pouvait rien sauver ce soir-
25 là. J'ai dit « Rentre à la maison, repose-toi et prépare-toi à
26 travailler demain ».

27 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce qu'on vous a dit qu'il
28 y avait eu des effets négatifs sur le travail du PLT ou est-ce

1 que vous en avez constaté?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
3 pense qu'il y a des gens qui appelaient Andrew, il y avait des
4 membres du PLT et de la PPO qui disaient « Ce n'est pas bien,
5 vous avez intensifié les choses, il y aura des conséquences
6 potentielles ».

7 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : L'inspecteur Lucas a témoigné
8 ce matin et il a dit que la dynamique changeait dans la foule
9 pendant cette période de trois semaines. Est-ce quelque chose
10 que le PLT a observé - qui était là, combien il y avait de
11 personnes, comment les choses se déroulaient sur le terrain?
12 Est-ce que ça, ça a eu un impact sur le travail du PLT?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, bien
14 sûr. Le weekend, il y avait de plus en plus de gens; les gens
15 étaient en congé, ils venaient. Et pendant la semaine, il y
16 avait moins de personnes, mais ultimement, il y avait des
17 fluctuations. À la fin, les gens se campaient sur leurs
18 positions davantage, mais au début, beaucoup de gens voulaient
19 travailler avec la police et déterminer : comment pouvons-nous
20 réduire l'empreinte de façon sécuritaire, adoucir les tensions
21 pour la Ville d'Ottawa tout en reconnaissant que les forces de
22 l'ordre devaient être à même d'éliminer l'occupation d'Ottawa au
23 bout du compte.

24 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Un peu plus tôt, vous avez
25 parlé du PLT, des leaders, comment on les mettait à l'épreuve,
26 comment on disséminait les messages, comment ils vous aidaient.
27 On a entendu que c'était peut-être un défi; il y avait des
28 groupes multiples sans leader clair qui contrôlaient l'ensemble

1 de la manifestation. Est-ce que le PLT a observé cela et qu'est-
2 ce que vous avez fait?

3 Malheureusement, il n'y avait pas de mise à
4 l'essai robuste du leadership et de conformité qui s'en suivait.
5 Je pense qu'il y a eu deux évènements importants, notamment au
6 parc de la Confédération, où on a mis à l'épreuve la conformité
7 et le leadership - quelqu'un a eu le leadership nécessaire pour
8 déplacer les gens. Puis il y avait la route de Coventry, où les
9 gens partaient - je n'ai pas tous les détails de ce qui s'est
10 passé là, mais ce jour-là, cet après-midi-là, dois-je dire, je
11 suis allé au bureau du PLT pour présenter Mike Acton aux gens
12 parce qu'il me remplacerait.

13 Et dans cette rencontre, j'étais surpris - il n'y
14 avait que des membres du PLT et pour moi, les membres du PLT ne
15 devraient pas être cachés dans une pièce ensemble dans un moment
16 de crise; il y a assez de gens à aller rencontrer, il y a assez
17 d'occasions de négociations. Et ce que j'ai vu, c'est des
18 occasions manquées, dans cette pièce. Je leur ai dit « Pourquoi
19 êtes-vous là? » et ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas reçu de
20 directives ou de permission de sortir pour aller faire des
21 choses.

22 Et j'ai dit « Bon, mais si on vous laissait
23 faire, là et si vous pouviez faire sortir faire votre travail,
24 que feriez-vous? » et je ne sais pas combien d'entre eux, mais
25 il y a un membre du SPO qui a dit « Je pourrais probablement
26 vider Rideau et Sussex d'ici lundi ou mardi » et un autre a dit
27 « Moi, je pourrais m'occuper de tant de personnes, je pourrais
28 convaincre tant de personnes de partir. Je pourrais ouvrir une

1 voie, mais il faudrait les déplacer. Je pourrais probablement
2 faire ci ou faire ça » C'était un thème commun dans cette pièce.
3 Nous, on parle - on est des cadres intermédiaires
4 ici, il y a des commandants et moi, j'ai appelé le sergent
5 Ferguson et c'était difficile pour lui. Lui, c'est un
6 négociateur en temps de crise, c'est un gentleman, il était en
7 position difficile. Et moi, je lui ai dit « Vous êtes cadre
8 intermédiaire, vous êtes chargé de la situation ici; que pensez-
9 vous qu'on peut faire? » Moi, je suis là pour les conseils, les
10 recommandations; moi, en 2005, j'avais travaillé avec des
11 manifestants et j'avais un peu d'expérience, donc j'essayais de
12 convaincre John de me donner son opinion. Puis il m'a dit « Oui,
13 c'est bon, on va essayer d'appeler Mark Patterson, Mike Stoll
14 parce qu'on pensait qu'ils étaient ensemble et il n'y avait pas
15 de réponse. Et comme il n'y avait pas de directive, je lui ai
16 demandé « Est-ce que tu es à l'aise de les laisser sortir? » Il
17 m'a dit « Pas trop » et puis on était dans une pièce puis il m'a
18 dit « Non, je ne me sens pas trop confortable » et c'est bon
19 pour lui parce qu'il devait respecter la direction stratégique
20 du SPO. Mais il y avait tellement d'occasions à saisir; alors,
21 quand vous parlez de mettre à l'essai la conformité, le
22 leadership et tout ça, nous avons eu très peu d'occasions de le
23 faire.

24 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Une question de
25 clarification : vous racontez que vous étiez dans une pièce avec
26 des membres du PLT qui vous faisaient part de ce qu'ils
27 pensaient pouvoir faire. C'était quand?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Nous venions

1 de vider le parc de la Confédération. Mike Acton, donc, les
2 avait ramenés et il y avait ce groupe de membres du PLT qui
3 était assis et qui attendait.

4 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Merci. Il est 12 h 57, c'est
5 peut-être un bon moment pour prendre la pause parce que j'allais
6 partir sur un autre sujet.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui, nous allons prendre
8 une pause pour le lunch jusqu'à 2 h.

9 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess until
10 2 o'clock. La Commission est levée jusqu'à 14 h.

11 --- L'audience est suspendue à 12 h 58

12 --- L'audience est reprise à 14 h 00

13 **LA GREFFIÈRE** : Order. À l'ordre.

14 The Commission is reconvened. La Commission
15 reprend.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Êtes-vous prêt à continuer?

17 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Quand vous l'êtes, Monsieur.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Allez-y.

19 **--- SURINTENDANT PAR INTÉRIM MARCEL BEAUDIN (suite) :**

20 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME Me ÉRIC BROUSSEAU :**

21 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Bonjour! Je suis Éric
22 Brousseau, avocat de la Commission.

23 Monsieur l'inspecteur Beaudin, j'aimerais vous
24 parler de votre rôle. Je vais vous montrer certains documents,
25 mais avant, j'ai une question pour vous.

26 Un moment donné dans votre équipe, quelqu'un a
27 parlé du rôle du docteur Peter Collins à Ottawa. Pouvez-vous me
28 dire qui il est, quel était son rôle et quelles étaient les

1 préoccupations?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. C'est
3 un psychologue - en général, il nous aide avec des négociations.
4 Il est un atout pour les Services de police; il aide à négocier
5 en situation de crise.

6 J'ai participé à une rencontre où il était là. il
7 avait dit devant le chef Sloly et d'autres membres du SPO - et
8 moi, j'étais dans cette pièce virtuellement - et il a dit que
9 l'Équipe de liaison était allé jusqu'où elle pouvait aller et
10 que là, il fallait passer à l'aspect des négociations. Et un peu
11 plus tard, il m'avait dit que c'était un malentendu.

12 C'était le 4 ou le 5 février et moi, ma
13 compréhension, c'était qu'à ce jour, l'équipe de liaison n'avait
14 pas été utilisée adéquatement et qu'il n'y avait pas
15 d'intégration dans la structure de commandement.

16 L'autre chose qui a été mentionnée, c'est que
17 l'équipe de liaison obtenait des renseignements pour l'équipe de
18 négociation. Donc, si l'équipe de liaison n'obtient pas de
19 renseignements, ça va à l'encontre de son rôle, d'abord et
20 ensuite, ça démontre qu'il y a un malentendu quant au rôle de
21 cette équipe de liaison.

22 Donc moi, j'aimais bien que Peter Collins joue un
23 rôle, mais ce n'était pas ça l'important pour moi; c'était une
24 question de champ de pratique et une question de confusion quant
25 à qui dicte à quoi ressemble des négociations avec la foule. Il
26 y a des principes de psychologie qui s'appliquent aux foules
27 qu'il faut gérer et je ne dis pas que je m'y connais mieux que
28 Peter Collins, mais je sais que ça existe et je ne savais pas si

1 c'était la bonne avenue, alors que nous n'avions pas exploré
2 toutes les options.

3 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Merci.

4 Document OPP00000080, s'il vous plaît.

5 Je pense que vous en avez parlé ce matin ou cet
6 après-midi. C'était un courriel que vous aviez envoyé alors que
7 vous quittiez Ottawa ou enfin, c'était le plan. Vous cédiez les
8 rennes à votre successeur. Voici le courriel; vous avez envoyé
9 un courriel au surintendant Patterson - pouvez-vous dérouler,
10 s'il vous plaît?

11 Pouvez-vous clarifier qui était Mike Acton?

12 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Mike Acton
13 est un coordonnateur de liaison pour la région de l'Ouest. Pour
14 nous, c'est à l'ouest de Toronto, donc il est coordonnateur là-
15 bas et c'était un évènement d'ampleur et très important - les
16 gens ont utilisé le terme « sans précédent ». Et donc, nous
17 voulions avoir la structure en place pour obtenir du succès du
18 point de vue liaison. Donc, j'ai demandé à Mike de venir; je
19 crois en ses capacités et en son travail.

20 Au début, je l'ai envoyé seulement à Mark
21 Patterson et après, je l'ai envoyé à Diana Hampson; je voulais
22 m'assurer que je quittais Ottawa avec du soutien, en laissant
23 des directives pour appuyer les efforts pour que nous ne
24 perdions pas confiance en la gestion de la PPO sur le terrain.
25 Je voulais appuyer les gens qui étaient sur le terrain, qui
26 faisaient le travail.

27 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que Mike était la
28 personne la plus haute gradée après votre départ qui était sur

1 le terrain, à Ottawa?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Bien, il y
3 avait Diana Hampson et Mike était là pour l'appuyer parce que
4 Diana avait beaucoup de choses à faire. Donc Mike a joué mon
5 rôle en essayant de donner des directives fortes de son
6 expérience dans la région Ouest, mais il y avait eu d'autres
7 évènements de taille près de Caledonia et il avait joué un rôle
8 dans ces évènements.

9 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Le deuxième paragraphe fait
10 allusion, encore une fois, au journal de l'équipe de liaison.
11 Donc, ces logs et ces journaux, à votre connaissance, n'ont pas
12 été utilisés?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

14 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Faisons dérouler, s'il vous
15 plaît - paragraphe suivant, celui qui commence par « As
16 discussed », la dernière phrase dit :

17 « Je crois que le but ultime à ce
18 moment est de minimiser l'empreinte
19 actuelle sur le terrain en favorisant
20 la confiance avec les intervenants, ce
21 dont a fait preuve l'équipe à plusieurs
22 reprises. »

23 Ce courriel est daté du 6 février et donc, on en
24 était à 10 jours après - si l'équipe de liaison avait réussi à
25 réduire l'empreinte, est-ce que c'est ça qui s'est passé?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Au parc de
27 la Confédération, oui. En ce qui concerne la rue Coventry, en ce
28 qui concerne la mise à l'essai et la mise à l'épreuve de la

1 conformité et de l'effort de la police, oui, ils ont réduit
2 l'empreinte légèrement mais pas autant que j'aurais voulu et
3 probablement pas autant que tous les gens ici auraient voulu.

4 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Au paragraphe suivant :

5 « Un thème commun, c'est que les
6 camionneurs veulent être entendus. Tous
7 les efforts de communication avec des
8 députés ou des sous-ministres
9 pourraient permettre de débloquer les
10 choses. Les gens sont fatigués, ils
11 veulent sans doute une stratégie de
12 sortie. Nous pourrions peut-être en
13 trouver. »

14 Ça encore, c'était au début du mois de février.
15 Quelles discussions ont eu lieu portant sur la possibilité
16 d'engager un dialogue avec les députés, les sous-ministres?

17 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Il y a eu
18 une recrudescence de l'intérêt. En général, moi j'avais noté que
19 les politiques commençaient à s'intéresser à la chose. Par
20 exemple, en 2020, il y a eu deux ministres qui avaient joué un
21 rôle. Donc, quand on examine les possibilités de négociation et
22 de médiation, manifestement, on veut que si les ministres ont
23 l'intention de jouer un rôle, ils doivent nous aviser pour que
24 nous, nous sachions comment utiliser cette ressource et que nous
25 donnions aux manifestants l'occasion de se faire entendre et
26 d'en arriver à une solution.

27 Donc, pour moi, si le gouvernement veut vraiment
28 se joindre à la table des négociations, il faut profiter de

1 cette occasion.

2 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Oui, mais le 6 février, ça ne
3 s'était pas produit?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non. Il y
5 avait des discussions qui avaient eu lieu dans la salle de
6 planification, mais rien de concret.

7 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Mais vous jouiez un rôle dans
8 ces conversations, donc j'aimerais revenir à certains de ces
9 documents. Pourriez-vous m'expliquer brièvement comment vous
10 avez appris que le gouvernement était potentiellement intéressé
11 à participer aux négociations?

12 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne sais
13 pas. Je pense que c'était le 10 février. Monsieur DiMarco
14 m'avait dit que le sous-ministre de la Sécurité publique tendait
15 la main ou communiquerait avec moi, mais je ne sais pas comment
16 ça s'est produit. Mais voilà comment j'ai appris que c'était le
17 cas. Donc, c'est le commissaire adjoint DiMarco qui m'a appelé
18 et qui m'a dit « Voici ce qui se produit, est-ce que vous seriez
19 intéressé. »

20 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, si on veut montrer
21 OPP00000108, page 2, s'il vous plaît.

22 C'est un courriel - je pense que dans votre
23 témoignage, vous dites que vous avez reçu un appel de Monsieur
24 DiMarco et ça, c'était le 10, qu'on va voir sur l'écran. Si on
25 descend à la page 2... le premier courriel... un peu plus bas. C'est
26 un courriel de Rob Stewart. Qui est Rob Stewart?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est le
28 sous-ministre de la Sécurité publique.

1 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, on atteint... on voit le
2 sous-ministre DiMarco. Est-ce que vous l'avez rencontré, votre
3 équipe, après avoir reçu ce courriel?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

5 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors, parlez-nous un peu de
6 cette conversation.

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je voulais
8 m'assurer qu'il y avait des possibilités pour nous d'avoir du
9 succès, comment profiter de cette possibilité. Il y a
10 différentes façons que ce soit gagnant-gagnant pour tout le
11 monde. Essentiellement, dénoncer les activités criminelles,
12 préparer les réunions pour que les gens dans certaines
13 conditions puissent rentrer chez eux.

14 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Au milieu de la page 1, on
15 dirait que Leslie Jean... qui est Leslie Jean?

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Leslie Jean
17 est l'analyste de programmes pour l'équipe de liaison pendant de
18 nombreuses années. Elle fait un excellent travail. C'est
19 quelqu'un en qui j'ai tout à fait confiance dans la portée de sa
20 pratique.

21 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Le dernier paragraphe qu'on
22 voit sur l'écran :

23 « À Ottawa plus particulièrement, les
24 policiers ont identifié plusieurs
25 leaders qui sont prêts à discuter avec
26 la police. »

27 Qui étaient ces leaders en question?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne suis

1 pas certain de leur noms - je pense qu'il y un courriel que j'ai
2 envoyé à Giselle Walker, la coordonnatrice, pour dire qui
3 c'était.

4 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Mais si vous aviez bien
5 compris, d'après les renseignements de votre équipe, il y avait
6 des personnes qui étaient tout à fait prêtes, du côté des
7 manifestants, qui étaient prêtes à avoir ce genre de rencontre?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui - mais
9 je présume, comme Tom Marrazo, que c'est l'un des noms qui a été
10 mentionné, Tamara Lich... il y a des personnes qui étaient des
11 leaders qui avaient des personnes qui les suivaient.

12 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, le premier point, sous
13 considérations gouvernementales, dit :

14 « Les policiers sont incapables de
15 résoudre les problèmes sous-jacents.
16 Donc, il y a une capacité limitée pour
17 les policiers de résoudre cette
18 situation sans quelque mouvement de la
19 part du gouvernement pour permettre aux
20 démonstrateurs de « gagner » quelque
21 chose. »

22 L'ancien chef Sloly a dit que c'est ce qu'il
23 voulait dire quand il disait que ce n'était pas une question
24 réglée par les policiers. Est-ce que ce sentiment exprimé par
25 les membres de votre équipe quelques jours plus tard, est-ce que
26 vous étiez d'accord? Est-ce que vous êtes d'accord, donc, avec
27 l'ex-chef Sloly que ce n'était pas une question de... ce n'est pas
28 une solution de la police?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Il y a un
2 moment, d'après mon expérience avec les manifestants, que les
3 problèmes sous-jacents, c'est relié aux policiers - par exemple
4 les problèmes de définancer les policiers, etc. De façon
5 générale, les manifestants ont des griefs à propos du
6 gouvernement, donc c'est hors de la portée des policiers de
7 régler cette situation et de voir pourquoi les manifestants
8 manifestent. Donc oui, je suis d'accord avec cette déclaration.

9 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Ça ne veut pas dire qu'il n'y
10 a pas un rôle à jouer pour les policiers. Ça veut simplement
11 dire que ce n'est pas aux policiers d'accepter ou non les
12 demandes des manifestants?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui - je ne
14 peux arrêter la vaccination. Moi, c'est au-delà de mon contrôle
15 en tant qu'inspecteur de la Police provinciale de l'Ontario.

16 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que vous avez parlé
17 directement du commissaire Carrique au sujet de ce courriel du
18 sous-ministre Stewart?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, je n'ai
20 pas parlé au commissaire Carrique de ce courriel. Je lui ai fait
21 un breffage après notre rencontre - quelques fois, d'ailleurs,
22 tenant compte des différentes considérations.

23 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que vous comprenez que
24 le commissaire appuyait votre rencontre avec le sous-ministre?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
26 crois qu'il était d'accord.

27 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, si nous pouvons
28 présenter le document OPP00000142, s'il vous plaît? C'est un

1 échange de courriels entre vous et le sous-ministre. Au bas de
2 la page 1, il est clair que vous avez envoyé un courriel au
3 sous-ministre parce que vous vous référez à cette brève
4 rencontre. Alors, quel était donc... qu'est-ce qui s'est passé à
5 cette rencontre?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Donc, on a
7 simplement expliqué la situation, ce qui allait peut-être se
8 produire, comment les choses fonctionnaient du point de vue de
9 la négociation et certaines des considérations dont il devait
10 être au courant, puisque c'était l'un des intervenants, l'une
11 des parties prenantes.

12 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que c'était vous et le
13 sous-ministre seulement?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Jeff
15 Hutchinson était là aussi, du Conseil privé.

16 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que vous savez quel
17 était son rôle?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Franchement,
19 je ne suis pas trop sûr de ce qu'était son rôle. Je pense qu'il
20 était là pour appuyer Rob Stewart. C'est comme ça que je l'ai
21 compris, en tout cas.

22 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors, qu'est-ce que vous
23 avez compris de ce qu'essayait de faire le sous-ministre Stewart
24 ou ce qu'il voulait de vous?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Le sous-
26 ministre Stewart, je pensais qu'il avait de bonnes intentions de
27 voir comment il pouvait aider pour en arriver à une solution,
28 une résolution sécuritaire des événements d'Ottawa et je pense

1 qu'il était là pour les bonnes raisons, pour essayer d'appuyer
2 la fin de ces manifestations.

3 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que vous avez compris
4 à cette rencontre que le gouvernement était intéressé à devenir
5 plus impliqué? Est-ce qu'on vous demandait comment faire?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je le
7 crois tout à fait.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors, si on va un peu plus
9 haut, il y a une réponse du sous-ministre Stewart :
10 « Tel que discuté, pour votre revue et commentaires. Gardons les
11 choses simples. Notez que j'ai laissé tomber le dernier point,
12 je ne pense pas que le gouvernement voudrait que les policiers
13 rendent public leur engagement. »

14 Qu'est-ce que c'était?

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne suis
16 pas très très sûr. Moi, je n'ai pas une mémoire de chaque point,
17 mais je pourrais suggérer qu'il y a peut-être quelque chose pour
18 nous demander de livrer une lettre un moment donné pour dire aux
19 gens : voici ce que ça peut devenir, est-ce que ça vous
20 intéresse, est-ce que ça serait une possibilité de sortie pour
21 tout le monde? Je ne sais pas, mais c'était quelque chose de ce
22 genre - une question de communication auprès des manifestants,
23 mais je présume.

24 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, premier courriel, une
25 réponse de Leslie Jean à vous après que vous ayez fait suivre.
26 Donc, je pense qu'elle exprime une certaine inquiétude :

27 « L'entente, ça serait de quitter les
28 manifestations et dénoncer les

1 activités illégales et on vous
2 entendra. Parce que les gens vont
3 demander... mais je me demande si leur
4 demander de partir ne ferait pas face à
5 une certaine résistance. »

6 Donc, comment on explique la chose?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Finalement,
8 ça n'a pas été fait - donc, c'était une résolution au problème.
9 Essentiellement, nous essayons de trouver la meilleure solution
10 possible, le meilleur résultat possible d'une rencontre avec les
11 manifestants, leurs leaders, comment aller plus loin pour
12 reconnaître qu'il y a peut-être certaines personnes qui vont
13 rester, comment sortir les gens de la ville et que les gens
14 acceptent cette rencontre.

15 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Si on voit OPP00000143, c'est
16 une autre série de courriels sur le même sujet. Au milieu de la
17 page 1, c'est vous au sous-ministre Stewart, Jeffrey Hutchinson
18 et le chef adjoint Ferguson :

19 « Bon après-midi, voici les considérations de la proposition.
20 C'est l'opinion du chef que la lettre qui doit être envoyée, il
21 faut s'assurer que cette lettre est redistribuée aux personnes
22 appropriées à l'intérieur de l'organisation. »

23 Alors, qu'est-ce que vous pensez de ce courriel
24 au sous-ministre?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Ça, c'est le
26 SPO?

27 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Oui, c'est ça.

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Moi, j'étais

1 là pour entrer en contact. Nous avons eu des conversations avec
2 elles dans l'équipe de liaison. J'essayais de l'appuyer; c'est
3 elle qui s'est occupé de ce que faisait l'équipe de liaison,
4 donc je lui en ai parlé. Est-ce qu'elle approuvait? Est-ce qu'il
5 y a autre chose que je pouvais faire pour l'aider, l'appuyer?
6 Elle m'a dit « Va de l'avant » - je pense que c'est dans un
7 autre courriel. Bon, essentiellement, j'ai continué et elle
8 comprenait que j'appuyais et que j'appuyais le SPO.

9 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Dans cette lettre... quelle
10 était la portée de cette lettre, la forme que prenait cette
11 lettre?

12 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : À ce moment-
13 là, je ne suis pas tellement certain mot par mot, mais l'idée
14 générale était que c'était l'occasion d'avoir une rencontre. On
15 va annoncer les activités illégales, on sort d'Ottawa, il y aura
16 une rencontre avec le ministre, le sous-ministre ou quelqu'un de
17 leur choix. Donc, les personnes en question n'avaient pas été
18 déterminées.

19 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Non, non - c'est ce que
20 j'allais demander. Est-ce que c'est le sous-ministre Stewart?
21 Il n'y avait pas de nom qui avait été mentionné?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non.

23 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Si on peut consulter la pièce
24 OPP00000150. C'est un courriel avec la commissaire de la GRC,
25 Brenda Lucki et la commissaire de la Gendarmerie vous a rejoint
26 et elle dit « J'ai entendu parler de la part du sous-ministre
27 Stewart ». Qu'est-ce que vous pouvez nous dire des discussions
28 que vous avez eues avec la commissaire Lucki?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je pense
2 qu'elle a fini par m'envoyer quelque chose où elle mentionnait
3 différentes considérations. Je l'ai regardé, j'avais ma propre
4 opinion. J'ai demandé à la commissaire si je pouvais réagir,
5 répondre.

6 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : La commissaire Carrique vous
7 a autorisé à traiter directement avec la commissaire Lucki?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
9 pense bien.

10 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : La commissaire Lucki écrit :
11 « Je ne suis pas le sous-ministre de
12 cette région, mais on a besoin d'avoir
13 vos idées sur certaines choses. »

14 Quelles étaient les choses en question qui
15 inquiétaient la Gendarmerie?

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est dans
17 un autre courriel, je ne me souviens pas exactement ce que
18 c'était. Je ne me souviens pas.

19 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Alors, ce qui pourrait peut-
20 être vous aider est la pièce suivante, OPP00000151. Est-ce que
21 vous reconnaissez ce document?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

23 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que c'est quelque
24 chose que vous avez rédigé pour discuter avec le sous-ministre
25 Stewart?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne suis
27 pas certain, franchement. Je sais que c'est notre discussion,
28 mais je ne sais pas si ça vient de moi, dans notre équipe ou de

1 lui, basé sur notre discussion. Mais ça représente bien ce
2 qu'étaient nos idées.

3 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, c'est la proposition
4 qui existait entre vous et le sous-ministre et la commissaire
5 Lucki?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

7 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : D'après le deuxième point;
8 « Il n'y a pas de négociation, écoutez et expliquez la position
9 du gouvernement, pas de négociation. »

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : En fait, ça,
11 c'est quelque chose qui vient du gouvernement où il disait qu'il
12 n'avait pas la possibilité d'avoir l'autorité pour négocier. Ils
13 ne peuvent pas s'amener là et discuter d'une entente dans cette
14 rencontre, mais ils étaient là pour être entendus, pour écouter
15 ou peu importe le résultat. Mais il n'y avait pas de
16 négociation, ils n'avaient pas l'autorité pour négocier.

17 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Pas de négociations - ça
18 s'applique à vous et au comité de liaison?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non non -
20 c'était le gouvernement... si j'ai bien compris, c'est le
21 gouvernement qui rencontre les manifestants. Le gouvernement n'a
22 pas d'autorité de négociation.

23 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : C'est ça que je voulais
24 éclaircir, justement.

25 Quel était votre point de vue sur l'aspect « pas
26 de négociation » dans cette proposition? Est-ce que ça aurait
27 rendu la chose difficile pour que les manifestants l'acceptent?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, mais je

1 pense que les gens voulaient se faire entendre, ils voulaient
2 avoir la possibilité de rencontrer des gens en autorité ou en
3 pouvoir, je ne sais pas - il faudrait demander au groupe de
4 manifestants ce qu'ils en ont pensé, mais on essayait simplement
5 d'explorer les différentes possibilités pour nous assurer du
6 succès.

7 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Le dernier point, « Ottawa,
8 la cible de dimanche, le 13 février », c'est-à-dire deux jours
9 après ce projet, on s'attendait à une augmentation... que
10 l'augmentation diminue.

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est parce
12 que les gens partent très souvent le dimanche ou le lundi matin.

13 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que vous appuyiez de
14 façon générale cette proposition comme étant quelque chose de
15 possible?

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

17 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, si on remonte à
18 OPP00000171, au bas de la page 4.

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je peux
20 expliquer, si vous voulez. Quand j'ai rencontré mon équipe,
21 c'est-à-dire l'équipe de liaison, on a dit des possibilités que
22 ça fonctionne... quelqu'un a dit que Tom Marazzo, peut-être 60 %
23 des gens vont le suivre, potentiellement. Ce sont des gens qui
24 parlaient aux gens sur le terrain. Il n'y a pas d'équation
25 possible; ça, c'est les sciences sociales, en fait, on devine.
26 Et éventuellement, Diana Hampson m'avait dit ce jour-là « Peu
27 importe, il y aura probablement des manifestations dont oui, les
28 policiers devront traiter ».

1 Donc, ça va fonctionner, on présume, si on réduit
2 l'empreinte, laisser les gens sortir de ce site, ce qui laisse
3 la possibilité que certains demeurent. Ce n'est pas tout le
4 monde qui va partir.

5 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Mais ça réduit l'empreinte,
6 comme vous dites.

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, si on va en bas de la
9 page 4, c'est un échange de courriel le 12 février, le matin du
10 samedi, vous avez écrit au sous-ministre Stewart : « Nous aurons
11 une rapide conversation demain matin, il y aura des suivis après
12 consultations avec nos partenaires policiers. »

13 Est-ce que vous avez consulté d'autres
14 partenaires?

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, le
16 surintendant Ferguson et aussi John Brewer, qui est le
17 surintendant pour la Colombie Britannique et on parlait de façon
18 régulière, simplement parce qu'on est des amis en plus. Et donc,
19 c'est très semblable; lui, c'est plus gros parce qu'il est chef
20 surintendant et j'ai eu la chance d'apprendre beaucoup sur son
21 expérience en Colombie Britannique.

22 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, si on va à la page 3,
23 le sous-ministre Stewart ne voulait pas attendre au lendemain
24 parce que le temps passait. Donc, vous lui avez réécrit plus
25 tard le matin et vous avez dit que les préoccupations sont
26 celles qu'on a mentionnées et c'est peut-être la différence, la
27 ligne à traverser entre l'Église et l'État.

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Donc l'une

1 des choses principales, c'est l'ingérence politique ou direction
2 politique envers les services policiers. C'est toujours une
3 question importante lorsqu'on regarde les manifestations, les
4 occupations pour des raisons importantes; il faut qu'il y ait
5 une division entre le commandement et la direction politique.

6 Donc, pour toutes sortes de raisons, s'il y a un
7 incident dans une zone, le commandant d'une zone va aller et va
8 pouvoir travailler avec les commissions de service policier.
9 C'est comme créer une couche entre l'ingérence et on voulait
10 s'assurer, évidemment, que ce n'était pas le cas. Rob Stewart ne
11 m'a jamais dirigé - même, il me demandait de l'aide. Il n'était
12 pas... il n'y avait aucune ingérence politique; il était là pour
13 essayer de trouver des façons de nous soutenir.

14 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Prochain paragraphe, page 1,
15 principes, premier point « Pas de négociations », je vous ai
16 posé la question avant.

17 « Donc la négociation... il ne faut
18 jamais négliger la négociation. Avant,
19 votre équipe n'avait pas l'autorisation
20 de négociation; ça devrait être élargi
21 à une autorité de négociation ».

22 Donc, ce n'était pas assez de simplement écrire
23 « pas de négociation »?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Et ce n'est
25 pas nécessairement moi qui en ai parlé, c'est l'équipe de la GRC
26 qui l'a vu.

27 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et le dernier point :

28 « Messages policiers coordonnés et les

1 actions devraient avoir lieu de façon
2 unifiée. Ce n'est pas réaliste, surtout
3 cette fin de semaine. »

4 Pourquoi irréaliste, d'après vous, ce week-end-
5 là?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est
7 quelque chose qui a été envoyé du commissaire Lucki à moi.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, vous étiez en train de
9 faire suivre les préoccupations de la GRC?

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Juste
11 « Veuillez enlever cette portion », c'est ce que je disais.

12 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : On va maintenant remonter, le
13 sous-ministre Stewart et sa réponse à vous - et ça soulève
14 plusieurs questions dans plusieurs points. ON regarde dans les
15 points en bas, on va passer à travers rapidement et si vous
16 pouviez me dire si vous en avez parlé :

17 « Avec le signataire de la lettre ou la
18 personne qui se met à risque, est-ce
19 que c'est une préoccupation? »

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Ce n'est pas
21 une grande préoccupation pour moi.

22 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Pourquoi?

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je crois que
24 le surintendant Morris en a parlé par rapport à la violence dans
25 le groupe. Alors pour moi, il n'y avait pas beaucoup de risque;
26 personnellement, je n'étais pas préoccupé, mais évidemment, il y
27 aurait une évaluation avant que ça ait lieu, à savoir identifier
28 quelqu'un du groupe de manifestants qui y serait. Il y a des

1 gens que le gouvernement que le gouvernement ne voudrait pas
2 rencontrer aussi.

3 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Ça nous amène au troisième
4 point par rapport au feuillet POI, à savoir qui allait être
5 impliqué dans cette négociation. Est-ce que ça s'est rendu à ce
6 point-là où vous avez partagé une liste?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non.

8 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Avec le gouvernement et ils
9 en ont soulevé des préoccupations?

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non. Est-ce
11 que c'est samedi?

12 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Le 12.

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : On m'a
14 appelé le lendemain matin pour me dire qu'il ne pouvait pas le
15 faire, finalement.

16 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Pourquoi? J'ai compris que
17 vous étiez d'accord pour la PPO, ça marchait pour la SPO, la GRC
18 semblait l'être aussi, alors c'était quoi la question?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Moi, je n'ai
20 pas été impliqué dans les conversations qui ont mis un terme,
21 alors je n'en sais rien, désolé.

22 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Non, c'est bon. Donc, vous
23 avez eu un appel du sous-ministre Stewart le lendemain matin?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Il a dit
25 qu'il n'avait pas réussi à partir cette initiative.

26 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Est-ce que vous avez eu
27 d'autres discussions avec le commissaire Carrique ou la
28 commissaire Lucki à propos de cette proposition, cette stratégie

1 suite à cet appel du sous-ministre Stewart?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je suis sûr
3 qu'il y a eu des courriels. J'ai parlé à la cheffe adjointe
4 Patricia Ferguson, il y a eu des courriels et dans sa réponse à
5 moi, c'était... si on voulait que ça aille de l'avant, il fallait
6 qu'il y ait une lettre de Brenda Lucki au gouvernement fédéral
7 le demandant. Et ça, c'était ce jour-là. Alors, je l'ai expliqué
8 à la cheffe adjointe Ferguson.

9 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et cette lettre n'a pas été
10 envoyée, à votre connaissance?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, à ma
12 connaissance, ça n'a pas été envoyé.

13 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : On va passer à OPP00000164.
14 Donc, on va revenir un jour ou deux avant. Donc, un courriel de
15 la cheffe adjointe Ferguson à vous et si on va en bas de la page
16 1, elle dit :

17 « Bon après-midi, inspecteur Beaudin. Vu les mécommunications
18 (sic) qui ont eu lieu jusqu'à présent, j'aimerais vous dire ce
19 que le chef Peter Sloly m'a dit hier après-midi - je crois que
20 ça va aider à réduire de tels problèmes. »

21 Dans les deux prochains paragraphes, elle parle
22 d'intégrer l'équipe de liaison - donc l'équipe PLT. Alors,
23 savez-vous qu'est-ce qui a... pourquoi elle a envoyé ce courriel-
24 là à ce moment-là?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Les
26 conversations à propos de Rob Stewart, du sous-ministre Rob
27 Stewart, moi qui travaillais avec le SPO pour trouver une
28 solution.

1 Me ÉRIC BROUSSEAU : Donc, suite à cette date - on
2 était le 11 - avez-vous remarqué un changement dans la façon
3 dont on se servait de l'équipe de liaison à Ottawa?

4 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Je n'y étais
5 pas, le 11, à Ottawa, alors je ne sais pas ce que ça a donné,
6 comment c'était là-bas.

7 Me ÉRIC BROUSSEAU : Est-ce qu'on a fait un
8 rapport qu'on se servait d'eux de façon différente?

9 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Je ne sais
10 pas s'il y avait une équipe intégrée d'intervention. Je ne sais
11 pas quand Dave Springer est arrivé, parce que lorsqu'il est
12 arrivé avec Rob Bernier, le surintendant Bernier... pourriez-vous
13 m'aider, je pourrais vous dire à ce moment-là, il y a un
14 changement lorsque Rob Bernier est arrivé comme commandant
15 d'incidents.

16 Et d'après mon expérience, quand je suis arrivé à
17 Ottawa, au début, j'ai commencé à appeler les gens avant 7 h,
18 mais l'équipe de liaison... parce que je présumais que la ville,
19 c'est le chaos et en tant que personne liaison, si vous êtes
20 réveillé, il faudrait parler aux gens. Alors, j'ai commencé à
21 appeler les membres SPO, le membre de Tyandaga et d'autres pour
22 leur dire « Comment ça va? Qu'est-ce qui se passe? » et on m'a
23 dit que les gens ont eu des affectations qu'à partir de 10 h ce
24 matin plus tard.

25 Alors, quand Bernier et Springer sont arrivés,
26 une considération a été - je leur ai dit : « Vous avez toute la
27 province de l'Ontario qui vous aide, il faudrait travailler de
28 plus longues heures et donc, si on peut augmenter le nombre

1 d'heures ». Donc, quand Dave Springer est arrivé, il y a eu une
2 augmentation d'heures travaillées et il y a eu moins de
3 problèmes.

4 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Et je sais que vous n'étiez
5 pas directement impliqué, mais que pouvez-vous nous dire de
6 comment on s'est servi de l'équipe de liaison lors de l'action
7 de maintien de l'ordre avec les POU?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : On m'a
9 envoyé à Ottawa le 15 février et je sais qu'il y a eu des
10 conversations qui portaient sur : est-ce que ces messages sont
11 trop durs? On dit aux gens de quitter. D'après mon expérience,
12 je disais à nos membres « Il faudrait qu'on dise qu'il est temps
13 de quitter, même qu'il aurait fallu partir hier parce qu'il y
14 avait maintenant le maintien de l'ordre qui s'en vient ». Il
15 fallait dire aux gens qu'il allait y avoir un mouvement bientôt
16 et qu'on serait très critiqués si on ne permettait pas aux gens
17 de quitter la ville, de prendre leurs choses et de s'en aller et
18 de réduire cette empreinte. Alors pour moi, c'était très
19 important ainsi que pour Giselle et pour l'équipe en entier,
20 qu'on offre les renseignements les plus clairs possible pour
21 s'assurer que les gens quittent.

22 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Donc, la dernière fin de
23 semaine, est-ce que les gens ont quitté suite à ce message de
24 l'équipe de liaison?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Il n'y avait
26 pas d'hostilité par rapport au message. Il y avait des gens,
27 certains agents qui étaient affectés à nos membres d'équipe de
28 liaison d'assurer leur sécurité lorsqu'il livrait leur message.

1 Alors, c'était très important d'avoir ces messages très francs
2 et succincts pour que les gens puissent partir et que s'ils
3 voulaient rester, il y aurait les conséquences.

4 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Dernier document -
5 OPP00000337. C'est un courriel et c'est arrivé peu de temps
6 après la fin des événements à Ottawa, le 25 février. Vous l'avez
7 envoyé aux surintendants Morris, Alakis et MacDonnell. Si on
8 peut défiler un peu vers le bas, vous avez deux idées ici.
9 Pourquoi avez-vous envoyé ce courriel et pouvez-vous résumer vos
10 deux pensées?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** :
12 Premièrement, alors, protestations pour le commandement
13 principal ou supérieur - il n'y a aucune critique ici. c'est un
14 événement incroyable, mais j'ai trouvé qu'il y avait un manque
15 de compréhension où on séparait le travail de l'équipe de
16 liaison et le maintien de l'ordre. C'est très important - par
17 exemple, lors des prises d'otage, d'avoir des gens de liaison
18 pour résoudre (inaudible) avec la communication. Alors, ici,
19 c'était une occasion de dire : il faudrait probablement essayer
20 de rationaliser la mesure... l'approche mesurée pour qu'on puisse
21 arriver au fond des choses assez rapidement ».

22 Si on regarde ce qui s'est passé le 6 février, il
23 y avait une demande PLT pour Rideau et Sussex et nous, le
24 service policier, on allait enlever des gens ou retirer des gens
25 de cet endroit. J'ai dit à Patterson que si c'était moi, voici
26 comment on devrait se servir des PLT, de l'équipe de liaison.
27 Donc, une stratégie de communication pour que les gens sachent
28 qu'ils peuvent partir et on n'est pas là simplement en train de

1 faire de quoi.

2 Alors, il y avait des occasions de faire mieux
3 comme cadres supérieurs ou comme hauts gradés pour le maintien
4 de l'ordre au niveau national et pour mieux comprendre
5 l'approche mesurée et son incidence sur les résultats pour le
6 mieux.

7 Deuxième point : j'ai regardé le comité CACP avec
8 les peuples autochtones et il y avait John Brewer qui siège avec
9 une expérience tactique - je ne connais pas toutes les
10 expériences tactiques, mais on a aussi un comité de gestion
11 d'urgence. Donc, il y a tous ces comités CACP émergents et puis
12 là, on est face à un événement immense dans la Région de la
13 capitale et la manifestation devient de plus en plus... les
14 manifestations en général deviennent de plus en plus grandes
15 depuis les dernières années - depuis 2012. Et je crois qu'il y a
16 eu environ 200 manifestations pacifiques en 2012 et en 2020, on
17 a eu plusieurs événements comme tels. Et puis là, en 2022, il y
18 a eu cet événement-là. Et là, je me suis dit que peut-être comme
19 groupe, ça serait une bonne idée de penser à ces aspects.

20 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Voilà pour mes questions.
21 Merci beaucoup, Monsieur l'inspecteur.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Donc pour commencer,
23 l'avocat pour l'ancien chef de police Sloly.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY :**

25 **Me TOM CURRY** : Merci, Monsieur le commissaire.
26 Monsieur le surintendant, je suis Tom Curry, pour le chef Sloly.

27 Je veux revenir à quelque chose que vous avez dit
28 à la fin, à propos de la nature de l'événement que vous avez

1 décrit en 2022 ici, à Ottawa. Vous avez dit, je crois, que
2 c'était incroyable, ce que vous avez vécu.

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui oui.

4 **Me TOM CURRY** : Et vous avez dit que c'était la
5 plus grande opération de maintien de l'ordre dans l'histoire de
6 notre pays?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
8 crois que oui.

9 **Me TOM CURRY** : Et le chef Sloly et d'autres qui
10 étaient impliqués ont dit que ça représentait un virage, un
11 changement de paradigme dans les protestations publiques, un
12 changement important dans la façon que ces manifestations
13 avaient exprimé jusqu'alors. Est-ce juste?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je veux être
15 d'accord, mais j'aimerais clarifier deux choses. Il y a eu des
16 mouvements au cours des cinq dernières années; je crois que
17 c'est celui qui est le plus centré dans une région très
18 publicisée impliquant le gouvernement, etc. Mais il y a eu de
19 tels mouvements, mais celui-ci... ce mouvement était le plus grand
20 avec le plus grand impact.

21 **Me TOM CURRY** : Vous avez été impliqué, comme vous
22 l'avez dit, dans les tentatives de résoudre ou trouver des
23 solutions à de telles manifestations dans d'autres circonstances
24 Est-ce que vous pouvez donner au commissaire un sens, d'après
25 votre expérience, de ce qui a différencié cette manifestation?
26 Premièrement, est-ce l'échelle de la protestation, de cette
27 manifestation?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

1 **Me TOM CURRY** : Et diriez-vous que la portée par
2 rapport à son incidence... bon, ça paralysait la ville et juste à
3 côté du Parlement. Est-ce que ce serait une raison pour laquelle
4 c'était sans précédent?

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui -
6 l'échelle, la portée, l'incidence sur les gens. Si on regarde
7 les choses qui ont lieu, je me dis : bon, s'il y aura une
8 incidence négative sur les gens, combien de gens sont affectés?
9 Je dois dire qu'il y a des choses qui me préoccupaient.

10 **Me TOM CURRY** : Maître Brousseau vous a parlé du
11 mémorandum que vous avez envoyé le 25 février où vous avez
12 signalé pour votre commandement certains problèmes auxquels on
13 devrait tous songer et comme ayant trait à cette nouvelle
14 expérience que vous avez eue.

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

16 **Me TOM CURRY** : Pour revenir à votre expérience et
17 cette manifestation, est-ce que... êtes-vous d'accord que
18 l'attitude des manifestants était différente de ce que vous
19 aviez vécu, pour ce qui est de la portée et de l'échelle?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non - non,
21 leur attitude, leur comportement, non. Il y a des choses en
22 psychologie de la foule qu'on peut faire pour empêcher autre
23 chose, par exemple, il faut regarder la prise de décision, le
24 risque, la récompense, la provocation, les excuses. Vous avez
25 les mêmes résultats pour ces cinq choses et il s'agit surtout de
26 l'échelle et de la portée, mais la dynamique n'était pas si
27 différente que dans d'autres cas. Est-ce que je suis clair?

28 **Me TOM CURRY** : Pouvez-vous m'aider - on a su

1 d'autres témoins que cette manifestation avait beaucoup de gens
2 qui manifestaient et qui protestaient des choses différentes.
3 C'est nouveau pour vous, ça, aussi? Est-ce vrai?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

5 Normalement, il y a des divisions dans les groupes de
6 protestation; c'est ce qu'on enseigne en cours parce qu'il y a
7 des gens qui vont tenter de détourner la manif et si on demande
8 aux gens pourquoi ils protestent au début et on leur demande 12
9 jours plus tard « Vous êtes là pour quoi? C'est quoi la
10 réussite? Comment faire pour que vous puissiez partir? », ça
11 change, ça change. Parce qu'il y a des gens qui composent entre
12 eux, les choses changent avec l'évolution de la situation. Mais
13 il y a toujours une division entre les groupes de manifestants,
14 de protestations. Mais l'échelle a été magnifiée.

15 **Me TOM CURRY** : Je vous comprends - vous dites que
16 les gens puissent arriver à une protestation avec différentes
17 idées de griefs et ça a été amplifié et magnifié cette fois-ci?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

19 **Me TOM CURRY** : Et avant la protestation, le
20 commissaire a entendu que la PPO et d'autres services policiers
21 suivaient les convois alors qu'ils traversaient les différentes
22 régions géographiques et votre équipe de liaison PLT était
23 impliquée?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

25 **Me TOM CURRY** : Vous avez dit « pré-
26 planification »?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

28 **Me TOM CURRY** : Et est-ce que vous avez été

1 impliqués dans cette pré-planification?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, c'était
3 une équipe qui procédait à des mises à jour et j'essayais d'être
4 aussi actif que possible, sachant que j'avais d'autres équipes.

5 **Me TOM CURRY** : Quand vous receviez ces
6 informations des gens sur le terrain, vous n'anticipiez pas que
7 ce qui s'en venait serait l'évènement le plus important mettant
8 en jeu la sécurité publique du Canada?

9 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, je ne
10 pensais pas que c'était le cas.

11 **Me TOM CURRY** : La Commission a entendu d'autres
12 témoins qui ont dit que c'était fluide, volatile - on peut
13 utiliser toutes sortes de descriptifs - mais c'était très
14 difficile de déterminer et de caractériser cet évènement?

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Quand
16 quelqu'un me dit « Je n'ai pas de stratégie de sortie », ça
17 m'inquiète. J'ai parlé des processus décisionnels et j'aurais
18 fait plein de choses, mais si quelqu'un venait à ma maison et me
19 disait « Je ne sais pas quand je vais partir », j'achèterais un
20 lit très inconfortable - et je dis ça, je rigole, mais je
21 m'assurerais de savoir quand ils partiront et ce qui se passera
22 et si je ne le savais pas, je mettrais quelque chose en place
23 pour m'assurer de gérer la situation.

24 **Me TOM CURRY** : Oui, mais ce lit inconfortable...
25 vous ne les inviteriez pas dans la collectivité, pour continuer
26 avec cette métaphore-là? Vous vous assureriez de rendre la
27 situation moins plaisante et non pas plus plaisante.

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : J'essaierais

1 probablement de trouver un endroit où on peut stationner de gros
2 camions qui ont les lits à l'extérieur du centre-ville d'Ottawa.
3 Quand vous avez des renseignements et de l'information - et tout
4 le monde fait ça, en passant - vous voulez vraiment assurer...
5 vous assurer que les manifestants font quelque chose de bien,
6 vous voulez protéger leurs intérêts, vous ne voulez pas en même
7 temps qu'ils minent la ville. Ils ont des droits, mais il faut
8 parfois équilibrer le tout.

9 **Me TOM CURRY** : Pour en revenir à votre équipe et
10 l'information que vous aviez, personne n'aurait pu prévoir que
11 les manifestants n'arriveraient à ce point à établir un
12 équilibre, n'est-ce-pas?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Le fait
14 qu'ils n'avaient pas de stratégie de sortie me préoccupait, mais
15 je pense qu'il y avait des conversations avec les membres de
16 l'équipe de liaison. Je pense surtout au 21 janvier, ils
17 disaient « Je vais venir ici et je vais paralyser la ville ». Ça
18 a été communiqué au SPO pour qu'ils puissent en tenir compte.

19 **Me TOM CURRY** : Par l'équipe de liaison de la PPO?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui et par
21 le truchement de réunions - parce qu'il y avait là cette région
22 de l'Est et les membres partageaient de l'information.

23 **Me TOM CURRY** : Quand vous êtes arrivé à Ottawa...
24 je pense que vous avez dit que c'était le 3 février?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

26 **Me TOM CURRY** : Vous avez participé aux évènements
27 que vous nous avez décrits. Vous avez rencontré le chef Sloly
28 virtuellement?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, je ne
2 l'ai jamais rencontré.

3 **Me TOM CURRY** : Étiez-vous présent à des réunions
4 avec lui?

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : J'étais sur
6 le côté, il y avait des réunions. Je l'ai déjà vu une fois sur
7 l'écran virtuellement, c'est tout.

8 **Me TOM CURRY** : Selon l'information que vous aviez
9 obtenue directement, vous avez dit que le chef Sloly n'a pas
10 interféré avec les opérations de l'équipe de liaison du PPO.

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : En effet.

12 **Me TOM CURRY** : Est-ce que votre équipe vous a dit
13 - ou peut-être l'équipe de liaison du SPO, que le chef Sloly les
14 avait inclus dans ces réunions dont vous avez parlé et
15 auxquelles vous avez assisté - par exemple, le 1^{er} février?

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : On m'a dit
17 que le chef Sloly avait parlé au sergent de l'équipe de liaison
18 du SPO avant que moi, j'arrive.

19 **Me TOM CURRY** : Et en ce qui concerne ce que vous
20 avez appris du chef adjoint Ferguson... est-ce que je peux vous
21 montrer un document? S'il vous plaît, le document OPP00000171 -
22 je pense qu'il y a cinq zéros, là.

23 Je vais obtenir votre aide relativement à cette
24 question, si vous me permettez. Pendant qu'on l'affiche, je
25 pense qu'on vous a demandé à... pouvons-nous nous arrêter ici,
26 s'il vous plaît? Déroulez s'il vous plaît, je m'excuse... un peu
27 plus. Alors, c'est la fin, je voulais vous donner le contexte...
28 voilà, nous y sommes, pour vous rafraîchir la mémoire.

1 Alors voilà - le 12 février, voyez-vous, ce
2 courriel à 11 h 47 au commissaire de la PPO entre autres,
3 regardez les personnes et les destinataires. Vous dites :

4 « Je me tourne vers vous directement;
5 confirmez s'il vous plaît que vous avez
6 approuvé ce qui suit par vos
7 conversations? »

8 S'il vous plait, remontez. Ça, c'était le 12 au
9 matin. Monsieur Carrique dit :

10 « Oui, ça me paraît bien. Ça ne lie pas
11 la police, mais est-il au courant...
12 oui... »

13 Et là, remontez et vous dites « Oui, on lui a
14 dit »... ça, c'est Monsieur Stewart, on parle de Monsieur
15 Stewart :

16 « Vous êtes en contact continu avec le
17 chef adjoint Ferguson qui vous a envoyé
18 un courriel que vous allez
19 communiquer »

20 Est-ce que je peux lui montrer un autre document?
21 OPP00000163. J'aimerais avoir votre confirmation; voyez-vous au
22 milieu, là, juste ici. À 12 h 06, après cette conversation, vous
23 écrivez « Du SPO » et vous envoyez le courriel de Madame
24 Ferguson à d'autres. Le voyez-vous?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

26 **Me TOM CURRY** : Et c'est ce que vous avez dit au
27 commissaire « Je suis en communication avec le SPO, ça y est,
28 c'est fait ». Continuez de dérouler, s'il vous plaît. Ce que

1 vous avez appris de Madame Ferguson, c'est que dans la mesure où
2 il y avait des doutes en lien avec l'équipe de liaison, le chef
3 Sloly a confirmé, dans le deuxième paragraphe ici, il écrit :
4 « Le chef m'a dit de m'assurer que l'équipe de liaison est
5 complètement intégrée. J'ai besoin de comprendre, j'ai besoin
6 d'une certaine compréhension... »

7 Et là, vous continuez ce dialogue avec lui.

8 Donc, la possibilité que le gouvernement fédéral
9 négocie avec les manifestants a été communiquée par le SPO? Et
10 j'imagine que le chef Sloly va dire « Non, je n'étais pas au
11 courant, je n'ai pas à être au courant » parce que l'autorité
12 avait été donnée à la cheffe Ferguson, c'est ça? Vous, vous
13 n'avez pas discuté avec le chef Sloly?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non. J'ai
15 parlé un peu plus tôt qu'il avait dit « Négociez, négociez,
16 négociez » lors de cette réunion. J'ai participé à un autre
17 appel où il était là et je pense que le 12 ou le 13 février,
18 j'ai participé à un autre appel.

19 **Me TOM CURRY** : Donc, ces événements à Ottawa dont
20 vous nous avez parlés ont eu une incidence dans d'autres régions
21 du pays?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

23 **Me TOM CURRY** : Pas seulement dans notre province
24 - d'abord, il y avait ce qui se passait à Windsor et vous
25 parliez à votre équipe de commandement ou en tout cas, vous
26 jouiez un rôle avec l'équipe de liaison de Windsor?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

28 **Me TOM CURRY** : Étiez-vous allé à Windsor?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non.

2 **Me TOM CURRY** : Avez-vous également joué un rôle
3 et considéré comment la manifestation à Ottawa avait une
4 incidence sur d'autres infrastructures de l'Ontario?

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. C'est
6 toujours quelque chose qui me préoccupe, alors vu ce qui se
7 passait à Windsor, j'essaie toujours de créer un mouvement à
8 partir d'un mouvement, donc, quand vous examinez certains
9 paramètres. Disons qu'il y a une manifestation à Ottawa et puis
10 que cette manifestation commence à émerger ailleurs, qui dit
11 « J'appuie Ottawa » et puis il y a un autre groupe qui apparaît
12 et qui dit « J'appuie Windsor qui appuie Ottawa » et donc, il y
13 a toujours un mouvement.

14 J'en ai parlé au chef surintendant John Brewer et
15 on parlait de ce qui se faisait dans d'autres provinces; en
16 Colombie Britannique, il y avait des préoccupations graves en
17 lien avec d'autres manifestations.

18 **Me TOM CURRY** : J'allais dire - la PPO gérât des
19 enjeux en Ontario, à l'extérieur d'Ottawa. Des ponts, des
20 autoroutes et d'autres installations.

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

22 **Me TOM CURRY** : Ils étaient inquiets - si le
23 convoi partait d'Ottawa, il pourrait s'installer sur un autre
24 pont ou une autoroute. Il y a 1 000 véhicules ou je ne sais pas
25 combien vous en aviez, mais vous avez 1 000 véhicules à gérer
26 d'un bout à l'autre de l'Ontario.

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui,
28 assurément et c'est pourquoi il faut s'assurer d'avoir une bonne

1 relation avec les gens et dire, voilà, les attentes.

2 **Me TOM CURRY** : Pour qu'ils acceptent lorsqu'ils
3 partent de ne pas obstruer d'autres infrastructures?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui - et
5 aussi, le fait de leur donner l'occasion de partir dès qu'ils
6 vous disent qu'ils ont envie de partir.

7 **Me TOM CURRY** : On a entendu le témoignage du
8 surintendant Pardy - je pense que son titre était surintendant
9 en chef - il y avait des manifestants au sein du groupe qui
10 voulaient partir, mais ils ne pouvaient pas parce que les
11 capitaines du convoi - quelque soit leur titre - leur demandait
12 de rester.

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
14 savais que c'était un problème.

15 **Me TOM CURRY** : C'est un problème important.

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

17 **Me TOM CURRY** : Et je pense que vous avez dit que
18 vous avez joué un rôle ou en tout cas, vous avez discuté avec la
19 GRC de l'incidence de la manifestation à Ottawa sur la Colombie
20 britannique et d'autres ressorts au sein de notre pays qui
21 relevaient de la GRC.

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. La
23 manifestation à Ottawa n'avait pas d'impact sur la Colombie
24 Britannique, mais les doléances et l'appui généralisé... et
25 généralement, quand ça commence à se produire, les gens disent
26 « Ah oui, mais je pourrais appuyer ça ».

27 **Me TOM CURRY** : Ça a un impact sur les ressources,
28 un impact important.

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
2 dirais que c'est le cas.

3 **Me TOM CURRY** : Il était évident pour vous, quand
4 vous êtes arrivé ici, que le SPO n'avait pas la possibilité de
5 gérer cet évènement avec ses ressources?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui,
7 assurément. En l'absence de cette capacité d'assurer l'ordre
8 public, il y a tellement de plans pour faire des interventions
9 d'ordre public. Mais si on ne peut pas le faire - parce qu'on
10 n'a pas pu le faire avant le 17 ou le 18, donc si vous n'avez
11 pas ces pouvoirs, vous devez avoir une stratégie incroyable de
12 négociation et de médiation jusqu'à ce que vous soyez capable
13 d'obliger les gens à faire des choses. Moi, je pense que tout le
14 monde avait la responsabilité de s'assurer que c'est le cas, là.

15 **Me TOM CURRY** : Vous nous avez dit que vous avez
16 joué un rôle, que vous êtes revenu à Ottawa et que vous avez
17 joué un rôle avec l'équipe de liaison pour aviser les
18 manifestants que ça s'en venait et qu'ils devaient partir.

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. Moi, je
20 suis venu ici pour appuyer Giselle Walker, la coordonnatrice
21 provinciale. On m'a demandé de venir ici pour ça.

22 **Me TOM CURRY** : Et quand la *Loi sur les mesures*
23 *d'urgence* a été déclarée, quel a été le message... c'est ce que
24 vous avez dit comme message?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne suis
26 pas certain.

27 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous avez joué un rôle
28 dans l'élaboration du message qui aurait été transmis aux

1 manifestants?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oh, désolé!
3 Oui, je comprends. Oui, ça, ça aurait été soumis à l'équipe de
4 liaison pour veiller à ce que ça ait du sens. On voulait que les
5 messages soient constants et que les gens soient informés et que
6 ça soit mis sur les médias sociaux.

7 **Me TOM CURRY** : Et donc, vous avez expliqué aux
8 manifestants les conséquences de rester? Et donc, ça aurait t
9 toutes les conséquences dont on a parlé sur la *Loi sur les*
10 *mesures d'urgence*?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne
12 comprends pas.

13 **Me TOM CURRY** : Désolé, ma question n'était pas
14 claire. Et en plus, je perds du temps parce que je dois me
15 répéter. Vous avez dit aux manifestants que les conséquences de
16 la *Loi sur les mesures d'urgence* seraient appliquées à ceux qui
17 ne partaient pas de façon volontaire.

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, oui, je
19 pense que c'est ça.

20 **Me TOM CURRY** : Dernière question : dans votre
21 sommaire d'entrevue, on fait allusion au fait que le
22 surintendant Alakas de la PPO vous a avisé le 8 février que la
23 PPO allait mener les opérations à Ottawa.

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

25 **Me TOM CURRY** : Comment c'est arrivé, le savez-
26 vous?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non. Peut-
28 être que c'était l'équipe de Carson Pardy qui est venu les

1 aider.

2 **Me TOM CURRY** : Vous avez joué un rôle, n'est-ce-
3 pas, avec l'équipe de planification intégrée?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
5 pense que j'ai parlé à deux personnes.

6 **Me TOM CURRY** : Merci beaucoup.

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Merci,
8 Monsieur.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Le Gouvernement du
10 Canada, maintenant.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANDREA GONSALVES :**

12 **Me ANDREA GONSALVES** : Merci, Monsieur le
13 commissaire. Je suis Andrea Gonsalves, je suis l'avocate du
14 Gouvernement du Canada.

15 D'abord, j'aimerais commencer par confirmer
16 certaines choses liées au rôle des équipes de liaison. Ça sera
17 peut-être quelque chose de simple pour vous, mais enfin. Le rôle
18 des équipes de liaison est de travailler avec les organisateurs
19 de l'évènement pour s'assurer que les évènements sont pacifiques
20 et légaux, n'est-ce-pas?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Et ils peuvent le faire
23 grâce à différentes stratégies, y compris les négociations
24 lorsque c'est approprié, en tentant de déterminer les solutions
25 gagnantes pour tous?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

27 **Me ANDREA GONSALVES** : Quand les manifestations ne
28 sont pas sécuritaires ou pacifiques, les équipes de liaison ont

1 un rôle à jouer pour tenter de les ramener dans cette direction?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

3 **Me ANDREA GONSALVES** : Les stratégies des équipes
4 de liaison peuvent être utiles et permettre de réduire
5 l'empreinte - vous l'avez dit plusieurs fois?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

7 **Me ANDREA GONSALVES** : Et en réduisant
8 l'empreinte, on peut utiliser des techniques pour encourager le
9 plus de gens possible à quitter la zone de manifestation de
10 façon volontaire?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui ou pour
12 moi, mettre des gens dans une position avantageuse au plan
13 tactique - comme ça, s'il y a une opération policière, on a plus
14 de chances de succès, d'assurer la sécurité pour tout le monde
15 présent et pour les agents de police qui doivent appliquer la
16 loi.

17 **Me ANDREA GONSALVES** : Quand vous parlez de
18 réussir, vous voulez dire mettre un terme à la manifestation
19 sans risque pour les manifestants ou les officiers de police,
20 n'est-ce-pas? Pour qu'il y ait le moins de dommages possible?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Je pense qu'on est d'accord
23 - réduire l'empreinte, c'est très important quand des unités
24 d'ordre public vont appliquer la loi pour mettre un terme à une
25 manifestation?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

27 **Me ANDREA GONSALVES** : Et parfois, où il est peut-
28 être nécessaire - par exemple, s'il y a une manifestation

1 illégale et il faut rétablir l'état de droit?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

3 **Me ANDREA GONSALVES** : Et donc, il y a un élément
4 de négociation dans ces équipes de liaison. Et vous avez aussi
5 parlé de la communication et de l'éducation - idéalement
6 l'éducation, n'est-ce-pas?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

8 **Me ANDREA GONSALVES** : L'équipe de liaison élabore
9 des messages en lien avec les conséquences potentielles - si les
10 manifestants ne quittent pas la zone de façon volontaire parce
11 que ces conséquences peuvent faire en sorte de constituer un
12 incitatif?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. Je
14 parlais des risques; vous avez les risques... vous voulez
15 augmenter les risques.

16 **Me ANDREA GONSALVES** : Oui, mais plus c'est
17 dissuasif, plus les effets sont efficaces.

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Typiquement,
19 oui.

20 **Me ANDREA GONSALVES** : Et ceux qui pensent à se
21 joindre à la manifestation, les messages qui portent sur les
22 conséquences négatives potentielles sont importants?

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

24 **Me ANDREA GONSALVES** : Mon collègue, Monsieur
25 Curry, vous a posé des questions et en réponse, vous avez parlé
26 de l'ampleur et de l'échelle de ces manifestations, qu'elles
27 étaient uniques.

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

1 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous avez utilisé le terme
2 « sans précédent ».

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** :
4 Probablement.

5 **Me ANDREA GONSALVES** : Et il y a différents
6 aspects de cette manifestation qui ont contribué à la nature
7 sans précédent et qui a créé des défis pour l'équipe de liaison.
8 Vous avez parlé pour de certaines de ces choses, je vais essayer
9 de les résumer - incluant la taille de la zone de manifestation
10 et le nombre de manifestants.

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je suis
12 désolé, qu'est-ce que vous dites?

13 **Me ANDREA GONSALVES** : L'une des choses qui a créé
14 des défis pour l'équipe de liaison et un certain nombre de ces
15 éléments, je vais les prendre un par un.

16 Est-ce que c'est juste de dire que la taille de
17 la zone de manifestation et le nombre de manifestants a créé des
18 défis pour l'équipe de liaison?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui et non -
20 je vais qualifier pour vous.

21 Lorsqu'on essaie... vous avez 35... vous avez
22 certains leaders, la possibilité de gérer la situation et les
23 groupes individuellement. Si vous pouvez avoir un processus de
24 médiation, etc., il y a un groupe de personnes qui est prêt à
25 travailler avec vous. La taille - ça semble qu'on va être
26 débordés, mais la négociation et la médiation ne changent rien.
27 Le travail de l'équipe de liaison, si c'est fait correctement,
28 ça donne la possibilité de faire des choses correctement - on

1 peut quand même gérer la situation quelle que soit la taille. Ce
2 qui crée des complications, c'est qu'on ne sait pas exactement
3 qui est dans la foule et il y a des conflits possibles.

4 **Me ANDREA GONSALVES** : Mais si vous avez ce genre
5 de scénario, l'équipe de liaison peut avoir un certain succès
6 dans un domaine ou dans une zone, mais les manifestants se
7 déplacent dans un autre site.

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Si on a des
9 tactiques assez fermes, on prend en main - les rues, il faut les
10 garder là pendant un certain temps. Bon, bien sûr que les gens
11 devront y revenir, mais si des gens partent d'eux-mêmes à la
12 suite des négociations, c'est notre monde. S'ils partent d'eux-
13 mêmes, il y a des chances qu'ils ne reviennent pas.

14 **Me ANDREA GONSALVES** : Mais s'il y avait plus de
15 manifestants, plus de camions qui arrivaient chaque semaine, ce
16 n'était pas statique et ça aussi, ça représentait un défi?

17 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

18 **Me ANDREA GONSALVES** : C'est une situation
19 volatile, fluide. Vous avez parlé de changement de dynamiques.
20 Dans le temps, les manifestants deviennent... sont ancrés dans la
21 situation.

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, à la
23 toute fin, oui oui, ils étaient enchâssés et nous n'avons pas
24 vérifié s'il y avait conformité.

25 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous savez que la PPO a
26 rapporté qu'un certain membre des Farfad**SURINT. INTÉRIMAIRE**
27 **MARCEL BEAUDIN** : a dit qu'il va quitter uniquement s'il a sa
28 liberté ou s'il est mort.

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, c'est
2 sûr que c'était une idéologie assez forte.

3 **Me ANDREA GONSALVES** : Mais ça suggère, ce genre
4 de message montre qu'ils se sont incrustés là?

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

6 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous avez parlé de la
7 demande des manifestants, ce qu'ils espéraient obtenir, que ce
8 n'était pas du tout réaliste et que ça représentait un défi pour
9 votre équipe.

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

11 **Me ANDREA GONSALVES** : Certaines des demandes
12 étaient peu réalistes.

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, en
14 effet.

15 **Me ANDREA GONSALVES** : Non seulement à l'extérieur
16 de l'autorité de la PPO, mais ça dépend également de la
17 structure constitutionnelle?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, il y a
19 des conséquences pour la Constitution.

20 **Me ANDREA GONSALVES** : C'est un groupe qui est
21 désorganisé, ça, c'est un autre défi, n'est-ce-pas?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Ils étaient
23 pas mal bien organisés, ils ont traversé le pays pour arriver à
24 Ottawa. Ce n'est pas comme si c'était un groupe qui n'était pas
25 organisé. Il y avait beaucoup de personnes dans le groupe.

26 **Me ANDREA GONSALVES** : On a vu certains rapports
27 sur l'organisation qui dit « On va vous amener à Ottawa », mais
28 il n'y avait pas le même degré d'organisation quand ils sont

1 arrivés à Ottawa.

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
3 pense, j'imagine.

4 **Me ANDREA GONSALVES** : Ce ne sont pas tous les
5 membres de la foule qui avaient les mêmes objectifs ou de point
6 de vue commun sur la façon d'obtenir leurs objectifs.

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

8 **Me ANDREA GONSALVES** : Je pense avoir vus dans le
9 rapport institutionnel de la PPO qu'il y avait des membres de
10 l'équipe de liaison qui étaient contribués par la PPO?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui oui.
12 C'est probablement...

13 **Me ANDREA GONSALVES** : Il y avait des milliers de
14 protestataires, de manifestants - donc vos ressources étaient...

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, c'est
16 pour ça que c'est important d'identifier les leaders.

17 **Me ANDREA GONSALVES** : Lorsqu'on parle de sous-
18 ministre de la Sécurité publique, il vous a consulté sur
19 l'engagement possible du fédéral avec les manifestants?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

21 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous avez donc compris
22 qu'il vous demandait, dans cette consultation, pour pouvoir
23 donner des conseils judicieux au ministre?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

25 **Me ANDREA GONSALVES** : Ce n'était pas à lui de
26 prendre ces décisions?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

28 **Me ANDREA GONSALVES** : Aucune décision n'avait été

1 prise lorsqu'il vous a contacté?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Absolument.

3 **Me ANDREA GONSALVES** : Et lorsque vous voyez
4 l'idée d'engagement ou de liaison avec les manifestants, vous le
5 faites du point de vue policier?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

7 **Me ANDREA GONSALVES** : En ne voyant pas
8 l'intervention, l'interférence de la part du gouvernement dans
9 les négociations?

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, parce
11 que quelques fois, on a été étonnés par l'implication du
12 gouvernement dans les opérations policières.

13 **Me ANDREA GONSALVES** : Et donc en même temps,
14 comme membre de la PPO, vous n'avez pas tout à fait compris le
15 mécanisme de décision parlementaire.

16 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Absolument,
17 oui.

18 **Me ANDREA GONSALVES** : Est-ce que vous savez que
19 le 13 février, le maire Watson d'Ottawa en était arrivé à une
20 entente avec l'un des organisateurs du convoi, Tamara Lich, pour
21 retirer les camions de la zone résidentielle pour aller sur la
22 rue Wellington?

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

24 **Me ANDREA GONSALVES** : Je crois que vous savez
25 également que cette entente n'a pas eu de suivi, mais s'il y
26 avait eu un suivi, il y aurait eu une rencontre?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne sais
28 pas, je ne connais pas les détails compliqués, non.

1 (l'interprète n'a pas entendu)

2 **Me ANDREA GONSALVES** : Une partie des manifestants
3 ne voulait pas respecter cette entente, ceux qui étaient
4 stationnés sur la rue? Je n'ai pas entendu, vous étiez au
5 courant de ça?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je le
7 sais maintenant.

8 **Me ANDREA GONSALVES** : Et ça suggère qu'il y avait
9 un problème pour les soi-disant leaders des manifestants pour
10 faire accepter cette entente par le groupe?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

12 **Me ANDREA GONSALVES** : Le 16 février, d'après le
13 Rapport d'intelligence de la PPO, il n'y avait pas de façon d'en
14 arriver à une résolution satisfaisante avec les manifestants qui
15 finissent de façon volontaire et quittent de façon volontaire.
16 Vous étiez au courant?

17 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui. Je
18 pense que c'était le 15 février - c'était l'évaluation. Après le
19 13 février, avec le maire et que les choses ne se produisaient
20 pas, il y a eu... ce n'est pas de vérifier s'il y a conformité, au
21 début. Si vous allez voir un groupe et vous dites « Hey, est-ce
22 que vous pouvez vous tasser à tel endroit? » et vous voyez
23 combien de personnes de ce groupe vont le faire - donc vous avez
24 la possibilité de voir s'il y a quelqu'un qui est un leader, si
25 c'est un groupe unifié. Et donc, vous avez la possibilité, de
26 façon tactique, de traiter avec les gens qui ne sont pas en
27 conformité et donc, ça les sépare les uns des autres.

28 Alors, ce qu'on essaie de faire, c'est de cibler

1 une application stratégique plutôt que générale.

2 **Me ANDREA GONSALVES** : Et j'ai dit que le 14
3 février, je veux noter le document OPP00003427, que je ne vais
4 pas demander de voir.

5 Alors, le surintendant principal Pardy, le
6 vendredi 13 février, a témoigné que les négociations étaient
7 terminées et qu'à ce point, toutes les négociations avec les
8 manifestants étaient devenues futiles. Vous n'étiez pas en
9 désaccord avec lui là-dessus?

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Lui et moi
11 avons différents historiques en ce qui a trait à la négociation
12 et la médiation, mais je pense qu'il y avait la possibilité au
13 début, mais on n'a pas saisi les opportunités. Donc, à un moment
14 ou un autre, il fallait qu'il y ait une sorte d'intervention en
15 plus de la négociation et de la médiation.

16 **Me ANDREA GONSALVES** : Au moment où la *Loi sur les*
17 *mesures d'urgence* a été déclarée, le rôle a changé de la
18 négociation à la communication et à l'éducation au sujet des
19 conséquences de si les manifestants restaient sur place.

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
21 pense que c'était le 15 ou le 16.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous nous avez dit que vous
23 étiez impliqué à passer en revue l'avis donné aux manifestants
24 pour vous assurez que ça servait pour l'éducation, pour amener
25 les gens à rentrer chez eux.

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

27 **Me ANDREA GONSALVES** : Donc, si je comprends bien,
28 c'était important non seulement d'envoyer le message, des délits

1 criminels et des conséquences, mais que très précisément selon
2 la loi, il y avait la prohibition d'amener des enfants.

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
4 pense que oui. Je ne l'ai pas devant les yeux, mais on essayait
5 que ce soit précis, clair, pour que les gens comprennent. Ce
6 n'était pas : ceci vous donne l'autorité. C'était un document
7 beaucoup plus général.

8 **Me ANDREA GONSALVES** : Je vois que Monsieur le
9 commissaire me dit que je n'ai plus de temps. Si vous me
10 permettez une dernière question, Monsieur le commissaire?

11 Surintendant, vous savez qu'un autre convoi se
12 rendait à Ottawa le 16 février?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, c'est à
14 peu près ces jours-là, oui. Il y avait un autre convoi de
15 l'Ouest.

16 **Me ANDREA GONSALVES** : Et donc, vous vouliez vous
17 assurer que les renseignements seraient communiqués à ce convoi
18 également sur les conséquences de la *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence* s'ils venaient à Ottawa?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
21 voulais être certain que c'était des considérations tactiques
22 pour nos membres sur le terrain. On ne voulait pas que d'autres
23 nous arrivent.

24 **Me ANDREA GONSALVES** : C'était mes questions,
25 merci beaucoup.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : J'appelle maintenant les
27 organisateurs du convoi.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER :**

1 **Me BRENDAN MILLER** : Bon après-midi, Monsieur. Je
2 suis Brendan Miller pour Freedom Corp, qui est l'organisation
3 qui représente les manifestants qui se trouvaient à Ottawa en
4 janvier et en février 2022. J'aurais quelques questions pour
5 vous et merci pour votre service.

6 Donc si vous me permettez, je vais me référer à
7 certains documents que la Commission a déjà présentée -
8 OPP0000151. Alors Monsieur, pour clarifier pour tout le monde et
9 pour ceux qui sont à la maison, c'est une proposition
10 d'engagement entre vous, le sous-ministre de la Sécurité public
11 et la commissaire Brenda Lucki de la GRC, c'est ça?

12 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Cette proposition
14 d'engagement était approuvée par le sous-ministre de la Sécurité
15 publique, mais bien sûr, ce n'était pas sa décision à prendre -
16 mais il l'a approuvée quand même.

17 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne pense
18 pas qu'il l'ait approuvée; je pense qu'il l'a prise en
19 considération pour le ministre. Il cherchait des choses à
20 présenter au ministre.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Il ne vous a jamais indiqué
22 que c'était quelque chose qui semblait une mauvaise idée?

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, il n'a
24 jamais dit que c'était une mauvaise idée.

25 **Me BRENDAN MILLER** : Il ne vous a jamais dit non
26 plus que prendre des mesures d'application de la loi était une
27 mauvaise idée - des mesures contre des manifestants à Ottawa, il
28 ne vous a pas dit que c'était une mauvaise idée, qu'on devrait

1 cesser et que vous devriez vous assurer...

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non non non,
3 il n'a jamais donné de directives.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Et la commissaire Lucki de la
5 Gendarmerie a également révisé cette proposition?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Elle a pensé que c'était une
8 bonne proposition?

9 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Elle avait
10 certains problèmes.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Et ces problèmes, ce n'était
12 pas au sujet de la question de l'engagement - ça n'avait rien à
13 voir avec ça, n'est-ce-pas?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je pense
15 qu'elle a parlé que certaines personnes avaient certaines
16 inquiétudes.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, dans cette proposition,
18 ça dit qu'avec l'attente de cette proposition pour engager
19 l'engagement du gouvernement plus tard et qu'on va partager tout
20 ça avec les leaders de la manifestation.

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je crois,
22 oui.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, la recommandation,
24 c'était que le Gouvernement du Canada, les politiques du
25 gouvernement fédéral étaient d'accord à faire une rencontre avec
26 les manifestants, mais à certaines conditions et qu'ils
27 devraient dénoncer tout ce qui se fait de façon illégale et ils
28 devraient partir d'Ottawa. C'est juste?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

2 **Me BRENDAN MILLER** : D'après votre interaction
3 avec le commissaire et le sous-ministre après le 12 février
4 2022, est-ce qu'ils vous ont dit ce qui était arrivé de cette
5 proposition?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je pense que
7 c'est mort de sa belle mort, après le 13. Le maire a fourni
8 cette lettre et ça a donné la possibilité de voir les résultats.

9 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce qu'on peut montrer un
10 autre document auquel la Commission s'est déjà référée -
11 OPP00000172. Je comprends qu'il s'agit d'un courriel du sous-
12 ministre de la Sécurité public, Rob Stewart, à vous?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et à la troisième phrase du
15 premier paragraphe, on dit :

16 « Nous avons une grosse réunion cet après-midi et ça sera
17 discuté et j'aurais besoin de votre implication. »

18 Est-ce que vous savez que cette rencontre était à
19 3 h 30 et c'était le Groupe de réaction aux incidents et c'est
20 là qu'on leur a donné votre proposition?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Oui, je peux vous dire que
23 c'est ce qui arrivé. Et ensuite, ils ont déclaré *la Loi sur les*
24 *mesures d'urgence*.

25 Merci beaucoup.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, le
27 Service de police d'Ottawa.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY :**

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Bon après-midi,
2 Surintendant. Je suis David Migicovsky, au nom du Service de
3 police d'Ottawa.

4 Surintendant, si je comprends bien d'après votre
5 témoignage un peu plus tôt, l'équipe de liaison est arrivée
6 après Ipperwash et l'enquête qui avait été faite à cette époque
7 après Ipperwash. C'est exact?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
9 pense que l'équipe de relations avec les Autochtones, c'était
10 avant l'enquête. Mais les prémisses, c'est arrivé avec une
11 recommandation pour appuyer l'équipe de relation de liaison
12 autochtone.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, en 1995?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, 1995,
15 Monsieur.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, à la suite de ça,
17 l'OPP est très expérimentée dans ce genre de programme, des
18 programmes très bien développés?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, nous
20 avons 25 membres à temps plein et une centaine de membres à
21 temps partiel.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, vous êtes l'un des
23 leaders dans ce domaine au Canada?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je le
25 crois; je crois que la GRC a un excellent programme également,
26 particulièrement en Colombie Britannique.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, la PPO, à cause de
28 cette expertise, a donné son conseil, de la formation à d'autres

1 organisations, d'autres services policiers. Donc, la PPO est
2 très expérimentée dans l'utilisation des équipes de liaison?

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : On n'a pas besoin de
5 montrer le document, mais je pense que lorsqu'on a vu la
6 Politique de la PPO, la Politique prétend qu'après un évènement,
7 on discute des leçons apprises et qu'on travaille pour mettre en
8 place ce qu'on a appris. Ça fait partie du processus.

9 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, la PPO continue
11 d'apprendre après chaque évènement, même avec sa grande
12 expérience?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, en
14 effet. Chaque évènement est différent.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et pas tous les services
16 policiers ont le même niveau de formation et d'expertise que la
17 PPO quand il s'agit des équipes de liaison?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous savez que depuis
20 cet évènement, le SPO a augmenté son engagement envers les
21 équipes de liaison?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Pouvez-vous
23 répéter, s'il vous plaît?

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, depuis cet évènement
25 à Ottawa, le SPO a augmenté son engagement envers les équipes de
26 liaison?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, c'est
28 ce que j'ai compris.

1 Me DAVID MIGICOVSKY : Plus de formation?

2 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Je ne
3 connais pas les détails, mais c'est ce que j'ai entendu.

4 Me DAVID MIGICOVSKY : Monsieur le surintendant,
5 lorsque j'examinais les notes de différents agents de la PPO, il
6 y avait un sergent d'état-major Lisa Nichols?

7 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Je ne sais
8 pas.

9 Me DAVID MIGICOVSKY : Et je crois qu'elle dit
10 qu'elle a examiné les plans du SPO, qu'elle s'entretenait
11 régulièrement avec le SPO.

12 SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN : Je ne la
13 connais pas.

14 Me DAVID MIGICOVSKY : Pouvez-vous afficher le
15 document OPP0556, s'il vous plaît? Merci beaucoup.

16 Voici un courriel de vous, Monsieur le
17 surintendant, à Giselle Walker et Gary Maracle ainsi que
18 d'autres personnes. Je vais défiler en bas de page pour que vous
19 puissiez voir tout le contexte.

20 Vous voyez ici en bas, si on descend un peu plus
21 loin, on remonte un peu... Chef Sloly... arrêtez. Pardon, pouvez-
22 vous redescendre un peu. Voici un courriel du chef Sloly où il
23 parle de la raison du breffage du commandement ce matin-là et ce
24 qu'il voulait qu'il arrive suite à cela. Et si vous remontez un
25 peu plus haut, Jason Younan envoie un courriel au surintendant
26 Alakas et Abrams à propos des plans pour composer avec le
27 message du chef Sloly. Il dit en bas :

28 « Je suis très préoccupé par la portée

1 et l'intensité des messages du chef et
2 son incidence sur les membres du
3 Service de police d'Ottawa et d'autres
4 agences. »

5 Et si on remonte, vous avez fait part de
6 certaines préoccupations à ce sujet?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, vous aviez des
9 préoccupations quant au message du chef Sloly et par rapport à
10 ce qu'il voulait faire arriver à ce moment-là?

11 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je vais
12 essayer d'expliquer. J'essayais d'offrir un document de huit ou
13 neuf pages pour que le SPO comprenne mieux se servir de l'équipe
14 de liaison, reconnaissant que le docteur Collins allait mettre
15 en place un plan de négociation.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, vous aviez des
17 préoccupations à propos de ce qui se passait qui tournait autour
18 de l'implication de l'équipe de liaison dans ce processus?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Comment ça
20 marcherait pour l'équipe de liaison.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je n'ai plus de questions,
22 merci.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. On va passer à la
24 Ville d'Ottawa.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS :**

26 **Me ALYSSA TOMKINS** : Bon après-midi. Je suis
27 Alyssa Tomkins, l'avocate pour la Ville d'Ottawa.

28 Heureusement pour vous tous, la plupart des

1 questions que j'allais vous poser ont déjà été couvertes, alors
2 je vais simplement vous amener à un document OPP00000529.

3 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui?

4 **Me ALYSSA TOMKINS** : Donc, on voit en haut que
5 vous envoyez un courriel qui complimente Diana Hampson et je
6 vais descendre un peu plus loin. Mais pouvez-vous expliquer au
7 commissaire qui est Diana Hampson?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est une
9 membre à la retraite du PLT. Elle est sans doute très ravie de
10 votre performance en ce moment.

11 Ça vient de Dave Springer à moi-même, Giselle
12 Walker et je crois que c'est peut-être Giselle qui me l'a fait
13 suivre. Il s'agit d'un courriel :

14 « ... Diana nous l'avait envoyé plus tôt,
15 etc. On l'a partagé avec nos chefs POU,
16 le sergent Gauvin ainsi que ses
17 contenus qui ont été très importants
18 dans nos discussions. »

19 Alors, je l'ai fait suivre au surintendant
20 Maracle, pour être sûr qu'il est au courant de tout ça et Diana
21 est une agente très dévouée, alors ça ne m'étonne pas.

22 **Me ALYSSA TOMKINS** : Je voulais vous montrer le
23 courriel - je crois que l'inspecteur, c'est la sergente Hampson?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est
25 Sergente.

26 **Me ALYSSA TOMKINS** : Enfin, Diana Hampson. Alors,
27 on voit en haut de page, c'est le 31 janvier de cette année et
28 alors, on voit des pensées à deux personnes au SPO. Vous le

1 voyez?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

3 **Me ALYSSA TOMKINS** : Et elle offre des conseils
4 basés sur son expérience et j'aimerais vous faire passer à
5 travers certaines pensées pour confirmer si ça se confirme dans
6 votre expérience.

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : C'est bon.

8 **Me ALYSSA TOMKINS** : Alors, on va descendre ou
9 défiler jusqu'au deuxième point. Il s'agit des injonctions et
10 elle note :

11 « La plus récente littérature montre
12 pourquoi les injonctions ne sont pas la
13 meilleure option pour résoudre les
14 perturbations civiles et les solutions
15 négociées sont plus durables. Le
16 tribunal est au centre du conflit
17 politique et nous met dans une posture
18 où on est obligés de mettre en place du
19 maintien de l'ordre et parfois, ce
20 n'est pas faisable - par exemple,
21 remorquage - et ça peut empêcher la
22 capacité de faire de la médiation et de
23 négocier vers la résolution.

24 Est-ce que ça ressemble à votre expérience?

25 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Par rapport
26 aux injections, par rapport au maintien de l'ordre, je ne
27 connais pas la littérature universitaire qu'elle cite et
28 parfois, c'est dans des situations plus complexes, j'aime

1 beaucoup l'idée d'injonction, car ça enlève tout l'aspect de
2 devenir qu'est-ce qui va trop loin ou pas et ça nous permet de
3 faire notre travail de façon plus claire.

4 **Me ALYSSA TOMKINS** : Allons au cinquième point :
5 « Notre expérience des injonctions
6 civiles ont généralement servi à
7 enflammer le groupe. Ils forçaient la
8 police à utiliser leurs capacités
9 d'arrestation. La GRC en Colombie
10 Britannique a Wet'suwe'ten a eu un
11 certain succès avec les conditions
12 imposées; ils peuvent offrir des
13 suggestions. Kyle Freissen, avocat, a
14 eu beaucoup d'expérience et il
15 aimerait... je suis sûre qu'il serait
16 ravi d'être consulté. »

17 Alors, est-ce que c'est consistant par rapport à
18 votre expérience également?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Kyle
20 Freissen est un excellent avocat. Aller voir un avocat pour des
21 conseils juridiques, c'est toujours une bonne idée.

22 **Me ALYSSA TOMKINS** : Vous êtes d'accord qu'il y a
23 une sorte de complexité par rapport aux injonctions qui vont
24 bien au-delà des questions juridiques, qui deviennent toute une
25 dynamique sociale?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

27 **Me ALYSSA TOMKINS** : Et c'était des préoccupations
28 qu'exprimait la PPO au SPO le 31 janvier?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, que
2 Diana exprimait, oui - et que ça méritait une recommandation

3 **Me ALYSSA TOMKINS** : Merci beaucoup de votre
4 temps, surintendant par intérim.

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Merci.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, on va
7 passer à la Coalition d'Ottawa.

8 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me EMELIE TAMAN :

9 **Me EMELIE TAMAN** : Bonjour. Je m'appelle Emelie
10 Taman, je représente la Coalition des résidents et des
11 entreprises d'Ottawa.

12 J'ai deux choses que j'aimerais explorer avec
13 vous cet après-midi, si possible. Premièrement, par rapport à
14 une chose qu'on a entendue parler pendant cette Commission,
15 c'est ce qui s'est passé à Coventry Road le 6 février. Vous avez
16 indiqué que l'équipe de liaison PLT avait négocié une entente
17 avec les protestataires à Coventry pour enlever du carburant de
18 ce lieu.

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

20 **Me EMELIE TAMAN** : Et que vous étiez frustré ou
21 déçu que l'OPS/POU avait miné cette confiance en arrêtant des
22 manifestants qui avait quitté avec du carburant selon l'entente.

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je trouvais
24 que c'était une erreur qui pouvait avoir une incidence à long
25 terme.

26 **Me EMELIE TAMAN** : Quelle était votre
27 compréhension à savoir où allait aller ce carburant lorsque
28 l'entente a été négociée?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je n'avais
2 pas de compréhension d'où ça devait aller. Les renseignements
3 qui m'ont été donnés, c'est qu'il fallait enlever le carburant
4 de cette zone ou ils seraient arrêtés.

5 **Me EMELIE TAMAN** : Mais vous n'avez pas compris
6 que les participants du convoi allaient prendre ce carburant d
7 la périphérie de la ville vers la zone rouge, n'est-ce-pas?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non.

9 **Me EMELIE TAMAN** : D'après vous, est-ce que ça a
10 été conforme à l'entente de passer le carburant de Coventry pour
11 amener du carburant à un presque incendie au centre-ville... est-
12 ce que ça serait constant avec l'entente?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Moi, je
14 n'étais pas là pour l'entente, mais d'après ce que j'avais
15 compris de cette entente négociée, c'est qu'on leur avait
16 demandé d'enlever ce carburant ou sinon, ils se feraient
17 arrêter.

18 **Me EMELIE TAMAN** : J'essaie de comprendre, si je
19 peux être directe, quelles étaient les considérations de
20 sécurité publique dans les négociations avec les participants du
21 convoi. Alors, je me demandais, d'après vous, quelle aurait été
22 la meilleure façon d'empêcher ce carburant de se retrouver dans
23 le centre-ville?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Moi, je ne
25 suis pas contre amener le carburant dans le centre-ville; je
26 suis plutôt contre briser la confiance dans un programme qui
27 essaie de bâtir la confiance et qui essaie de garder la
28 confiance pour la sécurité des communautés. Alors, si c'était

1 simplement dire aux gens « Hey, il y a des gens qui vont venir
2 chercher le carburant et ils vont vous arrêter et vous accuser
3 de ci ou de ça », eh bien, ça serait une solution plus amicale
4 et on aurait pu le faire. Mais il y a eu une mécommunication,
5 une mauvaise communication. On ne va pas vous arrêter si vous
6 quittez avec ce carburant, mais on va vous arrêter si vous
7 quittez avec le carburant. C'est ça qui me préoccupait.

8 Donc, il fallait que la communication soit claire
9 que : si vous n'avez pas le droit de l'avoir ici, ça a une
10 incidence sur la manif à Ottawa et moi, j'aurais dit : oui, on
11 va le soutenir. En fait, la question, c'est que la communication
12 n'était pas claire quant à l'objectif et que ça a endommagé une
13 confiance éventuelle avec le groupe. Est-ce que c'est sensé?

14 **Me EMELIE TAMAN** : Oui, parce qu'il faut bâtir la
15 confiance pour résoudre. C'est plus qu'un seul incident. Mais
16 êtes-vous d'accord qu'il y a eu un problème de communication à
17 différents niveaux, que l'entente négociée avec les
18 protestataires du convoi était déficiente si ça leur permettait
19 de quitter Coventry avec le carburant? Parce que l'objectif,
20 c'était de faire sortir le carburant de la ville, mais s'ils
21 pouvaient l'amener au centre-ville avec impunité, pour moi, ça
22 pouvait être un défaut de communication, non?

23 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Le défaut,
24 c'est que plusieurs choses arrivaient trop rapidement et une
25 table de commandement unifiée, où les gens auraient pu tout
26 comprendre... Ça arrivait trop rapidement et s'il y avait une
27 mauvaise communication, c'est parce que les gens ne sont pas là
28 pour avoir ces conversations. Alors, si un commandant d'incident

1 est responsable et dit « Voici ce que vous avez à faire » et
2 vous le faites et ça a une incidence sur une zone de programme,
3 il y a un problème.

4 **Me EMELIE TAMAN** : Donc, il est important pour
5 nous de le comprendre pour ne plus faire les mêmes fautes.

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Absolument.

7 **Me EMELIE TAMAN** : J'ai quelques questions à
8 propos du cas dont vous avez parlé, le NACP et avec l'équivalent
9 à la PPO, n'est-ce-pas?

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

11 **Me EMELIE TAMAN** : Et vous êtes d'accord qu'il
12 faut prendre une approche flexible envers les manifestations?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Une approche
14 mesurée, oui.

15 **Me EMELIE TAMAN** : Une approche mesurée.
16 J'aimerais vous poser quelques questions à ce sujet. Donc, il
17 n'y a pas de façon précise et juste, il faut adapter le cadre
18 aux circonstances devant vous.

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : J'ai parlé
20 de flexibilité agilité dans ma conversation.

21 **Me EMELIE TAMAN** : Je ne vais pas afficher le
22 document, on l'a regardé plus tôt, le document du Cadre
23 national. Si vous avez besoin de voir, dites-le moi, mais je
24 vais citer une partie et je vais demander vos commentaires. Il
25 est dit que :

26 « On peut aussi faire attention à la
27 communauté en général qui, quoiqu'ils
28 ne sont pas directement impliqués,

1 peuvent subir l'impact d'une assemblée.
2 Une approche mesurée reconnaît les
3 droits et libertés en reconnaissant les
4 droits du public général, des commerces
5 et des résidents à un environnement
6 sécuritaire. Les activités régulières
7 peuvent être perturbées... »

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Trop rapide.

9 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Veuillez comprendre
11 qu'il y a des interprètes, il faut aller plus lentement.

12 **Me EMELIE TAMAN** : Donc :

13 « Les activités peuvent être perturbées
14 ou interrompues et la police peut
15 travailler pour minimiser ces impacts
16 lorsqu'ils travaillent avec les
17 manifestants. »

18 Est-ce juste?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

20 **Me EMELIE TAMAN** : Mais vous comprenez que les
21 résidents d'Ottawa n'avaient pas l'impression que leur
22 environnement était pacifique ou sécuritaire à aucun moment
23 durant l'occupation du Convoi de la liberté.

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

25 **Me EMELIE TAMAN** : Vous savez peut-être que Steve
26 Bell a témoigné hier que la communauté avait été utilisée comme
27 point de levier avec le Convoi de la liberté pour qu'ils
28 puissent faire entendre leur voix. Est-ce que vous êtes

1 d'accord?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne
3 comprends pas, je n'ai pas entendu le chef adjoint Bell.

4 **Me EMELIE TAMAN** : Il a parlé... dites-moi si vous
5 êtes d'accord ou non avec la déclaration, que la communauté a
6 servi... ça a servi de point de levier avec le gouvernement par le
7 convoi pour que leur voix soit entendue, dans le sens que plus
8 la communauté allait mal, était perturbée, plus ils avaient de
9 poids avec les décideurs.

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne suis
11 pas sûr. Je n'ai pas d'opinion à ce sujet-là.

12 **Me EMELIE TAMAN** : Est-ce que vous savez pourquoi
13 le klaxonnement persistant aurait été une tactique utilisée par
14 le convoi dans le centre-ville?

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui,
16 certainement.

17 **Me EMELIE TAMAN** : Et êtes-vous d'accord que ça
18 pourrait perturber les gens qui y habitaient?

19 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Alors, vous
20 me demandez donc si les citoyens d'Ottawa seraient perturbés par
21 tout ce qui se passait? Oui, tout à fait! La protestation était
22 illicite et irrespectueuse et n'était pas sécuritaire, je suis
23 très clair. Ça aurait été horrible d'être citoyen là-bas à ce
24 moment-là.

25 **Me EMELIE TAMAN** : Et d'après vous, basé sur les
26 renseignements que vous aviez ou que vous avez, croyez-vous que
27 c'était un effet secondaire ou une tactique délibérée?

28 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne sais

1 pas, je ne peux pas parler au nom des protestataires.

2 **Me EMELIE TAMAN** : Ce matin, vous avez parlé d'un
3 continuum, comme un continuum de maintien de la force de
4 l'utilisation de la force - donc, d'un côté, la négociation et
5 si j'ai bien compris, les opérations tactiques de l'autre?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

7 **Me EMELIE TAMAN** : Vous allez plus vers les
8 interventions tactiques lorsque les négociations ne portent pas
9 fruit.

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

11 **Me EMELIE TAMAN** : Alors, lorsque vous essayez de
12 voir quand aller plus vers du côté tactique, êtes-vous d'accord
13 avec... qu'une nuisance envers la communauté doit peser lourd dans
14 la balance?

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Tout à fait
16 et je crois que beaucoup de gens auraient pu rentrer plus
17 rapidement s'ils avaient eu les moyens et l'occasion de le
18 faire. Le problème, c'est que comme on n'avait pas la
19 possibilité d'intervention de maintien de l'ordre, il nous
20 restait des options minuscules - par exemple, des accusations
21 par rapport aux bidons d'essence ou négociation des blocages des
22 rues, négocier différentes zones pour qu'il puisse y avoir une
23 intervention tactique qu'on avait la capacité de faire.

24 **Me EMELIE TAMAN** : Et est-ce qu'il est juste de
25 caractériser les bidons d'essence et les feux dans le centre-
26 ville comme des offenses mineures?

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non. Mais ce
28 n'est pas en déposant de telles accusations que les gens vont

1 s'en aller.

2 **Me EMELIE TAMAN** : Donc, dans ce contexte, quelque
3 soit la raison, que ce soit une question de réponse ou non, de
4 ressource ou non, c'était soit les infractions mineures ou la
5 fin de l'occupation?

6 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je ne
7 comprends pas, non.

8 **Me EMELIE TAMAN** : Si vous mettez en œuvre une
9 approche mesurée, le cadre national dans un endroit où vous avez
10 les ressources dont vous avez besoin, vous pouvez faire ce que
11 vous pouvez pour régler la situation, la manifestation ou
12 l'occupation. Est-ce que ça serait approprié d'utiliser les deux
13 méthodes - les infractions mineures et la fin des négociations...
14 pardon, de l'occupation.

15 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui,
16 assurément, idéalement. On voudrait que la manifestation soit
17 pacifique et légale, c'est certain, mais ce n'est pas le cas,
18 donc au bout du compte, il y avait certaines choses qui
19 pouvaient être faites par la police et bien sûr, il y a le
20 commandement qui supervise bien plus que l'équipe de liaison,
21 donc plusieurs choses à prendre en compte.

22 **Me EMELIE TAMAN** : Merci beaucoup! C'était mes
23 questions.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Nous allons maintenant
25 passer au Democracy Fund.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HATIM KHEIR :**

27 **Me HATIM KHEIR** : Bon après-midi, Monsieur le
28 surintendant Beaudin. Je représente le Centre pour les

1 Constitutional Freedom.

2 Donc, la négociation, c'est l'un des outils à la
3 disposition des services de police lorsqu'ils répondent à une
4 manifestation?

5 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

6 **Me HATIM KHEIR** : C'est un outil que les policiers
7 devraient utiliser?

8 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

9 **Me HATIM KHEIR** : Vous avez parlé d'une approche
10 mesurée - aidez-moi à comprendre. Est-ce qu'une approche mesurée
11 est une stratégie qui commence avec des négociations et qui,
12 ensuite, se dirige vers l'application de la loi si nécessaire?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui;
14 évidemment, les gens veulent être entendus. Je pense qu'on en a
15 entendu beaucoup au cours de cet événement et ultimement, s'il y
16 a des occasions de les entendre, en assurant la sécurité et la
17 légalité d'une manifestation, c'est manifestement ce qu'on veut
18 faire.

19 **Me HATIM KHEIR** : Vous êtes d'accord que s'il y
20 avait eu une approche mesurée, on a pu mettre fin à la
21 manifestation plus tôt?

22 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

23 **Me HATIM KHEIR** : Un peu plus tôt, on a entendu
24 parler qu'il y aurait une réunion, une rencontre avec les
25 politiciens fédéraux et qu'en échange, les chefs demanderaient
26 aux participants de partir.

27 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

28 **Me HATIM KHEIR** : Et si ce plan avait été mis en

1 œuvre, aurait-il pu réduire l'empreinte de la manifestation?

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, je
3 pense - je pense que les gens auraient emboîté le pas. J'ai
4 parlé à Mike Acton et je lui fais confiance et il a beaucoup
5 d'expérience. Il m'a dit qu'il pensait que 60 % de gens
6 emboîteraient le pas.

7 **Me HATIM KHEIR** : Donc, réduire l'empreinte, ça
8 réduirait les défis qui se posaient aux agences de police?

9 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

10 **Me HATIM KHEIR** : Et donc, ça aurait réduit la
11 nécessité d'avoir autant d'agents de police qui assuraient
12 l'application de la loi?

13 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

14 **Me HATIM KHEIR** : Est-ce que ça aurait également
15 réduit la nécessité d'avoir recours à l'application de la loi si
16 les manifestants partaient volontairement, puisque ça fait un de
17 moins?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, en
19 effet - plus il y a de gens qui quittent de façon volontaire,
20 mieux c'est.

21 **Me HATIM KHEIR** : Pour revenir à ce qui s'est
22 passé, êtes-vous d'accord que la négociation a été sous-
23 utilisée?

24 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je pense
25 qu'il y a eu des occasions manquées. Quand j'entrais dans une
26 pièce et que je voyais plusieurs membres de l'équipe de liaison
27 qui étaient dans la pièce - je l'ai dit plus tôt - qui devraient
28 être sur le terrain et parler à des gens, trouver des terrains

1 d'entente, avoir des conversations, déterminer ce qui se passe,
2 comment on déplace les gens dans différentes zones.

3 **Me HATIM KHEIR** : Et dans la mesure où les
4 négociations ont eu cours, êtes-vous d'accord qu'elles ont été
5 minées par des efforts d'application de la loi qui étaient peu
6 avisés - par exemple, ce qui s'est passé sur la route Coventry?

7 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, il y a
8 eu un problème de communication, à mon avis, là-bas, de mon avis
9 professionnel. Je pense que si nous avions eu une structure en
10 place, ça aurait probablement pu éviter cette situation. Mais
11 comme je l'ai dit également, on parlait du parc de la
12 Confédération; c'était une négociation qui s'est bien déroulée
13 et ça, c'est en raison du respect pour la nation algonquine de
14 la part des policiers.

15 **Me HATIM KHEIR** : Dans le cadre de cette approche
16 mesurée, les petites concessions constituent la base qui peuvent
17 mener à des concessions plus importantes?

18 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, c'est
19 ce qu'on souhaite. Il y a aussi la capacité et la possibilité de
20 demander de grandes concessions et de dire « Maintenant, c'est
21 le temps de ci ou de ça ». On peut obtenir des petits gains et
22 on peut avoir des gros gains. Regardez les résultats, les chefs,
23 la détermination du groupe et qui est prêt à aller de l'avant,
24 qui nous défie et qui ne l'est pas. Donc plus il y a d'occasions
25 d'engager la conversation et de favoriser la confiance, mieux
26 c'est.

27 **Me HATIM KHEIR** : Ces occasions manquées et ce
28 manque d'engagement ont mené à des mesures d'application de la

1 loi non nécessaires qui étaient très lourdes.

2 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Les
3 policiers étaient professionnels. Je ne pense pas que ces
4 mesures, ces actes étaient mesurés pour répondre aux évènements
5 qui se passaient devant eux - ces évènements qui étaient
6 intimidants en raison de l'ampleur de la manifestation. Mais je
7 ne pense pas que c'était démesuré comme action. Je pense que
8 c'était professionnel du point de vue policier et du point de
9 vue tactique; il y avait des messages très clairs avant, pendant
10 et j'ai été un peu déçu de voir qu'il y avait tant de personnes
11 qui voulaient intervenir avec les policiers qui essayaient de
12 dégager les routes, sachant que c'était le résultat attendu.

13 **Me HATIM KHEIR** : Je n'ai plus de temps, mais
14 est-ce que je peux poser une dernière question?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui, allez-y.

16 **Me HATIM KHEIR** : Merci. Mais en termes du nombre
17 de personnes qui étaient encore là et qui étaient prêtes à faire
18 face à la police, si les négociations jusqu'à ce moment-là
19 avaient été gérées différemment, il aurait pu y avoir moins de
20 gens et la situation aurait pu être différente?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, ça
22 aurait pu être différent.

23 **Me HATIM KHEIR** : Merci.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Maintenant, j'aimerais
25 céder la parole à CCLA.

26 **---** CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL :

27 **Me CARA ZWIBEL** : Bonjour surintendant Beaudin. Je
28 suis sur Zoom, pouvez-vous me voir?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

2 **Me CARA ZWIBEL** : J'ai quelques questions pour
3 vous, je n'ai que cinq minutes, alors je vais être brève.

4 Je suis l'avocate de l'Association canadienne des
5 libertés civiles. Vous avez dit que la séparation des pouvoirs,
6 donc la préoccupation liée à l'interférence politique... voulez-
7 vous revenir sur ce sujet et me parler de vos préoccupations
8 précises?

9 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je n'avais
10 pas de préoccupation précise quant à la séparation des pouvoirs
11 entre la religion et l'État. Je pense que la commissaire Lucki,
12 dans les documents, avait des préoccupations liées à l'apparence
13 - c'est-à-dire qu'on ne voulait pas donner l'impression que le
14 gouvernement dirigeait la police. Mais moi, je n'ai pas reçu de
15 directives.

16 **Me CARA ZWIBEL** : Je m'excuse - ma question
17 n'était pas claire. Je ne parlais pas d'interférence politique
18 ici précisément, mais j'aimerais savoir quelle est la
19 préoccupation à l'échelle générale, si je peux dire?

20 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui, mais
21 par exemple, on peut regarder ce qui s'est passé à Ipperwash et
22 ce qui s'est passé là-bas parce que le gouvernement avait
23 formulé des commentaires.

24 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, on craint qu'il y ait
25 politisation des questions de police, finalement?

26 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

27 **Me CARA ZWIBEL** : On vous a posé des questions sur
28 les négociations avec la Ville d'Ottawa. Aviez-vous des

1 préoccupations liées au fait que la Ville d'Ottawa discutait
2 avec les manifestants pour essayer de déplacer certaines
3 voitures des zones résidentielles? Avez-vous des préoccupations?

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je pense que
5 ces préoccupations, ça a été fait par l'équipe de liaison du
6 SPO. Ils étaient dans une position difficile, une impasse. Ils
7 voulaient favoriser les négociations.

8 **Me CARA ZWIBEL** : Très bien. Nous avons parlé des
9 échanges que vous avez eus avec le sous-ministre Stewart à
10 l'échelle fédérale. Avez-vous eu des contacts avec des
11 représentants politiques provinciaux en lien avec les
12 négociations avec les manifestants ou quelque chose qui serait
13 offert par le gouvernement provincial?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, je n'ai
15 pas eu de conversation de ce genre avec quelqu'un qui serait, je
16 ne sais pas, un sous-ministre ou un sous-ministre adjoint. J'ai
17 eu une conversation, je pense que c'était un vendredi soir
18 relativement au pont de Windsor - je ne me rappelle plus
19 exactement comment ça s'est produit, mais on m'a invité à une
20 réunion. Il y avait quelqu'un du gouvernement provincial qui
21 avait demandé à ce qu'une lettre soit envoyée aux manifestants
22 et c'était coordonné par Carrie Vanbeek, un inspecteur de la PPO
23 et on parlait de ce à quoi la lettre ressemblerait puis ça a été
24 envoyé aux manifestants le jour ou le soir avant l'intervention
25 policière à Windsor.

26 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, il y a eu des actions de
27 la part des représentants provinciaux, mais rien en lien avec ce
28 qui se passait à Ottawa?

1 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Non, pas à
2 ma connaissance.

3 **Me CARA ZWIBEL** : Merci beaucoup, c'était tout.

4 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Merci.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Ensuite, la PPO.

6 **INTERLOCUTEUR NON IDENTIFIÉ** : Au nom de la PPO,
7 je n'ai pas de questions.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Un ré-interrogatoire?

9 **Me ÉRIC BROUSSEAU** : Non, Monsieur le commissaire.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Très bien. Moi, j'ai une
11 question - et peut-être que vous ne pourrez pas y répondre. Vous
12 avez participé à la fin de la manifestation - si je puis la
13 qualifier ainsi - avec les équipes de liaison?

14 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Y avait-il une option qui
16 avait été offerte, permettant qu'une manifestation pacifique et
17 légale se poursuive? Par exemple, s'il y avait des gens qui
18 voulaient continuer de manifester de façon légale parce qu'ils
19 n'avaient pas obtenu ce qu'ils voulaient, est-ce qu'on leur a
20 donné cette option quelque part, d'une quelconque façon?

21 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Je pense que
22 durant la manifestation, il y a eu une telle opportunité, une
23 telle occasion chaque jour et pendant les évènements, quand les
24 gens partaient, ce n'est pas tout le monde qui était arrêté.
25 Vous pouviez aller où vous vouliez, mais vous ne pouviez pas
26 être sur cette rue, par exemple. Si vous voulez aller marcher
27 par là, ça va, mais si quelqu'un voulait s'installer ailleurs,
28 je suis certain qu'il y aurait eu une intervention ou une

1 conversation, mais tant que c'était légal et pacifique, je ne
2 pense pas que qui que ce soit aurait fait quelque chose. Mais je
3 comprends que le besoin était tellement criant de récupérer ces
4 rues et de revenir à un état normal que...

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : J'essaie de comprendre - je
6 comprends ce que vous dites, vous parlez de la nature continue
7 de l'évènement, mais vous n'avez peut-être pas la réponse. Mais
8 il y avait une zone d'exclusion qui a été créée et les gens ne
9 pouvaient pas y pénétrer, sauf certaines personnes.

10 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : Oui.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Qu'est-ce qu'on disait aux
12 gens, à la fin? On leur disait « Vous devez quitter la zone »?
13 Je parle des derniers jours, quand il y avait des mesures en
14 place. Est-ce qu'on leur disait « Vous devez partir, sinon il y
15 aura des mesures, la manifestation est terminée » ou leur a
16 offert quelque chose d'autre?

17 **SURINT. INTÉRIMAIRE MARCEL BEAUDIN** : On leur
18 disait qu'ils devaient quitter la zone. Il y avait des zones où
19 il y avait différents véhicules, camions, voitures et tout ça et
20 je pense que l'objectif... on voulait récupérer ces espaces pour
21 ramener la ville dans un état normal. Je ne sais pas où on
22 disait aux gens d'aller, mais on disait « Vous ne pouvez pas
23 rester dans cette zone que nous récupérons ». Donc cette
24 journée-là, il faisait -22, il y avait une tempête de vent et ce
25 qui m'inquiétait, c'était de récupérer ça et d'un point de vue
26 humanitaire, j'espérais qu'il y ait, je ne sais pas, un autobus
27 chaud où les gens pourraient aller pour ne pas dormir sur le
28 coin de la rue. Je ne sais pas exactement quelles considérations

1 ont été mises en place ou quelles options ont été fournies aux
2 gens.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci, c'est utile. Merci
4 pour votre témoignage, merci d'être venu à la Commission et
5 merci pour votre travail.

6 Nous allons maintenant prendre une pause pour
7 l'après-midi. Vous pouvez partir, nous allons prendre 15 minutes
8 et revenir avec un nouveau témoin.

9 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess for 15
10 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes.

11 --- L'audience est suspendue à 16 h 05

12 --- L'audience est reprise à 16 h 20

13 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is reconvened. La
14 Commission reprend.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Bon après-midi. Je suis
16 désolé de toujours revenir à cette même question, je sais que
17 tout ole monde essaie de coopérer, mais on veut partir tôt,
18 évidemment. On va essayer de respecter notre horaire autant que
19 possible.

20 Bon, alors, nous avons un nouveau témoin.

21 **Me FRANK AU** : Bon après-midi, Monsieur le
22 commissaire - Frank Au pour la Commission. Notre prochain témoin
23 est le surintendant Bernier, du Service de police d'Ottawa.

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Bon après-midi.

25 **INTERLOCUTRICE NON IDENTIFIÉE** : Si vous voulez
26 vous identifier, surintendant Bernier et comme vous le voyez, il
27 a certains documents. Ce sont des notes pour la Commission, des
28 copies de son témoignage.

1 LA GREFFIÈRE : Surintendant Bernier, est-ce que
2 vous voulez prêter serment sur un document religieux?

3 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui, je vais jurer sur
4 la Bible.

5 LA GREFFIÈRE : Voulez-vous, pour nos dossiers,
6 mentionner votre nom?

7 SURINT. ROBERT BERNIER : Robert Bernier. R-o-b-e-
8 r-t, B-e-r-n-i-e-r.

9 --- SURINT. ROBERT BERNIER, assermenté :

10 --- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR Me FRANK AU :

11 Me FRANK AU : Bon après-midi, surintendant
12 Bernier.

13 SURINT. ROBERT BERNIER : Bon après-midi.

14 Me FRANK AU : On s'est rencontrés en août,
15 lorsque vous avez fait une entrevue avec la Commission et après
16 l'entrevue, nous avons préparé un résumé de cette entrevue que
17 vous avez passé en revue et auquel vous avez apporté certains
18 changements?

19 SURINT. ROBERT BERNIER : C'est exact.

20 Me FRANK AU : Je vais vous montrer une copie de
21 la version finale, WTS00000030. Ça va le montrer sur l'écran.

22 Voici... si on va un peu plus bas pour que vous
23 puissiez confirmer. Donc, on remonte, un petit peu plus... un peu
24 plus bas... un peu plus bas. C'est bon.

25 Est-ce que c'est la version finale?

26 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

27 Me FRANK AU : Vous acceptez le contenu du résumé?

28 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

1 **Me FRANK AU** : Donc, votre historique - vous êtes
2 formé comme commandant?

3 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

4 **Me FRANK AU** : Vous avez cessé la formation à
5 différents niveaux du Incident Command System?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

7 **Me FRANK AU** : Ici et à l'étranger?

8 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

9 **Me FRANK AU** : Alors, parlez-nous un peu de votre
10 formation.

11 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ma formation du point de
12 vue de commandant a commencé comme commandant de la Sécurité
13 publique à la Gendarmerie royale du Canada. En plus, j'ai
14 progressé vers des formations aux incidents critiques, des
15 formations au Collège de police du Canada. Ensuite, mon
16 expérience de commandement, formation et accréditation en
17 gestion de l'ordre public en Grande-Bretagne, j'ai été accrédité
18 comme commandant Bronze et Argent. Plus tard, j'ai fait le
19 niveau suivant de formation de Commandement en incident critique
20 à la PPO, c'était un cours de quatre semaines. Et en résumé, ce
21 sont les différents niveaux de formation en commandement que
22 j'ai reçus.

23 **Me FRANK AU** : Vous avez été pendant plus de 28
24 ans avec la police d'Ottawa.

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est exact.

26 **Me FRANK AU** : Et pendant cette période, vous avez
27 été responsable de différents événements d'envergure. Pouvez-
28 vous nous en parler un peu?

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : J'ai régi la mort
2 tragique, la fusillade au cénotaphe et également, les tirs de
3 feu sur la Colline parlementaire. Donc, j'ai pris en charge
4 comme commandant ad hoc pendant cet incident sur le terrain et
5 c'était très compliqué, très complexe. J'ai également été
6 impliqué avec le Sommet de leadership nord-américain, qui a eu
7 lieu à la mi-année 2016, où j'étais le commandant et le
8 planificateur pour cet événement ici, à Ottawa.

9 J'ai également - après avoir été accrédité comme
10 commandant pour ces événements - j'ai été inspecteur responsable
11 des Services policiers sur la route, ce qui a eu comme résultat
12 que j'ai dû prendre en main les personnes qui étaient
13 barricadées et armées et les prises d'otage. Donc, sur quatre
14 ans où j'étais l'inspecteur en devoir, j'ai été responsable de
15 48 incidents graves en tant que commandant.

16 Ensuite, j'ai maintenu ma formation en Sécurité
17 publique, formation tactique, formation de négociateur et pour
18 prendre des notes et pour fonctionner avec tous les actifs que
19 je pourrais avoir comme besoins pour des événements variés.

20 **Me FRANK AU** : Votre rôle pendant l'évènement du
21 Convoi de la liberté, c'était en janvier-février?

22 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, c'est exact.

23 **Me FRANK AU** : Donc, à la mi-janvier, vous étiez
24 l'inspecteur responsable de l'Unité d'information au SPO?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : À cette période-là,
26 j'étais inspecteur de la Branche ou du Groupe de communications.

27 **Me FRANK AU** : Donc, ça faisait partie de la
28 Direction générale des renseignements?

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

2 Me FRANK AU : Ensuite, vous êtes devenu
3 commandant au Centre de commandement?

4 SURINT. ROBERT BERNIER : En février, on m'a
5 demandé par le surintendant Drummond d'aller au Centre de
6 commandement des services avec l'inspecteur Debbie Palmer, qui
7 surveillait et dirigeait ce centre. Et ensuite, ensemble, nous
8 avons joué ce rôle de diriger ce centre.

9 Me FRANK AU : Vous avez repris ce rôle un peu
10 plus tard - ou, si j'ai bien compris, le 10 février, vous êtes
11 devenu le Commandant d'évènements avec la responsabilité et
12 l'autorité pour contrôler ou diriger l'opération pour mettre fin
13 à cette occupation, à cette protestation à Ottawa?

14 SURINT. ROBERT BERNIER : C'est exact.

15 Me FRANK AU : Donc, commençons avec ce que vous
16 faisiez en tant qu'inspecteur responsable de l'Unité des
17 communications. Quelle était votre responsabilité ou vos
18 responsabilités?

19 SURINT. ROBERT BERNIER : J'étais responsable du
20 Centre de communications, du 9-1-1, des unités de soutien aux
21 policiers, de même que le Centre de commandement.

22 Me FRANK AU : Est-ce au cours de cette période,
23 vers la mi-janvier, que vous avez appris au sujet du Convoi de
24 la liberté?

25 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui, le 18 janvier.

26 Me FRANK AU : Dites-nous un peu les circonstances
27 où vous avez appris au sujet de ce convoi.

28 SURINT. ROBERT BERNIER : En tant qu'inspecteur

1 administrateur responsable des centres de commandement, de façon
2 régulière, je vais visiter les différentes fonctions et l'une de
3 ces fonctions est que toutes les semaines, tous les mardis, on
4 faisait une demande de service pour huit semaines pour les
5 demandes d'être proactif, pour voir ce qu'auraient à faire les
6 policiers. Il y a différents intervenants qui participent à ces
7 rencontres pour s'assurer que les différentes demandes sont
8 signées et que les mesures appropriées soient prises pour les
9 évènements à venir.

10 **Me FRANK AU** : Donc, à cette rencontre du 18
11 janvier, qui était présent?

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il y a différents
13 membres du Centre de commandement pour les évènements spéciaux
14 et dans ce cas en particulier, l'inspecteur en devoir,
15 l'inspecteur qui était normalement responsable de cet appel
16 était occupé à un incident critique, donc il n'était pas
17 présent.

18 **Me FRANK AU** : Donc, si on voit le résumé, au bas
19 de la page 1, il y a certains noms que vous nous avez donnés au
20 cours de cette entrevue. Est-ce que ça rafraîchit votre mémoire?

21 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Absolument. Voulez-vous
22 que je les lise?

23 **Me FRANK AU** : Ce matin, nous avons entendu
24 l'inspecteur Lucas. Est-ce qu'il était là à cette rencontre?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Pas physiquement, mais
26 en conférence téléphonique.

27 **Me FRANK AU** : Il était en présence, mais à
28 distance.

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il y avait également le
2 sergent d'État-major Kennedy - on sait que d'après la cheffe
3 adjointe Ferguson, cette personne était dans son groupe de
4 planification.

5 **Me FRANK AU** : Ensuite, à la page suivante, Sean
6 Kay. Qui est Sean Kay?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il fait partie de
8 l'Équipe d'évènements spéciaux.

9 **Me FRANK AU** : Qui se rapporte également à la
10 cheffe Ferguson?

11 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, par différents
12 niveaux interposés.

13 **Me FRANK AU** : Y a-t-il quelqu'un de l'Unité des
14 renseignements qui était présent à cet appel?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non, il ne semblerait
16 que non.

17 **Me FRANK AU** : Et vous savez pourquoi?

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non, je ne sais pas.

19 **Me FRANK AU** : À cette rencontre, comme nous le
20 voyons d'après ce résumé, à un moment où un autre, vous êtes
21 intervenu, mais vous pouvez peut-être nous donner une meilleure
22 idée du contexte. Qu'est-ce qui a été discuté durant cette
23 rencontre?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est un format où on a
25 un chiffrier - le sergent du Centre de commandement qui
26 mentionne les différents éléments pour s'assurer que tout le
27 monde est affecté ou qu'on soit conscient des affectations. Il y
28 a un élément qui a été mentionné par le sergent du Centre de

1 commandement qui montrait que les convois de camionneurs
2 planifiaient venir à Ottawa pour prendre en main la capitale,
3 pour s'emparer de la capitale. C'était donc pour être conscient
4 de la situation. Comme le sergent du Centre de commandement est
5 passé au point suivant, j'ai demandé à ce qu'il revienne au
6 sujet précédent et j'ai pu poser quelques questions.

7 **Me FRANK AU** : Vous dites qu'il y avait certains
8 renseignements à l'effet que les camionneurs allaient s'emparer
9 de la capitale. Je vais vous montrer le document SPO00094128. Je
10 crois que nous voyons le titre de ce document « Centre de
11 commandement, revue de huit semaines DFSS ». Qu'est-ce que ça
12 veut dire, DFSS?

13 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est Demande de service
14 et passer en revue les demandes de service pour les huit
15 prochaines semaines.

16 **Me FRANK AU** : Est-ce qu'on peut faire une
17 rotation, là? Et voilà, c'est ce qu'est ce document. Si on va à
18 la page 5, en haut de la page 5, vous voyez la référence
19 « Renseignements Alberta, département du shérif ».

20 Un peu plus bas, sous « Background », à droite,
21 si vous glissez vers la droite, en bas... c'est bon. Donc,
22 Renseignements de l'Alberta, département du shérif : « Certains
23 camionneurs ont l'intention de ralentir le trafic sur les routes
24 canadiennes ». Certains des messages mentionnent la présence à
25 Ottawa pour le 31 janvier pour fermer la capitale.

26 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

27 **Me FRANK AU** : Qu'est-ce que vous avez fait après
28 avoir entendu ces renseignements?

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Normalement, ça serait
2 l'inspecteur en devoir qui décide ou qui fait sa demande de
3 renseignements, mais j'ai demandé que le Centre de commandement
4 s'assure que l'Unité des renseignements en soit consciente et
5 que les Évènements spéciaux doivent parler à l'Unité des
6 renseignements au fur et à mesure de l'évolution de la
7 situation. C'était une vingtaine de jours plus tard, mais ça
8 serait quand même prudent de commencer à prendre des décisions
9 ou à planifier selon les besoins pour cet évènement, pour
10 s'assurer que l'inspecteur en devoir soit conscients de cet
11 évènement qui viendrait potentiellement.

12 **Me FRANK AU** : Alors, si on revient au résumé
13 WTS00000030, est-ce que vous avez parlé à quelqu'un d'autre
14 après cette rencontre?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Après cette rencontre,
16 non.

17 **Me FRANK AU** : Si on voit le résumé toujours,
18 pendant la rencontre...

19 **INTERLOCUTEUR NON IDENTIFIÉ** : (début de
20 l'intervention non interprété)...si c'est des notes ou si c'est
21 parmi son témoignage. Pour se rafraîchir la mémoire, le témoin a
22 vérifié quelque chose, je ne sais pas ce que c'était.

23 **SURINT. ROBERT BERNIER** : J'ai une copie imprimée,
24 je vais essayer de me référer à ce qui est à l'écran et demander
25 pour la version sur l'écran.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous pouvez consulter vos
27 notes, mais dites-nous que vous regardez vos notes, pour que ce
28 soit clair pour les différentes parties?

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : D'accord, Monsieur,
2 merci.

3 **Me FRANK AU** : Donc, ce passage, deuxième
4 paragraphe à la page 2 :
5 « Au cours de cet appel, le présentateur a déclaré que le Convoi
6 de la liberté voyageait à travers le pays... »

7 Et si on passe à la quatrième ligne :
8 « Bernier intervient et a insisté que le SPO avait besoin de
9 commencer à se préparer pour le Convoi de la liberté et prendre
10 des décisions maintenant. Il a demandé au Service de
11 renseignements du SPO de savoir ce qu'on savait au sujet de ce
12 convoi, en disant que la Direction générale des renseignements
13 et des événements spéciaux devait se préparer pour la
14 planification de ce convoi. »

15 Ça vous rafraîchit la mémoire?

16 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, en effet.

17 **Me FRANK AU** : Nous voyions dans un document
18 précédent que le sergent Kennedy était également présent à la
19 rencontre. Est-ce que vous connaissez quelques mesures prises
20 par le sergent Kennedy après cette rencontre?

21 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non, j'ai laissé ça
22 entre les mains des personnes qui étaient à cet appel et le
23 Centre de commandement a fait le suivi. Donc, c'est maintenant
24 entre les mains de personnes qui vont s'occuper de ces
25 fonctions.

26 **Me FRANK AU** : À un moment ou un autre, si j'ai
27 bien compris, vous avez appris ce qui s'appelle le « rapport
28 Hendon ».

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui, Monsieur.

2 Me FRANK AU : Quand est-ce que vous avez entendu
3 parler des rapports Hendon?

4 SURINT. ROBERT BERNIER : Le 27 janvier.

5 Me FRANK AU : Comment est-ce que vous avez su au
6 sujet de ce rapport?

7 SURINT. ROBERT BERNIER : La première fois, j'ai
8 assisté à l'appel conférence pour Hendon et ensuite, j'ai reçu
9 le rapport Hendon.

10 Me FRANK AU : Est-ce que vous l'avez lu, ce
11 rapport du 27 janvier?

12 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

13 Me FRANK AU : Quelle a été votre réaction?

14 SURINT. ROBERT BERNIER : C'était la première fois
15 que j'ai vu un tel rapport et c'était assez exhaustif avec... et
16 je combine un peu des deux parce que j'ai été à l'appel Hendon
17 au départ et j'ai pu voir le rapport. Il y avait beaucoup de
18 gens de services policiers à travers le pays qui ont alimenté ce
19 rapport.

20 Me FRANK AU : J'aimerais vous amener au rapport
21 Hendon du 27 janvier, vous l'avez lu - OPP00001331. C'est le
22 rapport que vous avez lu?

23 SURINT. ROBERT BERNIER : Il semblerait que oui.

24 Me FRANK AU : Dans l'entrevue à laquelle vous
25 avez participé, vous étiez préoccupé après avoir lu ce rapport
26 que le Convoi de la liberté pouvait provoquer un désordre
27 sérieux dans la ville. Vous avez observé que le rapport Hendon
28 semblait dire que les protestataires comptaient rester à Ottawa

1 jusqu'à ce qu'on réponde à leurs demandes. Est-ce qu'il y a
2 autre chose qui vous préoccupait dans ce rapport?

3 **SURINT. ROBERT BERNIER** : La totalité du rapport
4 me préoccupait. Il y avait plusieurs éléments. Comme je l'ai
5 dit, c'est la première fois que j'ai vu un rapport Hendon et
6 donc, par rapport aux manifestations, normalement, on n'aurait
7 pas un rapport aussi exhaustif par rapport à une protestation ou
8 une manifestation. Donc, le renseignement qu'on y trouvait... les
9 renseignements étaient assez... c'était du nouveau pour moi et ça
10 me préoccupait.

11 **Me FRANK AU** : On va revenir à votre résumé -
12 WTS00000030, page 3, s'il vous plaît.

13 Donc, si on défile vers le bas... au paragraphe qui
14 commence par « Surintendant Bernier n'était pas étonné ». Vous
15 dites que lorsque le convoi est arrivé, vous n'étiez pas étonné
16 du nombre de gens et c'était non seulement à cause de ce que
17 vous aviez lu dans le rapport Hendon, mais aussi, ce que vous
18 saviez des agriculteurs... (l'interprète manque la fin de la
19 phrase). Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Les renseignements dans
21 le rapport Hendon, quoique les chiffres étaient peut-être pas
22 très clairs et déterminés, mais le grand nombre de véhicules
23 n'était pas étonnant. J'ai eu l'occasion d'être informé - on m'a
24 informé qu'on avait vidé des terres agricoles et c'était dans la
25 semaine du 28 janvier, je n'ai pas la date - donc de vastes
26 zones, des champs agricoles avaient été vidés complètement.

27 **Me FRANK AU** : Avez-vous parlé à l'inspecteur
28 Lucas le 27?

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Dans la semaine du 24,
2 alors autour du 27.

3 Me FRANK AU : Laissez-moi vous présenter le
4 document OPS00003410. Donc, c'est une chaîne de courriels - on
5 va dérouler vers le bas... on peut remonter au texte, s'il vous
6 plaît.

7 Au départ, c'était un courriel de Michael
8 Cudrasov à Steven Williams. Qui est Steven Williams?

9 SURINT. ROBERT BERNIER : C'est un agent qui
10 travaille au Centre de commandement.

11 Me FRANK AU : On va remonter. Suite à une
12 demande... donc, c'est un courriel de Steven Williams à Russ Lucas
13 et vous ainsi qu'une réponse à Louis Carvelho - ou plutôt aussi
14 avec Louis Carvelho :

15 « Bonjour, Suite à une demande pour
16 confirmer que les terres avaient été
17 vidées pour permettre aux camions du
18 Convoi de la liberté de se stationner
19 près d'Ottawa, j'ai demandé au
20 constable Alden de vérifier la zone 37
21 pour ceci et il a envoyé l'information
22 photographique ci-dessous. »

23 Donc, on a vu des photos.

24 « Je le sou mets pour votre information
25 et attention, si nécessaire. »

26 On va remonter... ah, c'est le début. Pouvez-vous
27 nous en parler, de ce courriel?

28 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui. Différentes

1 notifications ont été données et le Centre de commandement a pu
2 coordonner des agents pour valider, vérifier où ces terres
3 agricoles avaient été vidées.

4 **Me FRANK AU** : Et ce courriel était le 27 janvier.
5 Avez-vous parlé à quelqu'un d'autre à propos de vos
6 préoccupations suite à la lecture du rapport Hendon?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, en passant - et
8 encore une fois, je dois dire que c'était autour du 27 - en
9 passant, j'ai eu une conversation avec l'inspecteur Lucas.

10 **Me FRANK AU** : Je veux dire, en plus de Lucas,
11 est-ce qu'il y avait d'autres gens?

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, avec le
13 surintendant Drummond.

14 **Me FRANK AU** : À quelle date?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Le 27.

16 **Me FRANK AU** : Et quel était son rôle à l'époque?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je me rapportais au
18 surintendant Drummond comme la Direction des renseignements.

19 **Me FRANK AU** : Et la nature de votre conversation?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ma préoccupation était
21 pour notre service, ce qui allait nous arriver dans le proche
22 avenir. Ça serait difficile pour notre service et aussi, pour
23 les équipes qui doivent se préparer.

24 **Me FRANK AU** : Et comment avez-vous répondu?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ils semblaient partager
26 mes préoccupations.

27 **Me FRANK AU** : Avez-vous fini par recevoir le
28 plan, un plan opérationnel ou un plan de circulation avant

1 l'arrivée du convoi?

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne suis pas 100 %
3 certain si c'était avant parce que je crois qu'ils sont arrivés
4 un peu plus tôt, mais c'était autour... c'était le 28 que j'ai
5 reçu l'un des premiers plans reçus ce jour-là, le 28 janvier.

6 **Me FRANK AU** : Donc, vous avez reçu un plan le 28?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

8 **Me FRANK AU** : Je vais vous montrer le document
9 pour voir si c'est le plan en question - OPP00004262. Alors,
10 voici la page titre... si on déroule, préparé par le sergent Sean
11 Key, le 28 janvier. Est-ce que c'est le document que vous avez
12 reçu?

13 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne crois pas que ce
14 soit le premier document que j'aie reçu.

15 **Me FRANK AU** : Je vais vous en montrer un autre,
16 mais un moment donné, est-ce que vous l'avez reçu?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

18 **Me FRANK AU** : Est-ce que vous vous souvenez
19 quand?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En soirée le 28. Je ne
21 l'ai vu qu'en me réveillant le lendemain matin.

22 En tant qu'inspecteur de la Division des
23 communications, quand ils m'envoient de quoi, je veux être sûr
24 que les unités pour lesquelles je suis responsable les reçoivent
25 pour des raisons opérationnelles. Alors ça, c'est le Centre de
26 communications ainsi que le Centre de commandement.

27 **Me FRANK AU** : Je vais vous montrer un autre
28 document pour voir si c'est le premier. Alors, le OPP00004261.

1 SURINT. ROBERT BERNIER : D'après la page
2 couverture, sans voir le contenu, il semblerait que ce soit le
3 premier plan que j'ai reçu.

4 Me FRANK AU : Quand est-ce que vous l'avez reçu?

5 SURINT. ROBERT BERNIER : Plus tard dans la
6 journée du 28.

7 Me FRANK AU : Comment avez-vous réagi en voyant
8 ce plan? L'avez-vous lu?

9 SURINT. ROBERT BERNIER : Je l'ai examiné pour
10 voir s'il y avait des implications pour mes sections ou pour
11 moi-même. Il semblait être un plan de trafic ou de circulation.

12 Me FRANK AU : Est-ce que vous vous attendiez à un
13 plan de circulation à ce moment-là?

14 SURINT. ROBERT BERNIER : Parfois, lors de ce
15 genre d'évènements, un plan de circulation arriverait en même
16 temps qu'un plan plus général.

17 Me FRANK AU : Donc, c'est le premier plan que
18 vous avez reçu - c'est un plan de circulation. Est-ce que vous
19 vous attendiez à quelque chose d'autre?

20 SURINT. ROBERT BERNIER : Je ne savais pas à ce
21 moment-là. J'ai demandé au surintendant Drummond s'il y avait un
22 autre plan qui s'en venait. Il ne savait pas à ce moment-là.

23 Me FRANK AU : Et puis?

24 SURINT. ROBERT BERNIER : Et puis j'ai fait suivre
25 ce plan au Centre de communications et au Centre de commandement
26 pour qu'ils soient au courant.

27 Me FRANK AU : Et comment est-ce que vous avez
28 reçu le premier document qu'on vous a montré?

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il est arrivé plus tard
2 en soirée et je dormais quand c'est arrivé. Mais dès mon réveil
3 le lendemain, à 6h du matin, je me suis rendu compte qu'il y
4 avait un autre plan de la Section des événements spéciaux et que
5 c'était un plan plus global.

6 **Me FRANK AU** : Je vous ramènerais au deuxième
7 document que vous avez reçu du 28 janvier, OPP00004262. On va
8 passer à la section sur l'évaluation des menaces, Threat
9 Assessment.

10 Alors, lorsque vous avez lu ce document - et je
11 crois que vous l'avez lu le lendemain matin, n'est-ce-pas?

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

13 **Me FRANK AU** : Avez-vous eu l'occasion de lire
14 cette partie-ci?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

16 **Me FRANK AU** : Quelle a été votre évaluation de
17 ceci?

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est une section
19 normale qu'on trouverait dans l'un de nos plans opérationnels -
20 c'est conforme à ce qu'on verrait de l'évaluation des menaces de
21 notre Unité de renseignements.

22 **Me FRANK AU** : Et vos préoccupations, en avez-
23 vous?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : La préoccupation était
25 que vu la veille, j'avais vu le rapport Hendon, un rapport de
26 renseignements avec beaucoup de détails et en vue de cela, il ne
27 semblait pas avoir des éléments de ce rapport dans l'évaluation
28 des menaces ou des risques.

1 **Me FRANK AU** : Je vais vous ramener au résumé, à
2 la page 4 du résumé. À la page 4, dans les deux paragraphes que
3 nous voyons ici en anglais, vous décrivez ce que vous venez de
4 nous dire par rapport à la séquence d'évènements et comment vous
5 avez reçu ces deux plans, n'est-ce-pas?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

7 **Me FRANK AU** : On va défiler vers le haut. Il y a
8 aussi votre conversation avec le surintendant Drummond le 27;
9 j'aimerais vous poser une question. Une chose que vous avez dite
10 pendant l'entrevue le 27, lorsque vous avez parlé au
11 surintendant Drummond, vous avez dit qu'il semblait y avoir une
12 drôle de disjonction entre les renseignements dans les rapports
13 Hendon et les préparations du SPO. Qu'entendiez-vous par la
14 disjonction?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Le 27 j'ai participé à
16 un appel conférence avec le groupe Hendon et c'était la première
17 fois que je le faisais. Ça ne faisait pas partie de mon
18 expérience préalable dans les services policiers et c'est une
19 expérience très intéressante d'avoir la collaboration des
20 Renseignements à ce niveau-là et le partage de ces
21 renseignements.

22 Deuxièmement, ayant reçu le rapport Hendon qui
23 était un rapport de renseignements très exhaustif et très
24 précisément par rapport à ce qu'on allait peut-être voir à
25 Ottawa. Et enfin, il y a une rencontre TEAMS entre les
26 différents groupes et la Division des renseignements. Et moi et
27 le surintendant Drummond, on a pu y participer, alors c'était le
28 27. C'est énormément de renseignements pour moi à ce moment-là.

1 Il semblait y avoir beaucoup plus qu'on obtient normalement par
2 rapport à ces évènements.

3 Donc, c'est là que cette idée... c'est de là que
4 provient la jonction bizarre. Il y a tellement de
5 renseignements, comment est-ce que ça va... quel est le lien avec
6 notre implication?

7 **Me FRANK AU** : On va dérouler vers le bas, vers le
8 dernier paragraphe, au milieu. Voyez-vous :

9 « Le surintendant Bernier était préoccupé que le plan semblait
10 planifier un évènement de deux jours parce que le projet Hendon,
11 ces rapports indiquaient que les manifestants comptaient rester
12 jusqu'à ce qu'on réponde à leurs réclamations, leurs demandes. »

13 Pouvez-vous expliquer vos préoccupations?

14 **SURINT. ROBERT BERNIER** : À ce moment-là - et
15 comme je n'étais pas au courant de toute la planification, vu
16 que ce n'est pas ma section et qu'il y avait d'autres plans,
17 peut-être, qui existaient, c'était le sentiment que j'avais à ce
18 moment-là quant au « si », si on veut.

19 **Me FRANK AU** : Lorsque vous avez lu ces plans, les
20 deux documents que vous avez reçus le 28 janvier et que vous
21 avez lus le 29, avez-vous vu une planification pour les cas
22 d'urgence?

23 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non, je n'en ai pas vu,
24 mais il semblait que ces plans existaient.

25 **Me FRANK AU** : Qu'est-ce qui indiquait ça?

26 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Des plans en annexe qui
27 allaient faire partie du plan global.

28 **Me FRANK AU** : Est-ce qu'ils étaient en annexe?

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Non, je ne les ai pas
2 vus.

3 Me FRANK AU : Alors, vous avez dit des
4 indications. Est-ce que vous voulez dire qu'il y a une table des
5 matières qui parlait de cela?

6 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

7 Me FRANK AU : OK. On va aller plus loin. Donc,
8 vous les avez reçus et vous les avez lus le 29 et donc, c'était
9 un dimanche... pardon, un samedi.

10 SURINT. ROBERT BERNIER : Exact.

11 Me FRANK AU : Et vous avez dit que vous avez
12 regardé les documents pour voir s'il y avait une référence à
13 votre rôle à vous?

14 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

15 Me FRANK AU : Pourquoi?

16 SURINT. ROBERT BERNIER : C'est une bonne pratique
17 de le faire, s'il y avait des exigences par rapport à moi ou mes
18 sections.

19 Me FRANK AU : Et est-ce qu'il y avait un rôle
20 pour vous?

21 SURINT. ROBERT BERNIER : Non.

22 Me FRANK AU : Alors, qu'avez-vous fait?

23 SURINT. ROBERT BERNIER : J'étais en congé pour la
24 fin de semaine.

25 Me FRANK AU : Et quels étaient vos plans?

26 SURINT. ROBERT BERNIER : J'allais faire du ski.

27 Me FRANK AU : Est-ce que vous êtes allé faire du
28 ski?

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

2 Me FRANK AU : Et j'aimerais vous demander comment
3 ça s'est passé, mais je ne vais pas vous le demander. Quand est-
4 ce que vous êtes revenu?

5 SURINT. ROBERT BERNIER : Le lundi.

6 Me FRANK AU : Et qu'avez-vous trouvé à votre
7 retour le lundi?

8 SURINT. ROBERT BERNIER : Les convois qui étaient
9 arrivés en ville, mais certains avaient quitté - mais il restait
10 néanmoins beaucoup. Ils étaient là sur l'empreinte Wellington et
11 les rues qui croisaient Wellington.

12 Me FRANK AU : Alors, vous vous rapportiez à qui?

13 SURINT. ROBERT BERNIER : Le surintendant
14 Drummond.

15 Me FRANK AU : Et que vous lui avez-vous dit
16 lorsque vous êtes de retour le 31?

17 SURINT. ROBERT BERNIER : J'ai dit « Est-ce que je
18 peux aider? » et il a répondu... ils n'avaient pas besoin de moi à
19 ce moment-là, alors non, le 31.

20 Me FRANK AU : Et avez-vous reposé la question?

21 SURINT. ROBERT BERNIER : Je suis revenu le 1^{er}, je
22 crois.

23 Me FRANK AU : Oh, pardon. Le 1^{er} est un mardi,
24 alors vous êtes de retour le 1^{er}, vous demandez s'il y a un rôle
25 pour vous, il vous a répondu « non ».

26 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

27 Me FRANK AU : Alors, vous avez continué avec
28 votre travail ordinaire.

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Je m'excuse, je suis
2 revenu le lundi, donc c'était le 31 et le 1^{er}, qui était le
3 mardi.

4 Me FRANK AU : Et il vous a répondu la même chose?

5 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

6 Me FRANK AU : Vous avez demandé le 31 et le 1^{er}.
7 Qu'en est-il du 2?

8 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui, même chose.

9 Me FRANK AU : Vous lui avez demandé?

10 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui. Oui, je lui ai dit
11 « Avez-vous besoin que je fasse quoi que ce soit? »

12 Me FRANK AU : Est-ce qu'on vous a demandé de
13 faire quelque chose?

14 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

15 Me FRANK AU : Quand?

16 SURINT. ROBERT BERNIER : Le 3.

17 Me FRANK AU : Quelle était cette demande?

18 SURINT. ROBERT BERNIER : On m'a demandé d'aller
19 au Centre de commandement pour appuyer l'inspectrice Debbie
20 Palmer, qui supervisait ce centre.

21 Me FRANK AU : Ça, c'est votre nouveau rôle? Vous
22 en avez parlé un peu plus tôt, mais parlons de ce centre de
23 commandement.

24 SURINT. ROBERT BERNIER : C'est un centre de
25 soutien qui appuie l'organisation lorsque nous faisons face à
26 des circonstances extraordinaires, comme un évènement d'ampleur
27 comme celui-ci, qui se prolonge. Le centre appuie l'évènement et
28 également, assure la continuité de l'organisation pour veiller à

1 ce que les services de police soient maintenus dans le reste de
2 la Ville.

3 **Me FRANK AU** : Quel était votre rôle? On vous
4 avait assigné à ce centre, alors quelles étaient vos tâches?

5 **SURINT. ROBERT BERNIER** : L'inspecteur Palmer
6 avait travaillé longtemps et beaucoup. Ils avaient des problèmes
7 de dotation de personnel avec l'évènement qui se prolongeait
8 pendant plusieurs jours et elle avait besoin d'une pause et
9 d'aide, donc nous avons travaillé ensemble dès le départ pour
10 que je puisse me familiariser avec ce qui se produisait là-bas
11 et mon rôle était de l'appuyer, dès le départ. L'attente était
12 que nous serions capables de prendre la relève puis qu'elle
13 puisse se reposer.

14 **Me FRANK AU** : Pendant que vous étiez à ce Centre
15 de commandement, vous avez pris certaines mesures pour tenter
16 d'améliorer la réponse de l'organisation et nous pouvons les
17 voir sur la page suivante. Mais pouvez-vous nous en parler?
18 Pouvez-vous revenir au début de la page 6? Vous pouvez aussi
19 nous parler de mémoire.

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui. Alors, pour vous
21 donner le contexte, le centre a une équipe d'officiers de
22 dotation, une équipe d'agents de logistique, une équipe d'agents
23 de planification, il y a une composante liée aux finances. Il y
24 a aussi une équipe d'employés qui favorisent la communication de
25 renseignements.

26 Quand je suis arrivé, c'est la faute de personne
27 - quand je suis arrivé, donc, ils étaient axés sur la dotation.
28 Ils essayaient de doter du personnel pour un évènement de taille

1 qui continuait 24 heures par jour. C'était le défi de taille
2 auquel ils faisaient face.

3 Donc, j'ai commencé, moi, à titre de personne
4 nouvellement arrivée, j'ai commencé à mettre en place des
5 structures de dotation. J'ai assigné des gens qui allaient
6 travailler au plan, d'autres aux finances, d'autres aux
7 différentes tâches puisque bien sûr, il y avait des dépenses
8 envisageables, donc il était temps d'avoir quelqu'un qui
9 appuyait au plan financier.

10 **Me FRANK AU** : Continuons au prochain paragraphe.

11 À la fin de la première phrase, on voit que :

12 « Quand il est arrivé, il y avait
13 beaucoup de plans en circulation, mais
14 nombre d'entre eux n'étaient pas signés
15 et n'étaient pas clairs lesquels
16 avaient été approuvés. Il y avait aussi
17 des délais, on avait du mal à trouver
18 les plans en raison du manque d'un
19 système de rangement. Le surintendant
20 Bernier a constaté que les commandants
21 de l'évènement n'étaient pas au courant
22 des plans préparés par le SCC. Il a
23 noté qu'alors que le surintendant
24 Patterson était de service, il était
25 basé à... »

26 Et là, on parle de différents lieux.

27 Mais là, parlons des plans. Quand vous faites
28 allusion à ces nombreux plans, de quels plans parlez-vous?

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Mon rôle nécessitait que
2 je fasse rapport au commandant de l'évènement. Quand je suis
3 arrivé, il y avait le surintendant Rheaume qui était le
4 commandant. Il y a une période de transition - ça a été le
5 surintendant Dunlop pendant une période. Et là, quand je parle
6 des plans, à ce moment-là, je faisais rapport au surintendant
7 Mark Patterson, qui est venu au Centre pour examiner quels plans
8 existaient.

9 Donc, dans mon rôle, j'ai demandé à l'équipe des
10 plans de trouver quels plans étaient en place et avaient été
11 approuvés, parce que nous avons un nouveau commandant qui
12 arrive, alors, il est prudent de réunir les plans pour les lui
13 présenter pour examen et j'ai noté qu'il y avait beaucoup de
14 plans. Il était donc nécessaire d'avoir un coordonnateur en
15 place pour gérer ces plans et pour s'assurer qu'ils soient
16 transmis au commandant et qu'il soit remisé dans les dossiers.

17 **Me FRANK AU** : Puisque nous parlons de plans,
18 j'aimerais passer à la page suivante de votre sommaire, le
19 troisième paragraphe. Vous dites :
20 « Le surintendant Bernier a dit qu'il n'était pas au courant
21 d'un plan opérationnel général. Il y avait divers plans d'appui
22 entre le 1^{er} février et le 10 février. »

23 Que vous voulez-vous dire? Vous parlez de plans
24 généraux?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Les plans initiaux que
26 nous avons reçus étaient pour les évènements du weekend. Je ne
27 savais pas s'il y avait un plan général qui avait été élaboré
28 pour la prochaine phase, si je puis dire, parce que là, les

1 manifestants demeurent et ne quittent pas Ottawa. Il n'y avait
2 donc pas de plan général en place pour mettre un terme à
3 l'occupation par les manifestants, si je puis utiliser ce terme.

4 **Me FRANK AU** : Un peu plus tôt, vous avez parlé
5 qu'il y avait un changement de commandant. J'aimerais vous
6 amener à un autre document, OPS00007898. Je pense qu'il s'agit
7 de notes manuscrites, mais vous pouvez le confirmer. Est-ce que
8 c'est vos notes manuscrites?

9 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

10 **Me FRANK AU** : Que sont ces notes manuscrites?

11 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Généralement, c'est une
12 pratique exemplaire et même vitale quand on est en position de
13 commandant d'avoir une personne qui agit à titre de scribe, si
14 je puis dire et qui a eu une formation à cet effet et qui est
15 responsable de tenir vos notes pour vous. Même si elles sont
16 écrites par une autre personne, ces notes sont les notes
17 personnelles du commandant. Cela permet au commandant de
18 l'incident d'avoir des informations pour prendre des décisions -
19 qu'il faille faire une évaluation dans le processus ou non, est-
20 ce acceptable, etc. C'est très difficile quand on est commandant
21 de faire tout ça et d'écrire en même temps. Ça permet de générer
22 de l'efficacité et ça facilite le travail.

23 **Me FRANK AU** : Nous allons faire allusion à ces
24 notes de scribe. J'aimerais comprendre le formatage; il y a deux
25 colonnes avec des noms et puis on voit qui a donné
26 l'information, c'est ça? C'est une conversation? C'est une
27 personne qui parle? Et la colonne suivante, c'est qui reçoit
28 l'information, n'est-ce-pas? Donc, sur cette page, nous voyons

1 la date du 7 février. Qui était le commandant à ce moment-là?

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Le surintendant
3 Patterson.

4 **Me FRANK AU** : Passons à la page suivante, alors.
5 Voyez-vous l'allusion ici à 10 h? « Création d'un nouveau modèle
6 de commandement ». Qu'est-ce que c'est?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : À titre de commandant, à
8 ce moment précis, le commandant voulait adopter une nouvelle
9 structure de commandement qui lui ferait rapport.

10 **Me FRANK AU** : Continuons, défilons - nous voyons
11 ici « Niveaux stratégique, opérationnel et tactique - il faut
12 que ce soit géré ». Avez-vous discuté de la structure de
13 commandement employée précédemment et ce que le SPO voulait
14 mettre en place?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il faudrait que vous
16 parliez au surintendant Patterson pour comprendre ce qu'il
17 faisait à ce moment-là. Moi, mon rôle n'était pas en lien avec
18 le commandement de l'évènement.

19 **Me FRANK AU** : Je comprends. Donc, on a vu un peu
20 plus tôt votre déclaration à savoir qu'entre le 3 février et le
21 10 février, il n'y avait pas de plan opérationnel général.
22 Savez-vous s'il y a eu des tentatives de créer un tel plan
23 pendant cette période, entre le 3 et le 10?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : À la fin, j'ai participé
25 à une rencontre avec l'exécutif où il y a eu certaines
26 directives de la part du chef qui demandaient d'élaborer un plan
27 général.

28 **Me FRANK AU** : Quel jour c'était?

1 SURINT. ROBERT BERNIER : C'était le 9, je crois.

2 Me FRANK AU : Allons voir un document pour vous
3 rafraîchir la mémoire - OPS00008420. Allez à la page 6, s'il
4 vous plait... défilons, 15 h 30.

5 Voyez-vous l'allusion ici :

6 « D/C Ferguson m'a exprimé qu'il y
7 avait des plans pour créer un plan en
8 huit points selon les commentaires du
9 chef aux médias et au commandement et
10 présenter ce SMEAC ce soir... »

11 Est-ce qu'on a regardé la date? Remontons...

12 SURINT. ROBERT BERNIER : Le 8 février.

13 Me FRANK AU : Donc, quand vous faites allusion à
14 cette tentative de créer quelque chose qui ressemble à un plan
15 général, est-ce la date de la réunion?

16 SURINT. ROBERT BERNIER : Il faudrait que je lise,
17 si vous me permettez.

18 Me FRANK AU : Oui mais avant, on voit une note,
19 là. On parle... on voit ici... le I/C, c'est pour Bernier?

20 SURINT. ROBERT BERNIER : Ce sont des feuilles
21 normalisées de prise de notes. Je n'étais pas le commandant
22 d'incident.

23 Me FRANK AU : Oui, mais pour comprendre ces notes
24 et ces annotations, quand on voit I/C, est-ce que ça, ça fait
25 allusion à vous, aux choses que vous, vous avez dites?

26 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui.

27 Me FRANK AU : Continuons, déroulons, allons à 15
28 h 30. Regardez le contenu, s'il vous plaît.

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ça, c'est un appel entre
2 moi-même et la cheffe adjointe Ferguson.

3 **Me FRANK AU** : Parlez-nous de cet appel.

4 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Permettez-moi de relire..
5 à ce moment-là, elle voulait avoir un plan qui soit élaboré et
6 j'ai recommandé à la cheffe adjointe Ferguson, qui était le
7 commandant stratégique à ce moment-là, je lui ai recommandé donc
8 de passer par le surintendant Patterson, qui était commandant de
9 l'évènement. Je lui ai recommandé de discuter avec lui et il
10 pourrait ainsi lui fournir des directives quant à ce plan qui
11 pourrait être fait par le Centre de commandement.

12 **Me FRANK AU** : On a entendu le témoignage de la
13 cheffe adjointe Ferguson; elle a dit que le 8 février est le
14 jour où l'équipe de planification est arrivée à Ottawa. Ils ont
15 eu une réunion cette journée-là et le lendemain et ici, on voit
16 une allusion à un plan en huit étapes. Il y aussi le mot
17 « SMEAC » qu'on voit ici. Qu'est-ce que ça veut dire?

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est un terme qui est
19 utilisé en planification et en élaboration de plans. Il s'agit
20 d'un commandement, de contrôle, d'administration situationnelle
21 et de gestion.

22 **Me FRANK AU** : Donc, ces notes laissent entendre
23 que la cheffe adjointe Ferguson voulait créer un plan en huit
24 étapes fondé sur les commentaires du chef afin de le présenter
25 ce soir-là aux organismes externes. Pourquoi avez-vous
26 recommandé quelque chose d'autre?

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ce n'est pas que je
28 recommandais autre chose; c'est que je disais que cette demande

1 devait venir du commandement opérationnel et qu'il devrait y
2 avoir une conversation avec le commandant opérationnel qui
3 déterminerait comment procéder.

4 **Me FRANK AU** : Pour comprendre, elle vous demande
5 de faire quelque chose à ce moment-là?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est l'impression que
7 j'ai eue lors de cet appel, qu'elle voulait que moi, je rédige
8 un plan. Elle avait fait des commentaires que certains
9 organismes externes qui venaient nous aider avaient besoin de
10 voir les plans.

11 **Me FRANK AU** : Et vous, vous lui avez dit d'aller
12 discuter avec le commandant Patterson?

13 **SURINT. ROBERT BERNIER** : La raison était que
14 c'était mieux d'aligner l'opération et l'aspect stratégique.

15 **Me FRANK AU** : Pourquoi étiez-vous préoccupé par
16 l'identité de la personne qui devait élaborer le plan? Est-ce
17 que Patterson ne devrait pas le faire?

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : La demande devrait venir
19 du commandant d'incident. Moi, j'essayais seulement de m'assurer
20 que la discussion avait lieu entre les aspects stratégiques et
21 opérationnels et que le commandant opérationnel, si je puis
22 dire, m'appuie pour que je puisse livrer les résultats demandés.

23 **Me FRANK AU** : Et vous avez appris ceci dans vos
24 formations?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

26 **Me FRANK AU** : Est-ce qu'on vous a enseigné
27 pourquoi on devrait procéder ainsi?

28 **SURINT. ROBERT BERNIER** : On veut maintenir les

1 différences entre stratégique, opérationnel et tactique. En
2 stratégie, on établit ce qui doit être fait. En opérationnel, on
3 détermine comment faire. Et au plan tactique, on le fait.

4 **Me FRANK AU** : Prochain document... non, pardon,
5 restons avec le même document. Continuons de défiler et allons à
6 la page 9. Allons à 19 h 03, s'il vous plait. Voyez-vous les
7 notes :

8 « Rencontré 12 commandants. Ils
9 demandent un plan, ils demandent quel
10 est le plan pour utiliser ces
11 ressources à Ottawa. »

12 Puis on continue, on défile jusqu'à la page
13 suivante :

14 « Le chef du SPO a dit publiquement
15 qu'il avait besoin de 1790 et les
16 commandants ont besoin d'un plan pour
17 la phase 3. Les commandants ont demandé
18 pourquoi 1790. Où seraient-ils
19 déployés? Que doivent-ils faire? »

20 Pouvez-vous nous expliquer ce qui est noté ici?

21 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est très commun,
22 surtout lorsqu'il y a un évènement d'ampleur. Il y a une réponse
23 ou une intervention de plusieurs organismes. Quand on demande
24 les services d'un autre organisme pour venir nous appuyer ou un
25 autre service de police, il devrait y avoir un plan qui
26 détermine et qui détaille combien de ressources et quel type de
27 ressources doivent être utilisées pour justifier qui s'en va où
28 et pourquoi.

1 **Me FRANK AU** : Il y a beaucoup de questions ici.
2 Est-ce que c'était vos questions ou celles d'autres personnes,
3 des questions qu'on vous a posées? « Où seront-ils déployés? Que
4 vont-ils faire? » - qui pose ces questions?

5 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Pourriez-vous remonter,
6 s'il vous plaît. Ça, c'est le surintendant Patterson ici qui
7 parle et qui me parle à moi ou en tout cas, au groupe. Il
8 explique ce qu'il a appris, donc je présume qu'après ma
9 conversation avec la cheffe adjointe Ferguson, elle a discuté
10 avec le commandant de l'évènement et lui vient présenter sa
11 demande.

12 **Me FRANK AU** : Donc, il demande un plan. Y avait-il
13 un plan en place à ce moment?

14 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Si on revient... c'est
15 quelle date, encore?

16 **Me FRANK AU** : C'est le 8.

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Donc le 8 il n'y en
18 avait pas, que j'aurais connu, hormis le plan de départ pour
19 l'évènement de la fin de semaine.

20 **Me FRANK AU** : OK. Prochain plan, OPP00001889.
21 C'est un document qu'on a montré à d'autres témoins, qu'on a
22 appelé « le plan du 9 février ». On va regarder la page titre,
23 le titre ici - version 3.0. Êtes-vous familier avec ce document?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je sais qu'il existe.

25 **Me FRANK AU** : Alors, parlez-nous en.

26 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Comme je l'ai dit, il y
27 avait différentes directions à propos du fait qu'il fallait
28 développer un plan - un plan global qui allait soutenir les

1 chiffres nécessaires qui viendraient de la demande du chef et
2 qui s'alignerait avec ce qu'il annonçait publiquement comme
3 étant son plan en huit points pour résoudre cette situation.
4 Certaines personnes devaient participer à notre centre, le 474
5 Elgin, où ils allaient travailler sur le plan.

6 **Me FRANK AU** : Je vous amène à l'énoncé de mission
7 à la page 6 - je crois que c'est la section 2.1. Regardez
8 l'énoncé de mission :

9 « Pour mettre un terme aux éléments
10 illicites de la manifestation de
11 camions à Ottawa et restaurer des
12 voisinages et des commerces ouverts et
13 sécuritaires. »

14 Lorsque vous êtes devenu commandant le 10, si
15 j'ai bien compris, vous avez réécrit cet énoncé de mission,
16 n'est-ce-pas?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

18 **Me FRANK AU** : Alors, que pensez-vous, par rapport
19 à cet énoncé de mission, si c'était adéquat?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est un énoncé de
21 mission et le but en est de donner une directive claire à toute
22 personne qui va être engagée dans chaque activité ou action doit
23 s'aligner avec cet énoncé de mission. Normalement, il est très
24 court et très succinct et c'est bien le cas, mais ce n'est pas
25 un énoncé de mission que j'aurais écrit.

26 **Me FRANK AU** : Pourquoi?

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il y aurait eu des
28 éléments que j'aurais voulu clarifier - que ce soit très clair

1 et c'était le cas dans l'énoncé de mission que j'ai écrit.

2 **Me FRANK AU** : Hormis l'énoncé de mission, d'après
3 vous, qu'est-ce qui manquait à ce plan?

4 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Pouvez-vous dérouler un
5 peu plus loin pour que je puisse réviser, réexaminer? Un peu
6 plus loin, s'il vous plaît? Plus loin. Continuez, s'il vous
7 plaît. Encore un peu plus loin.

8 J'aimerais aller... je crois qu'il y a un index?

9 **Me FRANK AU** : On va remonter à la table des
10 matières.

11 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Des choses que j'aurais
12 incluses, c'est par exemple l'intention du commandant, oui.
13 Donc, ça vient du commandant d'évènement qui explique
14 explicitement les attentes selon la mission, quelles sont les
15 attentes par rapport à tous et chacun et c'est ce qui manque.
16 Sans aller trop dans le détail, il y a des éléments qui ne sont
17 peut-être pas dans la bonne catégorie.

18 **Me FRANK AU** : On va passer au résumé de ce
19 témoin, si on passe à la page 8, deuxième paragraphe, on va
20 remonter un peu.

21 « Le surintendant Bernier a reçu une
22 copie de ce plan le 9 février, intitulé
23 « Phase 2.1, version 3.0, Manif Ottawa
24 2022 ». Le plan intégrait
25 l'organigramme que le surintendant
26 Bernier avait préparé. »

27 Est-ce que vous avez préparé un organigramme?

28 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

1 Me FRANK AU : OK.

2 « Il y avait aussi des tableaux avec
3 les chiffres nécessaires pour la
4 dotation en personnel et par rapport à
5 différents services. »

6 Est-ce que ce sont des choses que vous... avez-vous
7 donné votre opinion sur ces choses?

8 SURINT. ROBERT BERNIER : Personnellement non,
9 mais vu notre expérience par rapport à différents éléments de
10 maintien, par exemple les points statiques ou les éléments
11 d'intervention rapide, ils étaient en position d'offrir à ce
12 groupe qui développait ce plan des chiffres pour ce plan.

13 Me FRANK AU : Et plus loin :

14 « Le surintendant Bernier et son équipe
15 ont offert ces chiffres suite à une
16 demande de combien d'agents nécessaires
17 pour le SPO pour maintenir sa réponse
18 au convoi sur une base de 24 heures.
19 Le surintendant Bernier a indiqué que
20 les tableaux ne comprenaient pas le
21 soutien technique et il n'était pas
22 clair s'il y avait un plan pour les
23 arrestations. »

24 Quel est un élément de soutien tactique?

25 SURINT. ROBERT BERNIER : On pourrait dire plus
26 les éléments spécialisés nécessaires. Par exemple, pour l'ordre
27 public, il faut des unités d'ordre public, un soutien de l'Unité
28 tactique, un CBRNE - en fait, une unité multifacette. Et c'est

1 là qu'on trouverait les chiffres pour une opération de cette
2 ampleur.

3 **Me FRANK AU** : Donc, vous avez dit plus tôt
4 qu'entre le 3 et le 10, vous n'étiez pas au courant d'un plan
5 plus global. Et comme vous l'avez reçu le 9, est-ce que vous
6 pensiez que c'était un plan global suffisant?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne sais pas quand
8 est-ce que je l'ai reçu et à quel point il a été terminé. Je
9 dirais que ça allait dans la direction d'un plan global.

10 J'aimerais revenir au plan pour, encore une fois,
11 regarder quels éléments manquaient encore à ce plan parce que
12 dans la partie « exécution », c'est là que je verrais s'il y
13 avait vraiment un plan véritable, à savoir comment est-ce qu'ils
14 allaient s'occuper de l'aspect retrait... oui, j'aimerais bien le
15 réviser, merci.

16 **Me FRANK AU** : Monsieur le greffier, vous l'avez?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Si vous pouvez dérouler
18 vers le bas pour aller à la section « Exécution ». Allez un
19 petit peu plus bas... encore un peu plus bas, à la prochaine page,
20 au point 3.2... 3.3. Prochain point, s'il vous plaît.

21 Alors, l'information qu'on retrouve ici, en fait,
22 est un élément d'information plutôt que de l'exécution du plan.
23 Donc, si vous me posez une question s'il s'agit d'un plan
24 général, il y a des éléments qui manquent. Nous avons parlé de
25 plan supplémentaire pour soutenir le plan général et à ce stade-
26 ci, il y aurait des exigences pour des plans multiples, des
27 détentions, des arrestations, des plans de traitement et le plan
28 aussi de l'équipe de liaison. Donc, il y a beaucoup d'éléments

1 ici qui seraient nécessaires pour dire : bon, le 9, on est prêts
2 à aller de l'avant.

3 **Me FRANK AU** : J'aimerais vous poser une autre
4 question. On va revenir au résumé du témoignage. Quel est
5 l'impact sur la réponse du SPO à l'évènement du convoi? Parce
6 qu'en fait, ces éléments que vous décrivez manquaient dans ce
7 plan, alors, quelles sont les conséquences?

8 Peut-être qu'on peut aller à la page 7? Lors de
9 l'entrevue, vous nous avez dit que... alors, peut-être que vous
10 pouvez remonter un petit peu? Ce paragraphe, ici, commence
11 avec :

12 « Le surintendant Bernier a également
13 observé qu'en absence d'un plan
14 général, le SPO a priorisé des
15 activités d'application de la loi de
16 niveau plus bas, comme des amendes,
17 etc. et la saisie de carburant. »

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est exact.

19 **Me FRANK AU** : Ici, vous dites que le SPO manque
20 de plan général et priorisait donc ses autres éléments. Est-ce
21 que c'est là une description exacte de ce qui s'est passé lors
22 de cette période?

23 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui - entre autres, ce
24 sont des choses que nous avons tenté de planifier, mais je
25 dirais que l'élément primordial était donc les amendes, les
26 saisies de carburant.

27 **Me FRANK AU** : Alors, d'abord, pour ce qui est des
28 amendes - en fait, il semble y avoir une perception, au moins,

1 que le SPO n'a pas privilégié les contraventions à cause de la
2 volatilité. Donc, y a-t-il eu beaucoup de contraventions émises
3 pendant cette période?

4 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Dans ma fonction à ce
5 moment-là, ça ne faisait pas partie de mes fonctions; c'était
6 les surintendants Patterson et Lucas qui devaient surveiller et
7 se charger de ça. Mais sur la base de appels conférences et des
8 mises à jour, je sais qu'il y avait une emphase là-dessus. Je ne
9 suis pas vraiment au courant des problèmes au niveau tactique.

10 **Me FRANK AU** : Quelles sont les autres activités
11 d'application de la loi que vous aviez à l'esprit lorsque vous
12 avez fait ce commentaire?

13 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Que ce soit le
14 règlement, les klaxonnements, les feux à ciel ouvert, la
15 consommation d'alcool - il s'agit là d'infraction plus
16 municipales.

17 **Me FRANK AU** : Alors :

18 « Il a caractérisé l'emphase du SPO sur
19 l'application et les messages comme
20 étant une réponse émotionnelle au
21 sentiment public que le SPO n'en
22 faisait pas assez pour répondre aux
23 préoccupations de la communauté. Donc,
24 les messages étaient contre-productifs,
25 note-t-il, parce que le public a
26 réalisé que les efforts d'application
27 de la loi ne faisaient pas en sorte que
28 les manifestants quittaient. »

1 Est-ce que vous pouvez expliquer ce que vous
2 vouliez dire?

3 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, c'est pas mal
4 ce qui est décrit ici. Notre message, le message qu'on avait
5 lancé concernait les contraventions, quelles seraient les
6 mesures d'application qu'on utiliserait. Mais d'un jour à
7 l'autre, malheureusement, ça n'a pas montré à la communauté que
8 le problème pouvait se résoudre de cette façon.

9 C'est un peu la position que j'ai par rapport à
10 ça et à quel moment ça serait suffisant, combien de
11 contraventions il faudrait donner, combien de mesures
12 d'application de la loi faudrait-il prendre qui auraient comme
13 résultat qu'ils quitteraient? À ce moment-là, il semblait
14 apparent que d'un jour à l'action d'actions et de mesures
15 policières, même si on peut dire qu'elles étaient limitées, que
16 l'effet désiré n'était pas... ne se matérialisait pas.

17 **Me FRANK AU** : Donc, je passerais maintenant à un
18 document différent, OPS00008850. Si on peut aller un petit peu
19 plus bas? Je vais vérifier s'il s'agit du bon document.

20 En fait, je vais vous donner une petite
21 introduction à ma question. Pour ce qui est des efforts
22 d'application de la loi, nous avons entendu de la part d'autres
23 témoins, y compris le chef Bell hier, le chef adjoint Bell, que
24 les choses qui se sont produites pendant cette période
25 incluaient aussi ce qui avait été fait à Coventry Road. Est-ce
26 que vous êtes au courant de ce qui s'est produit à Coventry
27 pendant cette période?

28 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je dirais, de façon

1 générale oui. Ma capacité, je n'étais pas impliqué dans le
2 commandement tactique ou le commandement de l'ordre public. En
3 fait, j'étais en charge de l'élément de soutien dans le Centre
4 de commandement.

5 **Me FRANK AU** : Si je ne me trompe pas, ce sont vos
6 notes, OPS00007898. Alors, le 7 février, page 1, nous allons à
7 la ligne 41. Voyez-vous l'information de Bernier à Patterson,
8 information du NCRCC, « POU planifiait une participation à
9 Coventry ». De quoi s'agit-il?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Comme vous le voyez,
11 dans la description, je participais à un appel conférence. Donc,
12 l'information a dû être reçue, c'est-à-dire que j'ai reçu cette
13 information au moment de l'appel conférence que la planification
14 de l'ordre public devait se rendre à nouveau à Coventry.

15 **Me FRANK AU** : On passe à la page suivante. Est-
16 ce qu'on peut aller encore un petit peu plus bas pour voir ce
17 qui se retrouve à 11 h 05?

18 Allons à un autre domaine. Est-ce qu'on peut
19 revenir à votre résumé? Alors, OPS00008858, à la page 2. À 11 h
20 05, voyez-vous une référence à « Patterson a décidé... » Est-ce
21 qu'on peut peut-être l'agrandir un petit peu?

22 « Patterson a décidé que Coventry doit
23 être vidé. »

24 Et si on descend à 11 h 16 :

25 « Patterson ne savait pas, n'était pas
26 au courant de cette information que le
27 SPO les avait dirigés, de se rendre à
28 Coventry. »

1 Est-ce que vous vous souvenez de quoi il s'agit?

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Désolé, pouvez-vous me
3 dire à quelle ligne vous vous référez?

4 **Me FRANK AU** : Donc, 11 h 16 et ensuite, vous
5 descendez, il y a l'information de Patterson qui commence « Ne
6 sait pas, n'est pas au courant de l'information ».

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne suis pas certain.

8 **Me FRANK AU** : Est-ce que vous êtes au courant des
9 opérations Rideau/Sussex?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, d'une nature
11 semblable parce qu'à ce moment-là, mon rôle n'était pas au
12 niveau tactique ou opérationnel, au niveau du commandement, mais
13 c'était plutôt l'élément de soutien.

14 **Me FRANK AU** : Est-ce qu'on peut retourner à la
15 page 10 du résumé du témoignage, s'il vous plaît?

16 Alors, on lit :

17 « Le 7 février, après 4 h, le
18 surintendant Patterson informe le
19 surintendant Bernier que le SPO avait
20 l'intention d'utiliser des officiers
21 POU pour vider l'intersection
22 Rideau/Sussex. »

23 Vous rappelez-vous avoir eu cette conversation?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

25 **Me FRANK AU** : Quelle était votre implication à ce
26 moment-là, si implication il y a eu?

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, la demande est
28 venue du Commandement de l'évènement d'aller demander différents

1 plans afin d'avoir un effet. Et bon, même si je n'étais pas
2 impliqué avec le plan de l'ordre public, qui allait avoir lieu
3 ailleurs, il y avait une demande à l'effet de développer aussi
4 un trafic d'arrestations pour cette opération en particulier.

5 **Me FRANK AU** : Avez-vous été impliqué dans la
6 demande de ce plan de trafic?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

8 **Me FRANK AU** : Alors on va aller au document
9 OPS00008575. Je pense que c'est un courriel que vous avez envoyé
10 à Denis Hull. Qui est Denis Hull?

11 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Denis Hull travaillait
12 comme sergent au niveau de la Section de l'application du
13 trafic.

14 **Me FRANK AU** : Quelle a été votre demande?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** :

16 « En fait, j'ai deux demandes par
17 rapport aux opérations organisées pour
18 plus tard cette semaine. Pouvez-vous
19 assigner un sergent pour travailler
20 avec Andy Jasiak pour le plan
21 d'enlèvement des véhicules? »

22 En fait, c'est le plan de remorquage.

23 « C'est important d'être à temps. Vous
24 allez travailler en liaison avec Kevin
25 Kennedy, qui a déjà débuté quelque
26 chose... »

27 Mais ce que j'essaie de faire ici, c'est
28 d'essayer d'avoir différents groupes qui essaient de mettre sur

1 pied un plan pour ces opérations et de faire en sorte qu'ils se
2 parlent.

3 La deuxième demande, c'est d'élaborer un plan de
4 trafic, que ce soit la fermeture des rues, pour agir en soutien
5 au plan d'ordre public.

6 **Me FRANK AU** : Qu'avez-vous pensé de l'opération
7 Rideau/Sussex à ce moment-là?

8 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je dirais qu'à ce
9 moment-là, je n'étais pas au courant de toutes les discussions
10 au niveau stratégique et au niveau du Commandement des
11 évènements. Ça serait difficile de juger à ce niveau-là sans
12 savoir quelle était la direction stratégique et comment ils
13 allaient le faire et quel devait être le résultat escompté.

14 **Me FRANK AU** : En fait, dans le résumé du
15 témoignage, vous prétendiez que les opérations contemplées de
16 Rideau/Sussex étaient un exemple typique du manque de structure,
17 de commandement et de contrôle approprié qui caractérise les
18 opérations du SPO jusqu'au 10 février. Avez-vous toujours cette
19 opinion?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Donc, lorsque vous
21 demandez une question concernant ce moment précis dans les
22 évènements, c'était ma réponse, à cet évènement bien
23 particulier. Après, si vous parlez des différentes situations
24 que vous avons vues, que ce soit les opérations de Coventry Road
25 ou des tentatives multiples au niveau de Rideau/Sussex et
26 quelqu'un... en fait, bon, qui n'avait pas nécessairement une
27 approche exhaustive avec tous les intervenants clés pour tous
28 ces plans, en fait, c'est ce à quoi je faisais référence dans ma

1 déclaration. C'était vraiment la totalité des circonstances et
2 non pas l'évènement spécifique.

3 **Me FRANK AU** : Expliquez ce que vous voulez dire
4 par « totalité ».

5 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors bon, je crois que
6 c'est ce dont je parlais - je parlais des différents évènements
7 en cours, à savoir, bon... il y a les contraventions et à un autre
8 niveau, il y avait le niveau exécutif aussi. Et je ne peux pas
9 vraiment me prononcer sur les directives données; j'imagine que
10 ça venait d'un niveau stratégique, que des mesures devaient être
11 entreprises soit à Coventry, soit à Rideau/Sussex, donc soit du
12 commandant stratégique ou des évènements. Donc, il n'y avait pas
13 alignement et il ne semblait pas comme s'il pouvait y avoir une
14 conclusion réussie.

15 Bien sûr, il y a un risque pour ce qui est de la
16 mise en œuvre des différents plans lorsqu'on n'est pas au
17 courant des causes à effet.

18 **Me FRANK AU** : J'aimerais vous parler maintenant
19 du type de communications au niveau du SPO à ce moment-là et des
20 communications aussi entre le SPO et les partenaires externes.
21 Nous allons commencer d'abord par les communications internes.
22 De quoi vous souvenez-vous? Quel genre de communications, quels
23 défis en matière de communications y avait-il à ce moment-là ou
24 des succès de communication?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, la
26 communication se fait à différents niveaux. En fait, lorsqu'on
27 parle de communication au niveau des sessions d'information
28 visant à informer tout le monde afin que tout le monde soit au

1 courant de ce qu'on attend d'eux, nous avons travaillé très fort
2 pour bien faire les choses. Il y avait différents groupes
3 d'agents qui recevaient différents types d'information.

4 Il faut être réaliste; il s'agissait là d'une
5 situation sans précédent dans laquelle on se retrouvait et tout
6 le monde faisait de son mieux pour essayer de faire ce qui
7 devait être fait. Donc, ce n'est pas porter blâme ou trouver un
8 coupable; il s'agissait de défis dans lesquels on se retrouvait.
9 Il y avait beaucoup de choses auxquelles il fallait penser,
10 qu'il fallait mettre en œuvre. Il y avait aussi l'élément de
11 communications aussi vers nos membres, de façon générale, pour
12 les informer de ce qui se passait. Il s'agissait là de quelque
13 chose qu'on a entendu haut et fort - en fait, qu'il n'y avait
14 pas vraiment beaucoup de messages à l'interne, au sein de
15 l'organisation, pour comprendre finalement ce qu'on essayait de
16 faire et quels étaient les objectifs et ce que nous avions
17 besoin de la part de nos membres.

18 **Me FRANK AU** : En fait, je vais retourner à votre
19 résumé, quelque chose que vous avez dit en entrevue. Si nous
20 pouvons aller à la page 12, s'il vous plaît, la dernière
21 phrase :

22 « Il a déclaré qu'ils étaient
23 démoralisés parce qu'ils n'étaient pas
24 informés du fait qu'il y avait un plan
25 général et ils n'ont pas reçu des
26 indications claires comme des
27 instructions concernant leur autorité à
28 faire la saisie de carburant et quoi

1 faire avec ce carburant saisi. Il a dit
2 que les membres du SPO avaient une
3 connaissance limitée de ce qui se
4 produisait et de ce qui se passait
5 ensuite et de qui était en charge. »

6 Est-ce que c'est exact?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

8 **Me FRANK AU** : Est-ce que cela a trait aussi avec
9 ce que vous venez de nous dire?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

11 **Me FRANK AU** : Et vous avez continué à dire?

12 « Il a été informé que le chef Sloly
13 avait semé la confusion dans les
14 membres en allant à la salle de parade
15 du SPO en disant aux membres de sortir
16 dans les rues pour régler les
17 problèmes. Le surintendant Bernier a
18 observé que beaucoup d'agents du SPO
19 tentaient de faire la bonne chose et de
20 trouver des solutions, mais qu'ils
21 n'ont peut-être pas eu la formation
22 appropriée et l'expérience requise pour
23 faire ce qu'ils devaient faire. »

24 Alors d'abord, vous avez été informé - en fait,
25 qui vous a informé de ce que vous avez dit ici par rapport à
26 Monsieur Sloly?

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, on se parle au
28 sein de l'organisation, alors c'est quelque chose que j'avais

1 entendu et qui avait transpiré.

2 **Me FRANK AU** : Donc, vous ne vous souvenez pas qui
3 était la personne qui était la source?

4 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non, je ne me souviens
5 pas.

6 **Me FRANK AU** : Quel était le contexte? Est-ce que
7 vous vous souvenez quel était le contexte - en fait, c'est quoi
8 la salle des parades?

9 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, dans chaque
10 division - nous avons trois divisions avec le Service de police
11 d'Ottawa - chaque division et chaque station au sein d'une
12 division a quelque chose qui s'appelle la salle de parade, où on
13 informe les agents au début de chaque quart de travail et où ils
14 reçoivent les instructions pour leur quart de travail et où ils
15 seront assignés à des tâches qu'ils vont avoir.

16 **Me FRANK AU** : Qu'en est-il de la communication
17 entre la police d'Ottawa et ses partenaires externes?

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne peux pas en
19 parler. J'ignore quelles communications ont eu lieu sur le plan
20 externe. Je n'avais pas d'accès à cette information.

21 **Me FRANK AU** : Allons à la page 6 du résumé de
22 l'entrevue. Voyez-vous le paragraphe « Recours aux agents de la
23 GRC et de la PPO? » :

24 « Le surintendant Bernier a observé
25 qu'entre le 3 et le 10 février, la
26 Police d'Ottawa avait recours aux
27 agents de la GRC et de la PPO pour
28 remplacer les policiers d'Ottawa

1 épuisés. Il a dit qu'il n'était pas au
2 courant du fait que des agents de la
3 PPO ne recevaient pas souvent des
4 consignes ou des affectations de la
5 Police d'Ottawa dans cette période. »

6 Est-ce que c'est confirmé?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ce sont des choses qu'on
8 a dû ajuster, même à mon niveau. Le Centre de commandement était
9 en liaison par rapport aux éléments qui arrivaient, ça faisait
10 partie des séances d'information et il fallait s'ajuster à ces
11 situations extraordinaires où on avait des agents, une poignée
12 d'agents peut-être de plusieurs corps policiers municipaux et on
13 avait des agents de la PPO qui allaient à différents endroits et
14 des agents de la GRC à qui on donnait des renseignements
15 ailleurs. Ça nous a pris du temps pour pouvoir coordonner tout
16 cela et nous assurer que le message qui était transmis soit le
17 même pour tous les agents déployés. Et malheureusement, c'était
18 la réalité - ce n'était pas la réalité au début et on a tout
19 fait pour corriger le tir.

20 **Me FRANK AU** : Jusqu'ici, nous parlons
21 d'évènements arrivés avant que vous ne soyez nommé comme
22 Commandant de l'évènement et c'est arrivé le 10, n'est-ce-pas?

23 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

24 **Me FRANK AU** : Alors, vous nous avez dit en
25 entrevue qu'il y avait une condition à votre acceptation de
26 cette nomination. Pouvez-vous nous en parler?

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui. La seule condition
28 que j'avais exigée, c'est que je voulais une certaine séparation

1 entre moi-même et le chef de police pour entrer en liaison
2 directe avec mon commandant stratégique.

3 **Me FRANK AU** : Pourquoi avez-vous imposé cette
4 condition?

5 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Parce que par
6 observation et par expérience, j'avais constaté des défis au
7 niveau tactique et au niveau opérationnel, au niveau du
8 commandement de l'évènement. Tout cela visait évidemment à
9 réduire le problème, mais ça nuisait à la structure de
10 commandement et je voulais m'assurer qu'on adopte un modèle qui
11 respecterait le modèle de commandement instantané dans lequel
12 j'ai été formé et qui a fait ses preuves.

13 **Me FRANK AU** : Vous avez parlé de vos observations
14 et de vos expériences. Pouvez-vous nous en dire plus qui vous
15 ont préoccupé?

16 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Eh bien, pendant ma
17 participation au Centre de commandement de l'évènement, j'ai
18 participé à plusieurs appels conférences et j'ai vu qu'on
19 donnait différentes consignes ou le chef intervenait à
20 différents niveaux opérationnels, même au niveau tactique, en
21 dirigeant les activités, ce qui causait des problèmes au sein de
22 ce modèle de commandement d'incidents.

23 **Me FRANK AU** : Pouvez-vous nous donner des
24 exemples?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En redirigeant des
26 groupes d'agents de police à des tâches particulières telles que
27 dans les équipes d'application de la loi et en réaffectant des
28 agents à faire des choses différentes. J'ai essayé d'expliquer

1 les différences entre le fonctionnement ou l'opération
2 stratégique et tactique où le commandant de l'évènement, son
3 rôle, c'est de s'assurer que toute l'opération soit cohérente et
4 marche efficacement. S'il y a différentes personnes affectées à
5 différentes choses, ça va rendre le reste de l'opération
6 bancal. Voilà de quoi je parle.

7 **Me FRANK AU** : Avec qui avez-vous discuté de vos
8 plaintes?

9 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Avec le sous-chef
10 Ferguson.

11 **Me FRANK AU** : C'est elle qui vous a contactée
12 pour que vous soyez le commandant de l'évènement?

13 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

14 **Me FRANK AU** : Quand cette conversation a-t-elle
15 eu lieu?

16 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Au cours de l'après-midi
17 du 10 février.

18 **Me FRANK AU** : D'accord. Alors, elle vous a
19 contacté pour devenir le commandant de l'évènement et vous avez
20 dit quoi exactement?

21 **SURINT. ROBERT BERNIER** : J'ai demandé du temps de
22 réflexion. Je voulais juste m'assurer d'être prêt pour cela et
23 je ne voulais pas me précipiter dans quoi que ce soit sans être
24 préparé. Donc, j'ai dû rapidement me poser des questions pour
25 m'assurer d'être prêt parce que je comprenais l'ampleur et la
26 complexité de la tâche, mais je lui ai dit que je le ferais.

27 **Me FRANK AU** : Quand lui avez-vous donné votre
28 réponse?

1 SURINT. ROBERT BERNIER : Plus tard cet après-
2 midi-là.

3 Me FRANK AU : Et avez-vous reçu des garanties
4 d'elle quant à vos préoccupations?

5 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui - et j'ai également
6 formulé d'autres demandes.

7 Me FRANK AU : Telles que?

8 SURINT. ROBERT BERNIER : J'ai demandé... j'ai dit
9 que comme je l'ai dit, vu la complexité et l'ampleur de la
10 tâche, je voulais un sous-commandant d'évènement qui
11 m'épaulerait, étant donné ce que je croyais nécessaire pour
12 qu'on puisse s'en sortir. Et j'ai demandé une personne précise.

13 Me FRANK AU : C'était qui?

14 SURINT. ROBERT BERNIER : L'inspecteur Dave
15 Springer.

16 Me FRANK AU : Pourquoi lui?

17 SURINT. ROBERT BERNIER : Parce qu'il est de la
18 PPO. C'est un commandant principal d'évènements majeurs et j'ai
19 déjà collaboré avec lui. En fait, il a été l'un des instructeurs
20 de mon cours sur les incidents critiques à Orillia dans la PPO
21 et je savais que j'aurais en lui un appui précieux.

22 Me FRANK AU : Qu'est-ce que le sous-chef Ferguson
23 a dit?

24 SURINT. ROBERT BERNIER : Elle a promis de
25 demander, de voir si c'était possible.

26 Me FRANK AU : Y avait-il d'autres demandes de
27 votre part?

28 SURINT. ROBERT BERNIER : Oui. J'ai demandé de

1 l'autonomie par rapport à la prise de décision et par rapport à
2 la mise en œuvre des plans et qu'elle me fasse confiance,
3 qu'elle ait confiance au fait que moi, j'allais trouver des
4 solutions et nous amener à bon port.

5 **Me FRANK AU** : Et qu'est-ce qu'elle a dit?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Elle a promis de faire
7 de son mieux pour me donner ce qu'il me fallait.

8 **Me FRANK AU** : Alors, il y avait pas mal de
9 conditions de votre part. Est-ce qu'il y en a d'autres?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ce sont des conditions,
11 mais je voulais vraiment qu'on ait les conditions pour réussir
12 parce que j'avais constaté qu'on était déjà passé déjà à travers
13 plusieurs commandants d'évènements et je ne voulais pas être le
14 prochain.

15 **Me FRANK AU** : Avant votre nomination comme
16 commandant d'évènement, j'imagine que vous aviez fait ces
17 observations. Avez-vous tenté de corriger quoi que ce soit que
18 vous trouviez problématique au début?

19 **SURINT. ROBERT BERNIER** : C'est un peu difficile à
20 faire. Moi, j'offrais des conseils et des recommandations, pas
21 différents de ce qu'on a revu quand on examinait les notes sur
22 ce que le sous-chef m'avait demandé. On voulait s'assurer que
23 les gens étaient informés avant de prendre des décisions ou de
24 formuler des revendications. Il y a des bribes de
25 recommandations que j'avais proposées, mais à la fin, je ne
26 voulais pas miner l'autonomie ni l'autorité des différents
27 niveaux de commandement - parce que nous, on respecte cela. Je
28 voulais respecter cela, les laisser faire ce qu'eux jugeaient

1 nécessaire.

2 **Me FRANK AU** : Est-ce que vous vous êtes senti
3 suffisamment rassuré par le sous-chef Ferguson pour pouvoir
4 prendre le poste?

5 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

6 **Me FRANK AU** : Quand avez-vous accepté? Est-ce que
7 vous avez accepté le poste le même jour?

8 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, le 10 en après-
9 midi, lors d'une réunion avec le sous-chef Ferguson.

10 **Me FRANK AU** : Quelles étaient vos priorités
11 immédiates?

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ce que j'ai réclamé,
13 c'est de pouvoir prendre du temps de repos le lendemain et qu'il
14 me fallait me reposer. Si on me libérait le lendemain, si je
15 pouvais trouver l'inspecteur Springer, je voudrais m'asseoir avec
16 lui pour évaluer tout ce qu'on avait et rétablir et réviser
17 notre énoncé de mission, nos plans d'action, des objectifs et
18 une structure de commandement.

19 **Me FRANK AU** : D'accord. Alors, passons à travers
20 les notes - encore une fois OPS00010050. Donc, allons d'abord à
21 la page 3... allons vers le bas. Voyez-vous la partie où... bon,
22 plus haut, s'il vous plaît un peu :

23 « J'ai également exprimé ma crainte
24 devant l'acceptation de ce rôle puis
25 d'autres préoccupations »

26 Plus bas, s'il vous plaît, dans le texte... allons
27 à la page 4, prochaine page. Vous lui avez dit que :

28 « ... vous alliez penser, que vous alliez

1 accepter le poste à condition d'avoir
2 une période de repos et d'avoir un
3 modèle de contrôle et de commandement
4 en bonne et due forme. »

5 Qu'en est-il de la période de repos?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Eh bien, je suis rentré
7 chez moi et j'ai dormi ce soir-là, cette nuit-là et je suis
8 rentré le lendemain. Donc, je me suis reposé ce soir-là.

9 **Me FRANK AU** : D'accord. Et plus bas :

10 « ... et de constituer une bonne
11 équipe. »

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : oui. Établir ce
13 commandement et ce contrôle... bon, j'avais une vision de la façon
14 d'établir, de créer une équipe de commandement intégré et de sa
15 composition. Et je voulais discuter plus longuement de cela avec
16 l'inspecteur Springer pour m'assurer de ne rien oublier et pour
17 également demander son point de vue là-dessus, puisqu'on allait
18 travailler en équipe.

19 **Me FRANK AU** : D'accord. Je me demande si c'est
20 plus tôt dans la page - vous nous avez parlé du fait de vouloir
21 créer une certaine... établir une distance entre vous et l'ancien
22 chef Sloly. Comment est-ce qu'on a répondu à cette demande de
23 votre part?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : À ce moment-là, j'avais
25 demandé à ce que le sous-chef Ferguson soit l'intermédiaire et
26 ça serait indiqué que c'est elle la commandante stratégique, le
27 chef traiterait avec elle quant à ses (inaudible) ou à ses
28 consignes et c'est au commandant stratégique alors de filtrer

1 les messages au niveau du commandement de l'évènement, quand
2 est-ce qu'il fallait faire. Et ça, c'est à un niveau général,
3 les objectifs globaux.

4 **Me FRANK AU** : Et vous avez commencé par dire « à
5 ce moment-là », qu'elle servirait d'intermédiaire. Est-ce que ça
6 a changé?

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, au fur et à mesure.
8 Encore une fois, je vous ai parlé de la structure de
9 commandement parce qu'on a intégré une personne de liaison
10 exécutive et il y avait beaucoup de rencontres et beaucoup de
11 demandes de participer à des rencontres qui... bon, tant que
12 j'avais la direction stratégique, j'avais besoin de temps pour
13 faire le travail. Avoir une liaison exécutive comme
14 intermédiaire permettrait cette efficacité parce que l'exécutif
15 resterait informé tout en ayant une avenue pour me rejoindre.

16 **Me FRANK AU** : Et c'est qui, cette personne?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Le surintendant
18 Drummond.

19 **Me FRANK AU** : Quand est-ce que cela est arrivé?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Assez rapidement. Je
21 pense que c'était entre le 11 février et le 12 février.

22 **Me FRANK AU** : D'accord. Voyons si ceci va vous
23 rafraîchir la mémoire. Le document OPS00010371, à la page 4.
24 Alors, on va noter la date, le 12 février puis allons à la page
25 4. Vous voyez la première ligne?

26 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

27 **Me FRANK AU** :

28 « Drummond conservera le poste de

1 liaison exécutive. »

2 Est-ce que c'est ce que vous venez de nous dire?

3 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

4 **Me FRANK AU** : Donc lui deviendrait le nouvel
5 intermédiaire?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, parce que je
7 voulais rapidement mettre en place les gens. La sous-cheffe
8 Ferguson serait la commandante stratégique, c'était ça son rôle.
9 Je voulais donc m'assurer de ne pas l'avoir dans une position où
10 elle ne pourrait pas exécuter ses fonctions.

11 **Me FRANK AU** : Alors, vous avez accepté la
12 nomination, vous avez bien dormi - je l'espère - et le
13 lendemain, qu'est-ce qui est arrivé?

14 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je suis allé à mon
15 bureau où je n'avais pas été depuis un bon bout de temps et j'ai
16 pris des arrangements pour rencontrer mon secrétaire ainsi que
17 l'inspecteur Springer. C'était vers le milieu de l'après-midi -
18 j'ai rencontré mon secrétaire vers midi, juste pour fixer des
19 règles de base et établir les attentes et à propos de ce qu'on
20 allait entamer. Et en fait, j'ai programmé une réunion avec
21 l'inspecteur Springer pour le milieu de l'après-midi et on s'est
22 rencontrés dans la salle de conseil du Centre de communications.

23 **Me FRANK AU** : Je voudrais qu'on consulte le
24 document OPS00010050 à la page 7, s'il vous plaît.

25 Donc, on voit une liste là :

26 « ... on s'entend que le poste de
27 commandement sera dans le NCRCC... »

28 Et je vous laisse regarder la liste; déroulons,

1 descendons plus bas.

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, j'avoue que ce sont
3 les objectifs que j'avais fixés.

4 **Me FRANK AU** : S'il vous plaît, regardez toute la
5 liste et expliquez-nous de quoi il s'agit et pourquoi c'était
6 important pour vous.

7 **SURINT. ROBERT BERNIER** : D'accord.

8 **Me FRANK AU** : Est-ce qu'on peut aller plus bas?
9 Je crois qu'il y en a six d'énumérés.

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il y en a pas mal, oui.

11 **Me FRANK AU** : Parlez-nous de ces objectifs et
12 est-ce que le nombre symbolise leur importance, leur niveau
13 d'importance?

14 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non, tous ces objectifs
15 étaient importants. Ce que je faisais, c'est en fait une sorte
16 de... j'essayais de bâtir des fondements solides sur lesquels on
17 allait avancer.

18 **Me FRANK AU** : D'accord.

19 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Tous ces éléments sont
20 des éléments clés du point de vue du Commandement d'incident et
21 je trouvais qu'il fallait avoir cela en place et qu'on devait
22 les accepter pour que la mission réussisse.

23 **Me FRANK AU** : Alors, tout ceci était pour
24 corriger le tir, vous dites?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, pour prendre une
26 nouvelle direction.

27 **Me FRANK AU** : Alors, pourquoi avez-vous commencé
28 par l'énoncé de mission en premier lieu?

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Dans toute opération,
2 l'énoncé de mission, c'est la pièce maîtresse sur laquelle tout
3 le reste repose parce que tout ce qu'on fait et tout ce que...
4 pour prendre une décision, lorsqu'il faut passer à l'action ou
5 pas, il faut que ça s'harmonise avec l'énoncé de mission, d'où
6 son importance dans tout le cadre.

7 **Me FRANK AU** : La nouvelle structure de
8 commandement, est-ce qu'on peut retourner au numéro 2? Alors,
9 parlez-nous en.

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Afin de pouvoir réussir...
11 bon, ce n'est pas vraiment juste une personne qui va assurer le
12 succès dans un modèle de commandement de la sorte. Il faut
13 s'entourer aussi d'experts, d'experts clés qui vont être en
14 mesure de bien vous informer et permettre la prise de décision
15 appropriée.

16 **Me FRANK AU** : Et le troisième point?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, nous allons
18 choisir de qui nous allons avoir besoin autour de la table pour
19 garantir le succès et des commandants d'incidents parce qu'en
20 fait, nous voulions nous assurer que quiconque allait diriger le
21 Centre de commandement de la RCN du niveau opérationnel à
22 tactique, en fait, qu'il y ait une rotation de personnes qui
23 soient efficaces pour maintenir ce niveau d'opération au jour le
24 jour jusqu'à ce qu'on puisse trouver une solution ultime pour
25 arriver à la fin.

26 **Me FRANK AU** : Alors, parlons maintenant de ces
27 priorités. Tout d'abord, par rapport à l'énoncé de mission et
28 bon, peut-être que c'est dans le même document, on va aller à la

1 page 11.

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Ça devrait se retrouver
3 dans mes notes.

4 **Me FRANK AU** : La page 11. 1501, je pense? Est-ce
5 que c'est ce que vous avez décidé, donc, l'énoncé de mission?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

7 **Me FRANK AU** : Est-ce que vous pourriez nous le
8 lire?

9 **SURINT. ROBERT BERNIER** :

10 « Utilisant une réaction intégrée, la Police d'Ottawa et les
11 partenaires de la police vont maintenir la paix pour appliquer
12 loi, maintenir la sécurité publique pour la durée de la
13 manifestation de camionneurs d'Ottawa, l'assemblée pacifique, la
14 liberté de parole, la sécurité, la communauté et les agents. »

15 **Me FRANK AU** : Alors, peut-être qu'on a vu le même
16 énoncé de mission auparavant sur ce qu'on appelle « le plan du
17 13 février ». Est-ce que vous savez de quoi je parle?

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

19 **Me FRANK AU** : Alors, peut-être qu'on pourra y
20 revenir un petit peu plus tard, mais cet énoncé tel qu'exprimé
21 ici dans vos notes, est-ce que c'était le même que celui qui a
22 été mis dans le plan du 13 février?

23 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, je dirais que
24 c'est tout à fait précis, alors il y a peut-être un mot là, je
25 ne sais pas si on veut faire une comparaison, je pourrais faire
26 une comparaison avec le plan juste pour être sûr, si vous le
27 désirez. Mais je dois dire que je suis satisfait avec la portée
28 et l'intention de ce qui est là.

1 **Me FRANK AU** : Alors, étant donné l'importance que
2 vous donnez à l'énoncé de mission, on va revenir au début de la
3 déclaration. Tout d'abord, vous avez dit : utiliser une réponse
4 intégrée. En fait, qu'est-ce que ça veut dire, une intervention
5 intégrée? Pourquoi était-ce important pour vous?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, « intégré », ça
7 voulait dire que nous allions... en fait, dépendre de différents
8 éléments de spécialité pour arriver à une résolution réussie.
9 Alors, ce n'était pas seulement une section plus spécifique qui
10 allait le résoudre; ce n'est pas juste l'ordre public, pas juste
11 le poste de liaison, mais une intégration. Et même, ça va au-
12 delà; ça allait être une intégration avec les nombreux
13 partenaires policiers qui allaient faire partie de la solution.

14 **Me FRANK AU** : Le prochain élément sur lequel
15 j'aimerais attirer votre attention, c'est le plus grand respect
16 envers les droits des individus découlant de la Charte par
17 rapport à la manifestation - la liberté de parole, la liberté de
18 réunion, etc. Pourquoi est-ce important?

19 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, on ne doit
20 jamais perdre de vue, dans des manifestations légales, dans les
21 assemblées légales, il faut respecter bien sûr les droits
22 découlant de la Charte de tout le monde, dans tout ce que nous
23 faisons au niveau des opérations.

24 **Me FRANK AU** : Et le troisième élément - je pense
25 que si on remonte un petit peu, il y a une référence ici
26 d'appliquer la loi, mais de le faire de façon à assurer ou
27 garantir les droits, donc maintenir la paix et la sécurité, etc.
28 Veuillez nous parler de l'importance de ces éléments.

1 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Il s'agit de principes
2 directeurs de haut niveau : maintenir la paix, appliquer la loi
3 et la loi à différents niveau - en fait, jusqu'aux niveaux
4 fédéral, provincial et municipal - maintenir la sécurité
5 publique. Donc, tout ce que nous faisons doit pouvoir garantir
6 et assurer la sécurité publique pour la durée de cet évènement
7 qui a lieu.

8 **Me FRANK AU** : Nous savons que vous avez également
9 élaboré un plan d'action principal. Est-ce exact?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, c'est exact.

11 **Me FRANK AU** : De quoi s'agit-il?

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, le plan d'action
13 principal est une déclaration de haut niveau de l'objectif que
14 nous voulons atteindre.

15 **Me FRANK AU** : Alors, pour sauver du temps, je ne
16 mentionnerai pas un autre document qu'on retrouve dans votre
17 résumé et en fait, cela dit de désamorcer et de négocier une
18 résolution pacifique et la démobilisation de la manifestation
19 des camionneurs à Ottawa. Est-ce que vous pouvez en dire plus?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Idéalement, la meilleure
21 résolution est une résolution pacifique et que tout le monde
22 quitte dans la paix. Mais si ça ne devait pas se produire de
23 cette façon, il devait y avoir une démobilisation.

24 **Me FRANK AU** : Alors, c'était votre priorité
25 principale - donc, développer et élaborer l'énoncé de mission.
26 Vous avez également mentionné l'importance de clarifier les
27 structures de commandement et de contrôle.

28 J'aimerais maintenant vous présenter le document

1 OPP0002162; je pense qu'il s'agit d'un organigramme.

2 Peut-être qu'on peut aller un peu plus à droite.

3 Est-ce que c'est ce que vous avez élaboré le 11?

4 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui - en fait, j'en ai
5 vu certaines parties, mais les parties que je vois ici sont
6 exactes, effectivement.

7 **Me FRANK AU** : Alors, veuillez nous les expliquer;
8 pourquoi... comment en êtes-vous arrivé à cette structure et
9 pourquoi est-ce que cela vous semblait logique à ce moment-là?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, je ne sais pas si
11 vous êtes en mesure de le réduire afin que vous ayez vraiment un
12 aperçu encore plus global? Alors, on y énonce qui est au niveau
13 stratégique, qui est le commandant stratégique.

14 **Me FRANK AU** : Est-ce qu'on peut aller tout à fait
15 en haut? C'est l'équipe de commandement du SPO. Qui est-ce?

16 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Les chefs, les adjoints,
17 les directeurs.

18 **Me FRANK AU** : Ça serait donc au niveau
19 stratégique?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, il est au plus
21 haut niveau stratégique qui se rapporterait ou qui serait donc
22 responsable du commandant stratégique. Entre l'ancien chef et la
23 cheffe adjointe Ferguson, en fait, ces deux boîtes ici, Légal et
24 Communications.

25 **Me FRANK AU** : Quelle est la signification de
26 l'emplacement de ces deux éléments?

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, ça fait partie
28 du niveau stratégique pour ce qui est des conseils juridiques.

1 Ne pas dire aussi que les communications au niveau de
2 l'organisation n'existent pas aussi au niveau opérationnel, mais
3 il s'agit là des éléments de soutien essentiels que l'on
4 retrouve au niveau exécutif.

5 **Me FRANK AU** : Parfait. Donc, lorsque vous avez
6 travaillé sur cet organigramme le 11 - et cet organigramme
7 laisse entendre qu'il ne s'agit que de l'équipe du SPO en haut,
8 il n'y a pas de référence à la GRC ou à la PPO. Donc, lorsque
9 nous avons vu dans vos notes un petit peu plus tôt que votre
10 mission était censée être une approche intégrée, est-ce que
11 intégration, vous voulez dire avec les services externes comme
12 la PPO ou la GRC?

13 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, il y a une
14 différence entre « intégrée » et « unifiée ».

15 **Me FRANK AU** : Pouvez-vous nous expliquer la
16 différence?

17 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, dans ce cas
18 particulier, il s'agit d'un commandant d'un évènement unique
19 avec une équipe de commandement intégrée, une table de
20 commandement intégrée en soutien.

21 Alors, lorsque vous parlez d'un commandement
22 unifié, ça veut dire qu'il va y avoir différents commandants de
23 valeur égale qui forment la position de commandement tout en
24 haut. Et en fait, c'est ce à quoi nous sommes arrivés avec la
25 GRC et la PPO, mais voici le modèle qui a été mis en œuvre
26 lorsque j'ai repris le commandement et ce qui a prévalu pour les
27 jours suivants.

28 **Me FRANK AU** : Alors, vous nous avez dit que sur

1 la base de vos observations et de votre expérience dans les
2 premiers jours du convoi, il y avait des problèmes que vous avez
3 pu observer et maintenant, alors que vous êtes le commandant
4 d'évènement, est-ce que vous avez des tentatives... lorsque vous
5 avez parlé de réinitialisation, de quoi s'agissait-il vraiment?
6 Comment est-ce que vous avez corrigé ce que vous pensiez qui ne
7 fonctionnait pas auparavant?

8 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Encore une fois, comme
9 je l'ai mentionné, il y avait beaucoup de personnes qui ont
10 tenté de faire la bonne chose. Ce que j'ai tenté d'établir,
11 c'est que toutes ces personnes se réunissent autour d'une table
12 pour travailler ensemble pour élaborer un plan final, parce
13 qu'il ne pourrait pas y avoir de succès sans avoir tous les
14 éléments autour de la table avec moi. C'est donc la raison pour
15 laquelle vous voyez que notre table de commandement comporte des
16 éléments clés pour assurer que tout le monde puisse avoir une
17 voix et tout le monde me donne l'information qui me permet de
18 prendre une décision éclairée.

19 **Me FRANK AU** : Alors, je m'excuse - je réalise que
20 ma question ou mes propos n'étaient pas suffisamment précis. Par
21 exemple, si on prend l'incident Coventry ou Rideau/Sussex,
22 comment est-ce que cette structure de commandement serait en
23 mesure d'améliorer ce qui était problématique, comme vous l'avez
24 décrit auparavant?

25 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, on allait
26 recevoir la rétroaction de l'équipe de liaison de police, du
27 commandement de l'ordre public - ça pouvait être aussi un
28 élément de ressource du Centre de commandement... en fait, tout le

1 monde serait en mesure d'acheminer les informations. En fait,
2 c'est ce que nous avons l'intention de faire - en fait, c'est la
3 façon dont nous allons essayer de faire. Qui a son mot à dire à
4 ce propos? Et c'est là qu'on trouverait peut-être où sont les
5 risques, où sont les problèmes qui doivent être... bon, je vais
6 utiliser le terme, encore une fois : est-ce que c'est
7 nécessaire? Est-ce que c'est efficace? Est-ce que c'est
8 acceptable? Donc, l'acronyme NRA en anglais. Tout le monde de
9 l'enquête, des renseignements nous fournissent les informations
10 appropriées dont nous avons besoin pour être en mesure de
11 prendre les décisions rapides et adéquates.

12 **Me FRANK AU** : Donc, à votre table de
13 commandement, vous voyez donc le chef de l'Unité d'ordre public.
14 Est-ce exact?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

16 **Me FRANK AU** : Et à côté de l'Unité d'ordre
17 public, il y a... il y a quelque chose de caviardé.

18 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne sais pas pourquoi
19 c'est caviardé; ici, ça devrait être en fin de compte Chef de
20 l'équipe de liaison policière Wallace... en fait, Wallace, il y a
21 une faute d'orthographe, c'est Walker.

22 **Me FRANK AU** : Donc, Walker faisait partie de
23 l'équipe de liaison policière du PPO?

24 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, c'est exact.

25 **Me FRANK AU** : Et plus à gauche, on voit « Liaison
26 exécutive - superintendant par intérim Drummond ».

27 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

28 **Me FRANK AU** : Ça, c'est pour maintenir une

1 certaine distance...

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, il y a une
3 combinaison de choses. On établit un canal de communication sain
4 pour s'assurer que l'exécutif soit bien informé, bien mis à jour
5 et qu'il y ait la possibilité aussi de m'acheminer des
6 informations si je dois apprendre quelque chose de ce niveau-là.

7 **Me FRANK AU** : Et la partie Renseignements est
8 également représentée à cette table par l'inspecteur Bryden,
9 est-ce exact?

10 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

11 **Me FRANK AU** : Pour revenir aux petites boîtes
12 bleues proches du haut du diagramme, comment mettre l'élément de
13 communication à cet endroit-là, comment est-ce que ça vous
14 permet d'assurer ou d'améliorer les communications?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, les
16 communications - et si vous voulez peut-être voir un petit peu
17 plus bas - il y a un autre élément ici qui se trouve à mon
18 niveau, tout à fait à droite avec les médias. Alors, le chef des
19 médias, ce n'est peut-être pas le terme approprié; on parle
20 peut-être plus des communications corporatives, en fait, qui m'a
21 aidé avec tous les messages, tout ce qui était acheminé ou
22 envoyé aux médias était rédigé et m'était soumis pour
23 approbation. Et aussi les messages au niveau interne, les
24 messages aux partenaires et les messages aussi avec l'équipe de
25 liaison policière étaient donc faits à l'unisson avec cet
26 élément-là.

27 **Me FRANK AU** : Et pour vous et pour les autres
28 personnes, en fait, qui ont enregistré les choses alors que vous

1 étiez occupé à faire certaines autres choses?

2 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui.

3 **Me FRANK AU** : Parfait. Donc, voilà ce que vous
4 avez atteint le 11 février. Nous avons entendu que ce groupe de
5 planification intégrée est arrivé à Ottawa depuis le 8, en fin
6 de compte. À quel moment est-ce que vous avez eu une
7 conversation pour la première fois avec quiconque dans le groupe
8 par rapport à votre nouveau plan?

9 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je devrais me référer à
10 mes notes pour savoir exactement, mais ça serait soit la journée
11 suivante... la journée suivante ou - alors on parle du 11... je
12 pense que c'est le 12, ça pourrait être le 13 aussi, lorsque
13 j'ai eu une conversation avec un membre de l'Équipe intégrée de
14 planification.

15 **Me FRANK AU** : Avant de parler du travail avec ce
16 groupe, parlons d'abord de ce que vous avez fait avec ce plan
17 que vous avez commencé à élaborer vous-même le 11. Alors, quelle
18 était votre prochaine étape une fois que vous avez eu la
19 clarification de cette structure, votre énoncé de mission et le
20 plan d'action? Qu'avez-vous fait d'autre?

21 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Alors, il devait y avoir
22 une vérification un moment donné et j'ai cru comprendre que la
23 cheffe adjointe Ferguson avait pris du temps libre et que donc,
24 le chef adjoint Bell a repris. Je pense que c'était sans doute
25 approprié de donner les informations à mon commandant alors que
26 donc, le chef adjoint Bell avait repris alors que la cheffe
27 adjointe Ferguson avait congé pour vraiment bien tout
28 déterminer.

1 **Me FRANK AU** : Est-ce que vous avez été en
2 contact, donc, avec le chef adjoint Bell le 11? À quel moment?

3 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je vais devoir me
4 référer à mes notes. C'était un peu plus tard dans l'après-midi.
5 Je dirais que c'était autour du dîner.

6 **Me FRANK AU** : est-ce que vous avez parlé aussi au
7 chef?

8 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Si je me souviens bien,
9 je pense qu'il y a eu une conversation avec le chef.

10 **Me FRANK AU** : J'aimerais vous ramener à vos notes
11 au document OPS00010050. Je vais vous demander d'aller à la page
12 17. Si on va en bas, 1820 peut-être? En fait, peut-être monter
13 un petit peu... 1814, information de vous au chef pour souligner...
14 est-ce que vous pouvez nous le lire, s'il vous plaît?

15 **SURINT. ROBERT BERNIER** : « Juste pour mentionner
16 que d'autres services envoient, mais il y a certaines
17 conditions. »

18 **Me FRANK AU** : Qu'est-ce que vous voulez dire par
19 ça?

20 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Nous avons obtenu de la
21 part du Centre de commandement et de l'équipe, c'est qu'il y
22 avait des demandes à savoir s'ils allaient venir, ils voulaient
23 avoir des positions statiques, ils ne voulaient pas
24 nécessairement être dans les équipes d'intervention rapide.
25 Parfois, il y avait des défis aussi pour les éléments
26 d'application de la loi. Alors, voilà ce que nous avons vu
27 aussi dans mon rôle antérieur.

28 **Me FRANK AU** : Lors de la discussion avec le chef,

1 est-ce que vous avez parlé de ce nouveau plan que vous avez
2 essayé ou tenté d'élaborer?

3 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Exact.

4 **Me FRANK AU** : Vous voyez, je ne suis pas vraiment
5 certain... c'est 1814, 1815?

6 **SURINT. ROBERT BERNIER** : 1815.

7 **Me FRANK AU** : Il y a une note aussi, le chef vous
8 a dit :

9 « Ça me va, tout ce que vous m'avez
10 demandé me va avec votre courriel,
11 l'organigramme et la mission. »

12 Pouvez-vous nous parler de cette conversation et
13 de ce que vous vous souvenez?

14 **SURINT. ROBERT BERNIER** : En fait, j'ai vraiment
15 expliqué tout mon raisonnement, expliqué pourquoi je le faisais.
16 Ça m'a donc confirmé que le chef comprenait ce que je disais et
17 que nous étions en train de faire cette réinitialisation, pour
18 ainsi dire.

19 **Me FRANK AU** : Cette réinitialisation - alors, ce
20 que vous faisiez, est-ce que c'était basé ou dérivé du plan du 9
21 février, du 3.0?

22 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Pour être bien franc, je
23 ne pense pas qu'à ce moment-là, je savais de quelle partie on
24 parle. Je ne savais pas quelle partie me servirait ou laquelle
25 j'adopterais; ça, c'était encore à ses débuts, il y avait encore
26 beaucoup de travail à faire au cours des prochains jours. Sans
27 rejeter ou exclure de bonnes idées qui pourraient servir à ce
28 moment-là, je ne savais pas qu'il y avait une équipe de

1 planification intégrée. Moi, je planifiais moi-même de créer une
2 équipe solide de planification pour arriver à un plan final,
3 pour pouvoir mettre fin à cette occupation. À ce moment-là,
4 comme je l'ai dit, moi j'allais demander à quelqu'un de
5 commencer en se basant sur des attentes claires à préparer un
6 plan, sans exclure de bons éléments qu'on aurait eu là-dedans.

7 **Me FRANK AU** : Passons au prochain document,
8 OPS00014454. Je pense que ce sont des notes prises par le
9 conseiller juridique. Allons à la page 160, s'il vous plaît...
10 allons plus bas. On voit une référence au chef qui dit qu'il
11 voudrait le LS. Est-ce le service juridique?

12 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Je ne peux que présumer;
13 je trouve que ça aurait du sens.

14 **Me FRANK AU** : Est-ce que vous vous rappelez avoir
15 eu des discussions avec le chef là-dessus, que le chef a exprimé
16 le désir d'avoir... de demander aux Services juridiques de
17 regarder la nouvelle proposition d'énoncé de mission et de
18 déterminer s'il faut changer l'énoncé actuel?

19 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Non.

20 **Me FRANK AU** : D'accord. Puis-je vous amener...
21 juste un instant, s'il vous plaît.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Savez-vous quand il faudra
23 marquer une pause? Parce que d'après ce que j'ai compris, il y
24 aura tout de même un prolongement.

25 **Me FRANK AU** : C'est vrai - c'est peut-être
26 logique d'arrêter maintenant et de continuer demain.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui... est-ce le bon moment?

28 **Me FRANK AU** : Oui.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors, je propose qu'on
2 arrête jusqu'à demain, si ça ne vous dérange pas - à vous
3 également, si ça vous plait?

4 **SURINT. ROBERT BERNIER** : Oui, absolument.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je suis sûr que vous êtes
6 heureux de terminer à 18 h 30! Alors, on va arrêter jusqu'à
7 demain matin, à 9 h 30 et on va terminer l'interrogatoire en
8 chef puis passer au contre-interrogatoires.

9 **Me FRANK AU** : Merci, votre Honneur.

10 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is adjourned. La
11 Commission est ajournée.

12 --- L'audience est ajournée à 18 h 32

13

14 **C E R T I F I C A T I O N**


15

16 I, Wendy Clements, a certified court reporter, hereby certify
17 the foregoing pages to be an accurate transcription of my
18 notes/records to the best of my skill and ability, and I so
19 swear.

20

21 Je, Wendy Clements, une sténographe officielle, certifie que les
22 pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes
23 notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le
24 jure.

25

26 

27 Wendy Clements

28